

v. 5

R. TRUDEAU

MES TABLETTES



1939-44

V. 5

920.18
T866 me

100190

de Noel, Paques et la Pentecôte, ainsi que l'octave de la fête du St-Sacrement communément appelée la petite fête Dieu. La raison assignée est que les offices de ces jours étaient généralement peu fréquentés, et étaient pour le plus grand nombre des jours de réjouissance et de plaisir.

CXII
Avril.

—Le Conseil Spécial après avoir siégé deux mois et avoir confectionné 67 ordonnances plus ou moins importantes a été prorogé le 13 d'avril. Parmi ces lois il y en a une pour régler le cours des monnaies, une concernant l'émission des petits billets, une qui pourvoit à établir une cour de circuit avec un Juge Spécial et qui par conséquent abolit les petites cours de commissaires. Il paraît qu'il a passé une ordonnance sur un nouveau système de Judicature, mais qui avec celle concernant les monnaies, ne sera en force qu'après avoir reçu la sanction royale. Une ordonnance a aussi été passée pour abolir les charges féodales et seigneuriales dans la Seigneurie de Montréal appartenant au Séminaire de St-Sulpice de Montréal, et décrétant la commutation de la tenure féodale en franc alleu roturier. Cette ordonnance a aussi été renvoyée au Conseil de sa Majesté. Il y en a été aussi passé une pour mettre à l'abri de toute poursuite les personnes qui ont déposé ou contribué à arrêter indistinctement les citoyens pendant la rébellion. La plus comique est une ordonnance du savant aréopage pour déclarer qu'il était en erreur dans une autre ordonnance de sa façon

passée quelques semaines auparavant au sujet d'un statut de Charles Second que Messieurs les Juges Panet et Bédard avaient invoqué comme étant en force relativement à l'Ha-beas Corpus; décision qui amena aussitôt la suspension des deux Messieurs de leurs fonctions. C'est à propos de cette décision qui attaquait la légalité d'un de ses actes que le Conseil Spécial avait statué que l'Acte de Charles II n'était plus en force, et même qu'il ne l'avait jamais été dans cette province. Après avoir ruminé avec un peu plus d'attention et de sang froid, ces législateurs impromptu ont découvert qu'ils étaient en erreur, et consigné leur bévue dans une ordonnance nouvelle.

CXCI

— Par l'ordonnance 58 du Conseil Spécial, passé le 1er Mai 1839, toutes les Cours des Commissaires pour les petites causes sont abolies dans toute la Province; les Districts de St-François et Gaspé exceptés. Des Cours de requête vont prendre la place et jugeront toutes les actions personnelles n'excédant pas £ 10 sterling avec tous les pouvoirs dont jouissaient les dits commissaires. Chaque District aura son Juge Ambulant, et chaque localité ou Comté où se tiendra la Cour aura un greffier résident; dans chaque comté il y aura chaque année quatre cour de trois jours chacune. Le District de Montréal comprend dix divisions. Les cours se tiendront alternativement dans les mêmes Chefs-lieux où se tenaient ci devant les cours de tournées, qui par parenthèses se trou-

vent aussi abolies par la nouvelle loi. Mr Buchanan Avocat et Conseil de sa Majesté est nommé Juge de la Cour des Requetes pour le District de Montréal avec un salaire de £ 500 dit-on, outre ses frais de voyage. Il doit être choisi dans chacun des autres districts un Avocat d'au moins dix ans de pratique pour tenir la dite cour des requêtes. Ces Cours diminueront d'autant la besogne des cours supérieurs, et diminueront peut-être aussi les frais et les délais occasionnés par la distance des lieux et l'éloignement des termes.

CXCII

— Mardi le 23 d'Avril tous les corps volontaires de Montréal la cavalerie exceptée d'après un ordre général, ont été désarmés, et leurs armes et accoutrements déposés dans un établissement exprès, divisé en plusieurs appartements pour tenir séparés les armes de chaque bataillon. Après avoir déposé ses armes chaque homme reçoit une gratuité de trente chelings qui leur avait été promise par le gouvernement. Une grande revue a eu lieu préalablement à laquelle a assisté une foule immense de citoyens.

— Tous les prisonniers politiques de Québec ont été libérés ces jours derniers sous cautionnement, excepté Mr Hunter avocat que l'on retient, Dieu sait pour quelle raison. Mr le Baron Eliovich de Fratelin consul de la Grèce aux Etats Unis, qui vint en promenade dans le Canada l'été passé, qui au salon de Rasco donna alors une improvisation sur le gouvernement Américain, et qui ensuite descendit à Québec; où une série

de petits évènements assez insignifiants le fit incarcérer dans cette place, le Baron Fratelin avait aussi à la fin vu son incarcération prolongée pour cause politique; transféré de Québec à la prison de Montréal pendant une partie de l'hiver, reconduit de nouveau chargé de chaînes à Québec, il vient aussi à la fin d'être remis en liberté sans condition autre que l'invitation de sortir du pays au plutôt, ce à quoi il a répondu qu'il se soumettrait si on lui en donnait l'ordre exprès.

— Une ligne régulière de paquebots à vapeur doit commencer au mois de mai 1840 à faire la communication deux fois par mois entre Halifax et l'Angleterre. Le contrat a été entrepris et signé dernièrement par un citoyen entreprenant de la Nouvelle Ecosse, le gouvernement pour sa part lui donne £ 55000 par an pour le transport de la malle et des dépêches.

— On parle fortement du rappel prochain du sanguinaire gouverneur du Haut Canada Sir George Arthur.— La perte ne sera pas grande.

CXCIII

— Dans la dernière session du Parlement du Haut Canada, la législature locale s'est occupée avec ardeur ou plutôt avec convoitise de la grande question d'une Union des deux Provinces. Les membres de ce corps ont déployé dans cette occasion une petitesse de vue, une partialité et un égoïsme peu honorables dans un individu, mais fortement répréhensibles dans un corps législatif. Après des débats prolongés,

des résolutions ont été adoptées à une majorité assez forte décelant d'une manière non équivoque les prétentions de ces Messieurs. Ils demandent modestement l'Union législative du Haut et du Bas Canada, que le Bas Canada n'enverra que Cinquante membres au Parlement pendant qu'eux conserveront leur même nombre de 60, que les revenus des deux Provinces réunies après leurs dépenses payées seront employés à liquider leur dette; prétentions comme l'on peut voir bien justes et surtout bien modestes; par une prodigalité et une extravagance absolument injustifiables vû l'exiguité des ressources du H. Canada, la législature s'est embarquée dans des améliorations et des travaux publics pour ainsi dire gigantesques, qui ont chargé ce jeune pays d'une dette à peu près aussi énorme proportion gardée, que celle de la Grande Bretagne; aujourd'hui ils invoquent l'Union à cor et à cri, dans l'espérance de faire participer la province inférieure dans le payement de leur dette, s'ils y réussissent. N'est-ce pas le comble du ridicule et de la folie que de prétendre faire payer au Bas Canadiens pour des entreprises faites dans une province qui leur est entièrement étrangère, qui ne peuvent leur être d'aucun profit ni avantage, et pour l'exécution ou la conception desquelles même on ne les a jamais consultés ni prévenus ? Une requête a été basée sur ces résolutions et des délégués nommés pour aller la porter aux pieds du thrôn et plaider en faveur de son contenu.

Plus clairvoyants les Conseillers Législatifs ont rejeté la mesure en question ne voulant pas sans doute compromettre un reste d'honneur en concourant à un tel acte de brigandage et d'extravagance. Aussi bien toutes ces démarches se fussent trouvé un peu tardives, dans un moment où le Parlement impérial est tout occupé du gouvernement et du sort à venir de ces importantes colonies.

CXCIV

— L'Honble L.J.Papineau qui quitta New York le 8 Février pour le Hâvre, arriva à Paris le 9 de Mars, ou il fut accueilli suivant son mérite, il fut invité le lendemain et assista à un banquet donné par le fameux Banquier Lafitte, il eut tous les honneurs de la soirée et fut introduit à tous les membres libéraux présents. On le dit maintenant occupé à écrire une réfutation critique du rapport de Mylord Durham sur la situation politique des deux Canadas, rapport qui a été publié tout récemment à Londres, et que d'après sa contexture et l'esprit de prévention qui y domine, ainsi qu'à raison du court séjour que Lord Durham a fait dans la colonie, on devrait plutôt appeler le rapport d'Adam Thom d'Héraldique mémoire. Tout ce rapport roule sur deux points principaux, une prétendue haine invétérée de la part de la race canadienne française contre la population Anglaise et contre tout ce qui est Anglais; puis la nécessité de l'Anglification absolue et immédiate de la colonie jusque dans ses plus petits détails. Toutes les circonstances les plus minutieuses,

tous les arguments les plus captieux sont mis en avant pour établir cette haine des Canadiens contre les Bretons, mais pas un mot de celle des Bretons contre les Canadiens, celle-là se conçoit et est comme de raison justifiable. Tous les efforts de la ci-devant Chambre d'assemblée et des habitans français du Canada pour obtenir une participation un partage égal dans les faveurs des octrois et les charges du gouvernement, sont interprétés comme autant d'indices à ses yeux indubitables du mauvais vouloir et des dispositions hostiles des Canadiens contre les Anglais. — Ce rapport est très volumineux et embrasse la politique de toutes les colonies de l'Amérique du Nord. Le plan d'une Union fédérative de toutes ces colonies sous un même gouvernement, est mis en avant par Lord Durham comme une Panacée infallible contre tous les maux dont elles ont eu à se plaindre jusqu'à aujourd'hui. Tout en accusant avec beaucoup de légèreté la masse des Canadiens, le rapport condamne en termes très forts la politique générale du gouvernement envers les colonies.

CXCV

— Le dernier des prisonniers politiques de Québec Mr Hunter jeune avocat a enfin été rendu à la liberté lundi 29 d'avril en donnant des cautions. Le Baron Fratelin qui avait été libéré peu de jours auparavant avec invitation de laisser la province, avait refusé de se rendre à cette politesse à moins d'un ordre exprès. Cet ordre ne se fit pas attendre longtemps, le surlendemain un escouade de police est allé à sa demeure à dix heures du soir,

-220-

l'a arraché de son lit, et sans lui donner à peine le temps de faire ses malles, on l'a immédiatement acheminé vers la ligne du Maine, avec injonction de ne plus reparaitre dans la Province.—Il paraît qu'on ne lui a pas remis ses papiers. En partant de l'office de la diligence le Baron a eu le temps de dresser un protêt au sujet de la manière dont il était traité par les autorités anglaises. —Ce qui rend cette conduite d'autant plus extraordinaire, c'est que l'on n'a rien pu trouver qui put inculper le Baron, malgré toutes les tentatives faites pour cela.

CXCVI

Mai

— La Cour Martiale qui siège depuis le mois de Décembre à terminé sa besogne le 10 de May. 110 Prisonniers ont subi leur procès, dont neuf ont été acquittés, douze exécutés; quatre vingt onze sont dans la prison sous sentence de mort en attendant qu'on décide leur sort par l'exil ou la liberté. Il est bruit ces jours-ci, qu'une quarantaine doivent être graciés. Il est bruit aussi que l'on a décrété la confiscation des biens de tous les condamnés politiques.

Juin.

— Dans la nuit du 9 au 10 Juin à trois heures du matin le feu a pris à bord du John Bull en remontant de Québec vis à vis de Lanoraie. Le feu avait fait tant de progrès avant qu'on s'en aperçut qu'il a été impossible de sauver le vaisseau ni rien de ce qu'il contenait. Près de trente personnes y ont perdu la vie, y compris l'ingénieur. Monpère se trouvait à bord, et malgré son âge et son infirmité réussit

à se sauver sain et sauf, mais avec perte de ses hardes et d'environ £ 300 de valeur de marchandises variées qu'il apportait de Québec. Le Steamboat contenait une cargaison considérable dont rien n'a pu être sauvé. C'était le plus beau bateau à vapeur du St-Laurent et peut-être de toute l'Amérique. Il était assuré pour £5000. C'est le cinquième Steamboat incendié sur le St-Laurent depuis l'introduction en Canada de cette sorte de communication, laquelle remonte à environ 1810.

CXCVII

Août

— Le 21 d'Août a commencé à Montréal une retraite générale de presque tout le clergé catholique du District de Montréal. Les exercices ont eu lieu dans le collège ou le Séminaire avait fait tout apprêter exprès pour l'usage de ces Messieurs qui se sont trouvé réunis au nombre d'environ quatre-vingt. Le père Chausel Jésuite de l'Etat du Kentucky, invité par Messire Quiblier leur a adressé la parole divine six fois par jour pendant toute la neuvaine, qui a été terminée par une messe solennelle et épiscopale dans l'église Paroissiale le 30 d'Août. C'est la première retraite de ce genre qui ait eu lieu dans notre diocèse, et probablement dans toute l'Amérique. Cet usage a lieu tous les ans dans les divers diocèses de France et d'Italie; il se propagera indubitablement en Canada à l'avenir.

— Le 25 d'Août Sir John Colburne a enfin par la grâce de Dieu jugé à propos de nous délivrer par proclamation du grand

de l'inestimable bienfait de la Loi Martiale. Mais nous ne demeurons pas moins privés du privilège de l'habeas Corpus et à la merci du gouvernement militaire et du Conseil Spécial, dont par parenthèse la législature impériale dans sa sagesse toute Britannique a eu la condescendance d'étendre et augmenter les pouvoirs, et ce jusqu'en 1842.

CXCVIII

Septembre.

— Le 10 de Septembre au soir les rues de Montréal ont été pour la première fois illuminées par le gaz. Cette lumière est infiniment supérieure à celle produite par la combustion de l'huile. C'est une grande amélioration pour notre ville.

— Le 10 de Septembre est décédé l'Honorable Roch de St-Ours Seigneur de St-Ours, Conseiller Législatif, et depuis 4 à 5 ans Chérif du District de Montréal, âgé de trente neuf ans.

— Avec le 10 de Septembre a fini le terme criminel du District de Montréal. Pendant ce terme la cour a entendu l'affaire de notre concitoyen le Capt. Jalbert, accusé d'avoir participé au meurtre du Lieutenant Weir qui termina ses jours à l'affaire de St-Denis en 1837. La Procédure a duré quatre jours après lesquels le petit Jury composé de huit Canadiens et de quatre Anglais a été enfermé jusqu'à ce qu'il fut prêt à rendre un verdict. Ils ont été renfermés le Vendredi à quatre heures le 6 de Septembre. Le lendemain après-midi les Jurés ne pouvant s'accorder, et se trouvant pressés par la faim, demandèrent à la Cour qu'on leur donnât des vivres, ce qui avec le consentement de l'accusé leur fut accordé,

mais pour un seul repas par jour. Ils demeurèrent ainsi emprisonnés sans pouvoir réussir à convaincre deux des leurs, Anglais ou Ecossais qui voulaient à toute outrance donner un verdict de coupable, jusqu'au mardi 10 de Septembre à minuit. Le terme ne pouvant se prolonger au delà de cette heure, les Juges se rendirent en cour pour recevoir la décision du Jury. Les Jurés furent introduits dans la cour, et sur interpellation, leur réponse fut qu'ils ne pouvaient s'accorder. Alors par le cours de la loi ils se trouvèrent déchargés, et le prisonnier l'infortuné Jalbert ramené en prison. Sur ces entrefaites le palais de Justice malgré l'heure avancée de la nuit s'était rempli d'une foule de Bretons effrenés et qui dans leur soif de vengeance n'aspiraient qu'après un verdict de condamnation. Aussitôt que la décision du Jury fut connue, la fureur de ces forcenés ne connut plus de bornes, des murmures menaçants se firent entendre et contre le prisonnier et contre les Juges et contre les Jurés, les Juges effrayés se hâtèrent de se retirer de dessus le banc, et c'est alors qu'une scène de brigandage inouïe jusqu'à cette époque dans Montréal, eut lieu dans le temple même de la justice, des hurlements se firent entendre, les lumières furent éteintes, et la foule Bretonne se précipita sur les Jurés qui n'étaient pas encore sortis de leur boîte, chacun frappa à coups de bâtons sur les Jurés dont plusieurs reçurent des blessures graves, et ne durent probablement la vie qu'à la protection qu'ils

trouvèrent en se précipitant au fond de la boîte et se cachant sous les bancs, Et cela pour n'avoir pas voulu contre leur conscience livrer une victime à la voracité de ces hyènes à figures humaines. On dit qu'ils essayèrent aussi à mettre la main sur Jalbert à dessein sans doute de lui administrer la justice à la Lynch, mais l'escorte de cavaliers qui l'avaient sous sa garde le sauva de leur violence et probablement de la mort. C'est ainsi qu'a été pollué le sanctuaire de la Justice, et par des gens qui se disent gentilshommes, par des gens qui tiennent à un parti dont les organes se plaisent depuis quelque temps à déverser l'outrage et le mépris contre la République voisine, parce que l'autorité judiciaire y a été impunément insultée par un ou deux individus sans principes, prétendant par là établir la supériorité des institutions monarchiques et surtout du gouvernement Anglais. Ce qui met le comble à l'infamie dans cette affaire c'est que déjà un mois s'est écoulé sans qu'il ait été fait la plus petite démarche pour découvrir et punir les auteurs et coopérateurs de cette belle oeuvre. — C'était des Bretons !!

CXCIX

— Après environ vingt quatre heures de notice, Cinquante neuf malheureux Canadiens, victimes de notre dernière insurrection qui tous avaient été condamnés à la peine de mort par la Cour Martiale de Montréal, ont été arrachés à la prison mis à bord du Steamer British America pour être amenés à Québec et là transférés à bord du Transport Buffalo qui a mission de

de les conduire en exil à la Nouvelle Galle Méridionale, Dieu sait pour combien de temps. Environ quatre vingts autres condamnés politiques du Haut Canada sont attendus d'un moment à l'autre pour aller par la même voie à la même destination. Parmi nos concitoyens exilés sont le Capt. H. Morin et son fils, le Dr Newcomb père, Lepailleur, 3 Rochons 2 Dumouchelle etc. - Deux autres du nom de Leveque et Dr Brien ont été expatriés mais avec liberté d'aller où il leur plaira pourvu qu'ils n'approchent pas des frontières à une distance moindre de 200 lieues. Vingt sept autres ont été libérés sans caution de bonne conduite et de ne pas sortir de la province. Tous ces infortunés exilés ont fait voile de Québec le 28 Septembre pour se rendre en droite ligne sur la terre d'exil.

CC
Octobre.

— Le 18 d'Octobre il nous est arrivé d'Angleterre à bord de la Frégate la Pique un Gouverneur nouveau du nom très modeste de très Honorable Poulett Thompson. Sir John Colborne a enfin fini sa carrière de triste célébrité. Sous sa courte mais toujours trop longue administration, plus de martyrs politiques sont montés sur l'échafaud que dans tous les gouvernements Européens depuis vingt années. C'est lui aussi qui a eu la gloire de signer l'ordre d'acheminer vers la terre d'exil près de cent cinquante malheureux la plupart pères de famille, et cela après les avoir tenus douze mois sous les verroux, avoir pillé et brulé leurs propriétés, et avoir mis leurs femmes et leurs enfans dans les chemins; et pour combler la

mesure on parle de confisquer au profit du gouvernement le peu de leurs biens qui a échappé au pillage et à "l'incendie".
voilà les titres de Sir John à la reconnaissance des Canadiens.

Décembre.

La gazette officielle du mois de Décembre contient l'annonce de la vente des immeubles de dix neuf des malheureux exécutés et exilés. Il est décidé que la tâche d'ignominie sera poussée à bout. Ce n'était pas assez de les avoir pendus, exilés, pillés, saccagés, il faut les poursuivre jusque dans leur famille en les réduisant à la mendicité.

-1840-

CCI

Le Conseil Spécial dans sa session législative de 1840 a passé plusieurs ordonnances dont l'absurdité le dispute à l'importance. Une de ces ordonnances fait main basse sur les anciennes voitures d'hiver sous prétexte qu'elles sont la cause première et unique de la multiplicité des cahots.. Dorénavant et à compter du mois d'octobre 1840 l'on ne pourra employer dans les chemins publiques que des voitures à l'américaine; c'est-à-dire montées sur des patins, et tirées par deux chevaux de front, ou par un seul si l'on veut, pourvu qu'il soit attelé de manière à marcher dans la voie tracée par le membre de la voiture. Ce n'est pourtant pas autant au principe de l'ordonnance que l'on en veut, comme au mode adopté pour la faire mettre en pratique. On s'y serait sans doute soumis avec moins de répugnance, si on avait donné au

pays une période plus longue pour s'y préparer et s'y mettre, au lieu qu'aujourd'hui de but en blanc on exige de tout un pays le sacrifice entier d'une infinité de voitures dont un grand nombre sont encore presque neuves. Combien de pauvres malheureux seront incapables de se procurer, vu leur pauvreté, ces nouvelles voitures qui sont pour le moins trois fois plus dispendieuses que les anciennes, outre cela beaucoup de personnes sont d'opinion que ce nouveau genre de voiture ne suffira pas pour faire disparaître les cahots.

Une autre ordonnance est celle de la Judicature qui bouleverse tout le système judiciaire en pratique dans le pays depuis plus de 60 ans, qui divise la province en de nouveaux districts, abolit celui des Trois Rivières, dont cette ville était le chef lieu, pour le transporter au loin à Sherbrooke.

Une autre encore qui rétablit les corporations municipales de Montréal et Québec éteintes depuis 1836. - Ce qu'il y a de plus comique dans cette ordonnance est que le Gouverneur Thompson s'est réservé à lui seul le droit d'élection des maires, échevins et conseillers de ville pour les premiers dix-huit mois. Après cette époque il veut bien consentir à céder ce droit aux citoyens. Le pouvoir de taxation est aussi accordé à ces corporations, privilège qui s'étend à doubler ou même tripler les cotisations et à taxer les biens meubles et immeubles: Taxation d'autant plus odieuse et plus tyrannique qu'elle est l'oeuvre d'une législature d'exception, d'une

d'une législature temporaire, d'une législature de création purement administrative et essentiellement arbitraire; Taxation la plus inconstitutionnelle puisqu'elle a lieu sans le consentement ni la plus petite participation du peuple appelé à payer ces taxes.

CCII
Juillet.

— Enfin après quinze mois de suspension de leurs fonctions judiciaires les trois Juges Canadiens Vallières Panet et Bédard ont été réhabilités dans leur siège respectif. Cette suspension avait été motivée par Colborne et son exécutif sur la décision consciencieuse de ces trois Messieurs relativement à l'illégalité de quelques mesures tenant à l'Habeas Corpus. Ces Messieurs ont commencé à siéger en Août.

— Le Séminaire a fait l'automne dernier l'acquisition d'un superbe terrain à Près de ville de la succession de feu Dame Veuve Cotté, ou il fait maintenant ériger une superbe bâtisse à deux étages destinée pour l'usage des frères de la Doctrine Chrétienne. Cette bâtisse pourra recevoir douze cents élèves, et sera prête à servir l'hiver prochain.

CCIII
Août.

— La nouvelle est arrivée ces jours-ci que la grande question de l'Union a été décidée dans la dernière session du Parlement Impérial, Par ce nouvel arrangement le Haut, le Bas Canada ne formeront plus maintenant qu'une seule Province qui portera le nom de Canada tout court. Il n'y aura plus qu'une seule législature dont les membres seront tirés en nombre égal des deux cidevant Provinces 42 Membres pour chaque. Le Bas Canada qui jusqu'à aujourd'hui, graces à la prudence et à l'énergie

-208-

de la Chambre d'assemblée avait toujours fait face à ses affaires sans s'endetter, va avoir l'ineffable avantage par le Bill d'Union, d'être appelé à payer sa quote part de l'énorme dette d'un million et demie créée par la folie et l'extravagance de la législature du Haut Canada. En retour pour un si grand bienfait, les justes et sages législateurs de la Grande Bretagne accordent au Bas Canada avec une population de 700,000 âmes un nombre égal de représentants qu'au Haut Canada qui n'en compte qu'environ 400,000; Il est aussi stipulé que la langue française sera proscrite de tous les documents publics lesquels ne seront imprimés que dans la langue Anglaise au mépris des traités et capitulations. Quinze mois sont accordés au gouverneur pour mettre cette nouvelle machine gouvernementale en oeuvre. Enfin vient d'être consommé et sanctionné par une jeune Reine l'acte le plus inique et le plus éhonté des temps modernes, qui peut servir de pendant à l'abrutissement de l'Irlande, et à l'annihilation de la Pologne. Comme l'autocrate Nicolas de Russie, la Reine Victoria aura eu la gloire de tracer, de la même main qui quelques jours auparavant signait son union à un Prince allemand, les mots magiques qui décrètent l'abaissement de tout un peuple qui en deux circonstances encore récentes à conservé par sa valeur les deux plus belles colonies Américaines à l'Angleterre. C'était contre cette Union dont l'idée enfantée dès 1822 s'était fait jour dans la Chambre des Communes, que les deux provinces d'un concert unanime s'était levées en masse et

avaient réussi par leur énergique protestation secondée des talents et de la probité de Sir James McIntosh et quelques autres à faire avorter justement au moment où elle allait tomber sur nous comme une avalanche et positivement à notre insçu. Depuis cette époque de 1822 le fameux projet d'Union était demeuré dans l'oubli, d'où pour l'honneur de la Grande Bretagne il serait à souhaiter qu'il n'eut jamais sorti. Mais enfin le grand est jetté l'avenir fera voir tout ce que cette mesure renferme d'odieux et de dégradant pour les Canadiens Français dont le nom est destiné désormais à devenir un signal de proscription et d'avilissement.

Une union basée sur l'équité la bonne foi et les convenances sociales ^{et} constitutionnelles ont été accueillis peut-être avec quelque apparence de satisfaction comme un pis-aller dans l'alternative du despotique régime militaire ou de l'imbécile Conseil Spécial, Mais aujourd'hui c'est à la merci d'une oligarchie fanatique préjugée et vindicative, à une faction haineuse et arrogante que nous sommes livrés, ô Canadiens, pieds et poings liés. !!

CCIV
Septembre.

— Un instrument daté de Québec le 26 d'Août publie la commission de la Corporation de Montréal comme suit: Peter MGill Maire de la cité, Jules Quesnel, Adam Ferrie, C.S.Rodier, J.G.McKenzie, C.S.De Bleuri, et J.M.Jobin, Aldermen, Oliver Berthelet, F.P.Bruneau, Hip Guy, John Donegani, Ch. Tait,

W.Dunscomb, H.Philipps, Colin Campbell, Stanley Bagg, A.Hume, David Handyside et Will Molson, Conseillers de ville. Voilà la corporation de l'élection de Mr Thompson. Elle a loué ces jours derniers la maison de Madame de Beaujeu dans la rue Notre-Dame au modeste prix de £ 150 pour y tenir son bureau et ses séances. Cette Maison sera décorée du nom de City Hall. La corporation de Québec a aussi été organisée mais avec un peu plus de semblant d'impartialité; Mr E. Caron en est le Maire, charge que ce Monsieur remplissait sous la première corporation.

— On poursuit les travaux du port de Montréal qui avaient été interrompus pendant cinq ou six ans. Lorsque cette amélioration sera achevée, Montréal pourra à bon droit se vanter de posséder le plus beau le plus élégant et le plus commode havre de peut-être toute l'Amérique.

— On a commencé ces jours-ci à faire manoeuvrer la machine à draguer ou cure-môle à vapeur bati aux frais de la Province pour nettoyer et déblayer les ports et la rivière entre Québec et Montréal. On espère par ce moyen faire disparaître un grand nombre de battures et embarras qui sont un grand obstacle pour la navigation et la source de grands frais et dangers pour les propriétaires de vaisseau et par conséquent une nuisance à la prospérité du commerce de Montréal surtout.

— Le fameux Lord Durham qui en 1837 vint établir en Canada un faste tout Asiatique en qualité de gouverneur, qui vint

y compromettre ou plutôt y noyer la plus belle réputation qu'il s'était faite en Angleterre et au loin par des principes libéraux; Lord Durham n'a survécu que trois années au naufrage de son grand nom il est décédé à la fin de juillet dernier en Angleterre. C'est lui plus que tout autre qui a influencé la passation du Bill D'Union.

CCV

— Monseigneur Jean Jacques Lartigue pendant nombre d'années prêtre du Séminaire de St-Sulpice de Montréal, sacré évêque de Thelmesse sous sa grandeur l'évêque Plessis en 1821, et sacré premier évêque en titre de Montréal en 1836, est décédé à l'Hotel Dieu de Montréal, le jour de Pâques 19 d'Avril 1840 à midi et demi agé de 63 ans. Un service solennel a été chanté sur son corps dans l'église des Soeurs, le 22, d'où il a été porté processionnellement à la paroisse en passant par la rue St-François Xavier, un riche dais surmontait le cercueil qui contenait le corps de l'évêque exposé aux regards et revêtu de ses habits pontificaux, 4 prêtres en chappe portaient les coins du drap mortuaire. Monseigneur Bourget Coadjuteur formait partie du convoi qui se composait de tout le clergé de la paroisse et de St-Jacques et de presque toute la population de la ville. L'église paroissiale était toute tendue de noir et décorée avec une pompe funèbre inconnue jusque là à Montréal. La musique du collège faisait entendre de temps en temps des airs lugubres, Messire Quiblier Supérieur du Séminaire prononça du haut de la chaire l'oraison funèbre du Vénéra-

ble Prélat, et à la suite du service, le convoi se remit en marche avec le même ordre et précédé de la musique pour transporter la dépouille mortelle de Monseigneur à sa cathédrale de St-Jacques. Le 23 un dernier service a été chanté à la cathédrale sur le corps, à la suite duquel il a été enfermé dans un caveau de briques fait exprès sous le chœur de l'église. Dans l'après-midi Monseigneur Bourget a fait sa prise de possession du siège épiscopal de Montréal, l'acte a été passé par Messieurs J.M.Mondelet et L.Guy Ecrs Notaires, et signé par plusieurs membres du clergé.

CCVI

— Deux des membres de la corporation Mr D.Handyside et Tait, ayant refusé d'agir ont été remplacés par Messrs Redpath et Mathewson, et d'après une clause du bill, condamnés chacun à £ 50 louis d'amande pour n'avoir pas accepté la charge. La corporation a ces jours-ci nommé ses officiers et composé ses divers comtés. Auger trésorier, Sexton ex clerc de la cité; Ostell inspecteur des chemins. Lamothe notaire, Starke imprimeur. Elle a aussi nommé six Cotiseurs, trois canadiens et trois Anglais.

CCVII

— Les nouvelles d'Europe arrivées ces jours-ci sont que le Prince Louis Napoléon fils de Lucien Bonaparte et neveu du Grand Napoléon, aveuglé sans doute par le prestige attaché au nom de Napoléon a fait une tentative d'invasion en France, à dessein de déthroner Louis Philippe, Il résidait en Angleterre depuis quelque temps. Après avoir loué le pyroscaphe

-251-

d'Edimbourg, et accompagnés d'une soixantaine de partisans, il a fait le 6 d'Aout dernier une descente au port de Boulogne; espérant sans doute que sa présence seule suffirait pour soulever le peuple en sa faveur et lui frayer un chemin facile vers la capitale. Mais son attente et ses calculs ont été bien trompés, car malgré sa proclamation de déchéance de Louis Philippe et les cris de Vive l'Empereur, la population entière s'est tournée contre lui, un engagement a eu lieu dans lequel plusieurs de ses partisans ont perdu la vie, et lui-même a failli payer de ses jours sa folle étourderie en regagnant à la nage le pyroscaphe, qui pendant ces entrefaites venait d'être saisi par ordre de la Mairie de Boulogne. Tous ceux de ses malheureux partisans qui ont échappé à la mort, ont été faits prisonniers sans en excepter le Prince Louis Napoléon. Il doit être immédiatement expédié à Paris pour être jugé par la Chambre des Pairs. Chacun se demande quelle a pu être l'idée de ce jeune homme en s'embarquant aussi inconsidérément dans cette échauffourée qui n'a rien de remarquable que sa folie et son extravagance ? Quelqu'un prétend y voir la première tentative d'une grande trame ourdie par le parti Bonapartiste. Le coup d'essai ne serait pas d'un trop bon augure.

CCVIII

— Par le même arrivage on apprend aussi que la guerre civile qui depuis une dizaine d'années a ravagé l'Espagne épuisé ses immenses ressources et décimé sa population est enfin

terminée par la désertion de Don Carlos et des généraux ses partisans.

— Cette guerre civile a pris son origine dans l'ambition de Don Carlos frère de Ferdinand VII dernier Roi d'Espagne qui avant de mourir avait eu soin de faire révoquer la loi salique qui excluait les femmes du throne de ce royaume, afin de transmettre la couronne à sa fille Dona Maria. Don Carlos furieux de se voir frustré de ses prétentions en quelque sorte légitimes à la succession au thrône, aussitôt après la mort de Ferdinand, crût devoir essayer les chances de la guerre en disputant la couronne à sa nièce. Mais après dix ans de lutttes de revers et de succès alternatifs, de cruautés de barbaries de pillages et de massacres sans nombre; il vint d'abandonner la lice et s'est réfugié en France et de là en Prusse. Depuis sa désertion, quelques uns de ses généraux ont encore essayé de tenir la campagne, mais à la fin menacés de l'intervention étrangère ils se sont déterminés à abandonner le champs de bataille. Dieu veuille que la paix soit durable.!

CCIX

— Une certaine sensation a eu lieu dans Montréal depuis une quinzaine de jours à l'occasion de la sortie subite et inopinée d'une des religieuses du couvent de l'Hotel-Dieu de cette ville. Cette religieuse du nom de Soeur Beckwith d'extraction Américaine et d'une famille protestante après avoir été convertie à la religion catholique pendant un séjour de trois ou qua-

tre années qu'elle fit en Canada il y a environ dix-huit ans, témoigna le désir d'entrer dans un couvent, et en effet après un noviciat de quatre années fit profession comme Soeur hospitalière de l'Hotel-Dieu de Montréal. Depuis cette époque c'est-à-dire depuis près de quinze ans la soeur Beckwith n'a cessé de remplir les devoirs attachés à sa nouvelle situation avec une exactitude et une résignation tout à fait exemplaire, jusqu'à dernièrement qu'elle s'est décidée comme d'un coup de foudre à laisser le couvent seule et sans en rien dire à personne. Munie d'une cape qui lui est tombée sous la main elle est partie le 11 de Septembre traversant la cour du couvent qui se trouve sur la rue St-Joseph, et s'est rendu à la hâte chez un Mr J.G.McKenzie commerçant qui réside tout vis à vis la cour du couvent, Delà elle se fit conduire chez le Major Général Clitherow dont elle demanda la protection; celui-ci après avoir consulté Messire Quiblier Supérieur du Séminaire la plaça chez une personne de confiance jusqu'à nouvel ordre. Elle demeure chez cette personne pendant trois ou quatre jours accablée de chagrin et prenant à peine aucune nourriture. Delà elle fut invitée par la Dame de Mr Geddes associé de ce Mr McKenzie chez qui elle s'était précipitée au sortir du couvent, à se retirer chez elle, elle se rendit à son invitation, mais elle se trouvait là encore au milieu d'une famille protestante. C'est de là qu'après une correspondance par écrit, Madame Alexis Trudeau, qui avait connu autrefois Melle Beckwith,

poussée par son zèle accoutumée et par des relations de compatriotisme, réussit à la faire venir chez elle; et à lui donner de longues entrevues auxquelles prit part Mr le Supérieur du Séminaire; on présume aisément que ces deux personnes ne négligèrent rien pour l'engager à rentrer au couvent. Pendant ces entrefaites elle était toujours chez Mme Geddes où elle était sans cesse obsédée par les dames protestantes qui la visitaient à la tâche espérant sans doute la reconquérir à la religion prétendue réformée, ce qui n'eut pas manqué d'être regardée comme un évènement important dans les annales du prosélytisme protestant; D'un autre côté un de ses frères qui s'adonnait en ce moment à Montréal la pressait la sollicitait de revenir avec lui dans sa famille à Rochester, il accompagnait même ses sollicitations de menaces, si bien qu'il réussit à la fin à la décider à se mettre en route. En effet le 25 de Septembre au matin elle s'embarqua avec son frère dans la diligence du Haut Canada non sans se faire violence et regretter vivement sa démarche. Rendue au village de la Chine elle ne put pas davantage y tenir; elle dit à son frère, que c'en était fini; qu'il lui était impossible de procéder plus loin, et le pria avec instance de la ramener incessamment à Montréal. Ne pouvant réussir à la dissuader, il se détermina quoique malgré lui à la reconduire à Montréal où elle arriva le même soir décidée cette fois à se soumettre de nouveau à la discipline et à la réclusion de la communauté dont elle n'avait pas cessé un instant de regretter sa sortie extravagante,

dès le moment même qu'elle eut mis le pied hors de l'enceinte du cloître. En arrivant en ville elle se fit mener aussitôt chez sa bonne amie Mme Trudeau, à qui elle s'empressa de communiquer sa ferme résolution; Celle-ci sans hésiter un instant, après s'être munie de l'autorisation nécessaire de Mr le Grand Vicaire Quiblier, a accompagné la soeur Beckwith au couvent et l'a remise entre les mains de la Supérieure et de toute la communauté enchantée de la voir rentrée au milieu d'elle. Elle a fait son entrée au couvent le 25 Septembre au soir, juste quinze jours après sa sortie. Il est impossible de savoir exactement la raison qui l'a poussée à cette extrémité, on est avec quelque raison porté à l'attribuer à un dérangement momentané de son esprit. Elle a avoué pourtant qu'elle remarquait avec chagrin depuis quelque temps un certain refroidissement de la Supérieure à son égard, et quelque signes de partialité qui la blessait sensiblement. C'est à peu près le seul exemple de la sorte que ce couvent ait offert depuis son établissement en cette ville.

CCX

— En conformité à une ordonnance récente du Conseil Spécial, on est actuellement en travail sur tous les chemins de l'île de Montréal pour les macadamiser, et les munir tous de barrières de payage. En sorte qu'aucun habitant ne pourra plus venir à la ville sans payer un droit d'entrée.

— Quatre vaisseaux de guerre s'étaient rendus dans le port de Québec au commencement de Septembre pour y tenir une cour

13 213
martiale navale. Entr'autres affaires qui ont occupé cette cour est celle d'un matelot accusé d'avoir tué un sergent de Marine, qui a été trouvé coupable et exécuté le 28 Septembre à huit heures du matin; on l'a pendu à une des vergues de la Cléopâtre. Il y avait bien des années qu'une telle exécution n'avait ^{eu} lieu en Canada sous sentence d'une cour maritime.

CCXI

—Le 27 Septembre s'est terminée à Québec une grande retraite commencée il y avait quinze jours sous les auspices de l'Evêque Forbin Janson, titulaire du diocèse de Nancy et Toul en France. Ce Monsieur doué à un degré éminent du talent de la prédication est en voyage de par le monde depuis l'avènement de Louis Philippe au trône de France à la chute de Charles X par suite de la révolution des trois mémorables journées de 1839; La dynastie de Louis Philippe n'était pas du goût de Mr Janson, celui-ci n'a pas voulu prêter le serment d'allégeance requis, quoique pourtant la royauté improvisée des Tuileries ait été formellement reconnue par la cour de Rome; il a préféré abandonner son siège temporairement, et profite de cette vacance pour voyager; il est arrivé au commencement du mois en Canada, où dit-on, il va passer l'hiver, et pendant ce temps va employer ses talents et son loisir à faire des retraites dans les différentes paroisses. Celle qu'il a faite dans la cathédrale de Québec a été suivie avec une assiduité extraordinaire, sa Grandeur la première semaine a prêché régulièrement deux fois par jour, le matin aux femmes l'après-

midi aux hommes; L'église n'étant pas assez grande pour contenir l'affluence des assistans; la seconde la fatigue ne lui a pas permis de donner plus d'un sermon par jour.

La veille du départ du Prélat les citoyens de Québec ont présenté une adresse de remerciements auquel sa Grandeur a répondu d'une manière concise mais bien flatteuse, les félicitant sur le zèle déployé par toute la paroisse à profiter des instructions de la retraite, le grand zèle, a dit le savant Prélat qui distingue parmi les autres peuples de la terre les heureux enfans de la Nouvelle-France.

CCXII

Octobre.

— L'Amérique Septentrionale Britannique a aussi sa part de l'esprit d'entreprise qui travaille dans ce siècle les populations modernes. Les succès brillants qui ont couronné les premiers efforts des capitalistes Anglais dans les communications par la vapeur entre la Grande Bretagne et la Grande République Américaine, ont stimulé les Colonies du Golfe à employer le même moyen pour rapprocher nos provinces de leur métropole. Depuis le printemps dernier quatre gros navires à vapeur sillonnent régulièrement l'Atlantique entre l'Angleterre et Halifax capitale de la Nouvelle Ecosse; en sorte que nous pouvons compter maintenant sur un service à peu près hebdomadaire des nouvelles d'Europe, au moyen des deux lignes de New York et d'Halifax. La communication entre Halifax et Québec pendant toute la saison de la navigation a lieu au moyen d'un autre vaisseau à vapeur, l'Unicorn, qui appartient

aussi à la compagnie d'Halifax. Le terme moyen de la traversée de ces deux lignes parait être assez généralement de quinze jours tant en allant qu'en venant. L'aisance et les commodités en quelque sorte Asiatiques qui règne dans ces palais flottans fait que l'on ne fait pas plus de cas aujourd'hui de faire le voyage d'Angleterre que l'on ne faisait autrefois pour celui de New York. Heureux si les accidents de la vapeur ne viennent pas entraver cette grande et importante entreprise. Espérons aussi que l'esprit d'invention et de génie qui marque les progrès du dix-neuvième siècle amènera la découverte d'un moteur moins dangereux que la vapeur qui en possèdera toute la puissance. Déjà des expériences ont été faites en Angleterre et en France qui promettent et font anticiper ce résultat avantageux.

CCXIII

— Us et usages nouveaux. Depuis le jour de la Toussaint, le curé de Montréal a annoncé qu'à l'avenir il n'y aura plus de messe de onze heures les dimanches et fêtes; de plus que l'on administrerait plus la communion au maitre autel aux grandes messes des dimanches et fêtes d'obligation.

Depuis la mort de l'Honble Roch de St-Ours qui remplissait les fonctions de Shérif de Montréal seul, comme tous ses prédécesseurs, cette charge a été donnée pour la première fois à deux individus Mess. Boston avocat, et Ed. Barron.

CCXIV

— Un jeune Prêtre du District de Québec appelé Normandeau emporté par l'ardeur des passions s'est dernièrement laissé

corrompre au point d'apostasier; on le dit actuellement dans les environs de l'Acadie recevant des leçons d'un ministre protestant Français. C'est depuis un certain père Jésuite qui il y a un nombre d'année apostasia aux Trois Rivières et y mourut sans se reconnaître, le seul exemple d'apostasie donné par le nombreux clergé du Canada. Connaissant le motif brutal qui a déterminé Mr Normandeau, cette désertion n'a pas fait la sensation qu'elle aurait pu faire si elle avait été occasionnée par la conviction ou l'esprit de prosélytisme.

CCXV
Décembre.

— Le 13 de Décembre a commencée la grande retraite générale promise et prédisée par Sa Grandeur le Vénérable Evêque de Nancy et Toul et primat de Lorraine. L'ouverture a eu lieu à la suite des Vêpres au son de toutes les cloches de la ville, et par le Chant solennel du Veni Creator. Monseigneur Forbin Jeanson a qui l'évêque de Montréal par une lettre pastorale lue à l'office du matin remettait pour cette occasion tous ses honneurs et ses pouvoirs, donna ensuite un magnifique discours. L'église était littéralement remplie soit par empressement de prendre part à la retraite soit par curiosité d'entendre le nouveau prédicateur dont la renommée avait et avec justice beaucoup exalté les talents oratoires. Les exercices ont lieu le matin à 7 heures et le soir à cinq. Monseigneur donne tous les soirs régulièrement un de ses éloquents et instructifs discours; le matin il est suppléé par Monsieur de Charbonnel qui donne une instruction qui par la libéralité de

de sa morale, le zèle de son Ministère, et la chaleur de sa diction attire tous les jours un auditoire nombreux et avide: On est étonné en même temps qu'édifié de voir le zèle et l'ardeur avec lesquels tout le public en général s'est senti porté à mettre à profit le généreux dévouement de nos infatigables ministres aidés des talents et de la religieuse sollicitude de l'Evêque de Nancy. Vendredi le 18 a eu lieu une cérémonie imposante et solennelle et bien propre à se perpétuer dans le souvenir de tous ceux qui en ont été les témoins. Il s'agissait de l'Amende honorable qui avait été annoncée la veille. Un autel spécial richement et élégamment ornée avait été érigée au milieu du chœur, et représentait une véritable chapelle ardente. Presque tous les occupants des bancs tant de la nef que des tribunes avaient chacun un cierge allumé à la main, ce qui offrait le plus beau coup d'oeil. Aussitôt après le discours accoutumé de Monseigneur de Nancy, la musique du collège préluda la cérémonie en question par un de ses airs favoris. Au même instant, on vit entrer par chacun des cotés de l'autel un nombreux cortège de Lévités tous revêtus de leurs habits sacerdotaux et un flambeau à la main, et venir se placer tout autour de la balustrade. Pendant cette entrée processionnelle, après une courte allocution de Monseigneur qui était demeuré dans la chaire, et après en avoir demandé la permission à l'auditoire, on vit tout à coup ce vénérable Prélat se dépouiller de tous les insignes de son

ministère, pour se faire l'interprète de l'immense assistance qui encombrait le temple. Ayant un magnifique flambeau à son côté et dans l'attitude du pénitent humilié en présence du Saint-Sacrement exposé sur l'autel, l'illustre évêque prononça à haute et intelligible voix et dans les termes les plus appropriés et les plus touchants l'amende honorable au nom de toute l'assemblée prosternée dans un religieux silence. Cette importante et nouvelle cérémonie fit évidemment la plus vive impression sur la foule des fidèles rassemblés. L'on chanta ensuite un salut solennel qui fut suivi de la bénédiction. Le tout se termina à environ 8 heures du soir. Toutes les grandes et redoutables vérités de la religion ont été tour à tour traitées avec talent et éloquence par Monseigneur de Nancy. Mr de Charbonnel a tous les matins entretenu l'auditoire sur tous les détails du sacrement de Pénitence.-

Le 25 Déc. jour de Noël a eu lieu le matin à 6 heures une communion générale des personnes du sexe. Environ 4000 milles femmes se sont approchées de la table de Communion; trois prêtres ont assisté l'évêque à distribuer le pain Eucharistique, ce qui n'a pas empêché sa grandeur d'officier toute la journée in pontificalibus, et de prêcher l'après-midi. Le 28 a eu lieu une autre cérémonie également imposante, celle de la rénovation des vœux du baptême. Tout le clergé y a encore assisté avec ses habits sacerdotaux sur un pupitre apprêté exprès à droite de l'autel était déployé le livre des Evangé-

les, de l'autre une robe blanche symbole de l'innocence. Un Diacre a chanté solennellement l'Evangile des 8 béatitudes, ensuite le supérieur officiant a interpellé le peuple en lui demandant du haut de l'autel s'il croyait et aimait toutes les vérités contenues dans l'évangile, aussitôt et d'un mouvement spontané l'immense auditoire qui comme à la précédente cérémonie était la plupart muni de flambeaux allumés, s'est écrié avec enthousiasme: Oui nous croyons à l'Evangile et nous l'aimons. A la suite on a chanté sur le ton royal le symbole de Nicée, auquel tout le peuple a répondu. Après la rénovation des promesses du baptême, du haut du sanctuaire la même voix de l'officiant a fait entendre comme du haut d'un nouveau Sinaï les dix commandements de Dieu, à chacun desquels le peuple a répondu unanimement en protestant de son adhésion. Puis on a entonné le Magnificat, et le tout s'est terminé par la bénédiction du St-Sacrement.

Le 29 Décembre les hommes seuls avaient été invités à se trouver à l'exercice du soir, et malgré l'absence des femmes il semblait que l'affluence était encore plus grande. Sa grandeur prit pour sujet de son discours le vice proscrit par le sixième commandement et le traita avec son énergie accoutumée. A la suite du sermon le prédicateur a témoigné le chagrin qu'il éprouvait d'apprendre qu'il restât encore un certain nombre de paroissiens indifférents ou opposés aux bienfaits de la retraite. Puisque nos paroles sont impuissantes, sur l'esprit de ces pauvres infortunés, nous emploierons

dit orateur, et des ce soir, un moyen extraordinaire pour tâcher de les émouvoir, Tous les soirs à huit heures et demie, la cloche des trois principales églises de la ville fera entendre pendant un quart d'heure le ton plaintif de l'agonie du pécheur. A cette heure tous les fidèles en quelque lieux qu'ils se trouvent réciteront dans leur particulier ou en famille 3 pater et 3 Ave, à dessein de fléchir la providence en faveur des pécheurs récalcitrants, et de les décider enfin à suivre l'exemple des autres. "

—1841—

JANVIER 4 1841.

Le 4 janvier les exercices de la retraite continuent avec la même régularité et sont fréquentés avec la même exactitude. Le soir du 4 la troisième grande cérémonie a eu lieu, la consécration à la Sainte Vierge. La même magnificence, la même pompe et le même enthousiasme religieux s'y sont fait remarquer comme aux deux cérémonies précédentes.

Le 5 de Janvier Sa grandeur dans son discours du soir a témoigné le désir de voir se former dans Montréal une Société de Tempérance. Ce projet a été accueilli très favorablement et le soir même la foule se pressait pour se faire inscrire comme membres de l'association dont Messire Quiblier Supérieur du Séminaire a donné le noble exemple, en prenant l'engagement du haut de la Chaire, et en inscrivant son nom en tête de la liste.

-250-

Cet engagement astreint les associés à s'abstenir de toute liqueur dans l'intervalle des repas, et en éviter tout excès pendant les repas; Il n'est permis ni d'en prendre ni d'en offrir par traite ou par cérémonie à qui que ce soit à part des heures des repas, ni de fréquenter les auberges et les cafés.

Le 6 de Janvier jour des Rois la seconde communion générale a eu lieu mais pour les hommes seulement, dont environ 3000 ont communié. Le 10 il y a eu une troisième communion pour les personnes des deux sexes. A la suite Monseigneur de Nancy a administré le sacrement de confirmation à plus de 750 adultes. Enfin le 21 Janvier a eu lieu la clôture de la retraite qui a duré trente neuf jour. Pendant tout ce temps l'église et les tribunaux de la pénitence n'ont cessé d'être assiégés. Le matin du 21 à six heures la quatrième et dernière communion générale s'est faite et a été suivie de l'administration de la confirmation à 500 nouveaux adultes. L'exercice de la clôture s'est faite à trois heures de l'après-midi; Monseigneur de Nancy a donné son vingt-sixième et dernier discours à un auditoire de plus en plus nombreux et avide Il nous a déployé sous les couleurs les plus vives et les plus encourageantes et avec les comparaisons les plus expressives le bonheur du Ciel, et les efforts que nous devons faire pour y parvenir. Ensuite on a chanté un salut solennel qu'a couronné le chant du Te Deum.

Peu de temps avant le commencement de l'exercice de la clôture de la retraite, une belle et touchante cérémonie a eu lieu dans l'église. Il s'agissait de présenter au vénérable évêque de Nancy un témoignage d'attachement et de reconnaissance de la part de toute la paroisse de Montréal. Ce témoignage flatteur et bien mérité avait été consigné depuis quatre jours seulement dans une adresse de félicitation et de remerciements, qui déposée au bureau de la Fabrique pendant ces 4 jours s'était recouverte de plus de 3000 signatures des citoyens de la paroisse. Vers les trois heures tout le peuple qui s'était rendu à l'envie sur la place d'armes et dans l'église, s'est acheminée dans la grande allée de la nef du temple, précédé de Charles Mondelet Ecr Avocat qui avait été choisi pour présenter la dite adresse au Prélat, et de presque tout le corps des marguilliers. Arrivée à l'allée transversale, l'assemblée s'est arrêtée, afin d'attendre et de laisser passer le clergé qui venait du Séminaire en procession suivi de Monseigneur de Nancy, Gaulin de Kingston, et G. Bourgette de Montréal. Aussitôt après que le clergé a été défilé, l'affluence qui emplissait la grande allée s'est avancée jusqu'à la balustrade. Alors Mr le Supérieur ayant fait signe à Monseigneur Forbin Janson Evêque de Nancy et Toul, de se retourner du coté de la nef, Mr Ch. Mondelet a aussitôt pris la parole et adressé à sa grandeur un petit compliment préliminaire rempli de sentiments et de délicatesse; après quoi un des marguilliers a déployé le parchemin qui contenait l'adresse et les

signatures des citoyens, Mr Mondelet en a fait la lecture au prélat au nom des paroissiens, Sa Grandeur ostensiblement ému et touché a répondu en peu de mots, qu'elle remerciait cordialement tous les paroissiens, et a pris occasion de féliciter l'assistance du choix qu'elle avait fait de la personne qui venait de se rendre l'interprète de leurs sentiments. Alors chacun est allé prendre sa place dans les bancs pour assister à la cloture de la retraite.

Ainsi s'est terminé cette grande et première retraite générale qui ait encore été faite dans la ville de Montréal, et dont les fruits et le souvenir se perpétueront infailliblement pendant longtemps. De l'aveu même des prêtres du Séminaire, l'on n'avait pas osé se flatter d'un succès aussi complet et aussi encourageant. Il paraît qu'il n'y a qu'un bien petit nombre de personnes qui n'en ait pas profité. Pendant ces exercices on a compté 17000 communions et 1200 confirmations; on a organisé des associations de persévérance parmi les Dames et de tempérance parmi les hommes. Les ministres du seigneur ont déployé un zèle et un dévouement sans borne, un désintéressement tout à fait évangélique et tel que l'on n'en voit de semblable que dans les fastes de la religion catholique. Cette retraite en un mot est bien faite pour servir d'époque dans les annales religieuses du Canada. De semblables retraites doivent se faire dans la plupart des campagnes des deux Diocèses. Il a été décidé d'ériger un

monument en l'honneur de cette retraite et pour en servir de mémorial dans les âges à venir. A cet effet on a résolu d'élever incessamment une des tours de la nouvelle église, et d'y placer sur le sommet le mémorial en question qui sera une superbe croix qui dominera sur toute la ville.

CCXVI

— Le 21 de Janvier est destiné à servir d'époque à des événements bien remarquables dans les fastes religieux de cette province. C'est à cette date que se renouvelle chaque année l'anniversaire du sacre du premier évêque de Montréal. Cette fête a reçu un nouveau lustre cette année par la présence de trois Evêques qui s'y sont trouvé réunis, savoir les Evêques de Montréal de Kingston et de Nancy, et par le concours nombreux de la plupart des Prêtres du diocèse de Montréal. Ce jour là a été célébré avec une pompe toute particulière l'installation d'un chapitre de Chanoines pour la cathédrale de St-Jacques, réalisation d'une des nombreuses et grandes conceptions du célèbre Prélat J.J.Lartigue dont la perte est encore récente et sera longtemps sentie en Canada. Elevé avec lui et héritier de son siège et de son troupeau Monseigneur Ignace Bourgette a cru devoir s'empresse de doter son diocèse d'une institution aussi utile et bien propre à consolider le respect et la confiance dans son épiscopat en en faisant partager la responsabilité et les fonctions à un corps d'hommes recommandables par la vertu et les talents.

Ce corps vénérable se compose de huit chanoines titulaires dont sa Grandeur est le chef, Messires Ant. Manseau V.G. - H. Hudon, J.C. Prince, AF. Truteau, ET. Lavoie et J.O. Paré, et de quatre Chanoines honoraires Messires Quiblier V.G. et supérieur du Séminaire, Viau V.G. de St-Sulpice, F. Demers V.G. de St-Denis, P. Archambeault Curé de Vaudreuil et J.Z. Caron curé de St Clément de Beauharnais. Ces chanoines portent un costume qui se rapproche un tant soit peu de celui des évêques. Ils formeront un espèce de Sénat ecclésiastique qui contribuera efficacement à diminuer le fardeau de l'épiscopat à celui qui en est le chef. Le Diocèse de Québec possédait autrefois un Chapitre à peu près semblable qui s'est éteint, j'ignore par quel événement. Tous les chanoines en costume assistaient à la paroisse à la clôture de la retraite.

CCXVII

— Il est arrivé cet automne un voyageur philanthrope du nom de A. Vattemare, dont le but est d'établir en Canada une institution d'un genre nouveau pour ce pays, mais dont il a déjà doté plusieurs pays étrangers ou il a été favorablement accueilli, tel que la France l'Angleterre, la Turquie, les Etats Unis et autres. Cette noble institution dont Mr Vattemare paraît avoir le mérite de l'invention et qu'il se fait une gloire de propager par ses efforts et ses sacrifices dans tout le monde civilisé, tend à établir une espèce de commerce et de fraternité entre toutes les ramifications de la grande famille humaine, au moyen d'échanges en fait d'objets d'art de sciences de littérature et de découvertes en tout genre.

Malgré l'état peu avancé de ce pays, ce Monsieur n'a pas cru perdre son temps en essayant d'introduire son système en Canada, espérant sans doute lui donner un noble essort. Il est alors bien flatteur de voir que son plan et sa persévérance sont couronnés de succès. Depuis quelques jours toute la ville est en mouvement avec une espèce d'unanimité pour seconder les vues de Mr Vattemare. Dès assemblées ont lieu dans les différentes sections politiques et religieuses qui toutes s'accordent à l'envie à approuver ce nouvel établissement qui promet de donner une nouvelle importance à la ville de Montréal; des requêtes sont faites à la corporation, au Conseil et au Gouverneur pour appeller leur coopération à ce grand oeuvre. Toutes les démarches sont couronnées d'un plein succès; déjà le Conseil a passé une ordonnance à l'effet d'autoriser l'emprunt d'une somme de £ 50,000, afin de fournir aux moyens de construire sans délai un édifice convenable et monumental pour y recevoir les richesses du génie et de la science qui seront fournies par les diverses nations étrangères. Et pour rendre cette construction doublement utile et avantageuse, on se propose d'en faire la distribution de manière à y réunir les différents bureaux publics, tels que la Corporation, la Trinité, la Poste, la Bourse, la Chambre des Nouvelles, la Société d'Histoire naturelle, l'institut des Artisans etc. une salle pour les assemblées publiques etc. On s'attend que ce grand oeuvre va entrer en opération très prochainement.

CCXVIII
Février.

—Un évènement a jamais mémorable a eu lieu en France au mois de Décembre dernier; l'arrivée des cendres du Grand Napoléon Bonaparte au milieu de Paris, cette antique et populeuse capitale, qui il y a un quart de siècle s'ennorgueillissait de le posséder alors plein de vie comme son souverain dominateur et Empereur. Il y a à peu près quarante ans cet homme célèbre par son génie militaire et son ambition démesurée fameux par le nombre et l'étendue de ses conquêtes; devenu illustre par un concours particulier de circonstances qui après l'avoir fait sortir simple soldat de la petite Isle de Corse, l'a fait asseoir sur le premier trône du monde, et donner des couronnes à tous les membres de sa famille, cet homme enfin émule d'Alexandre et de César, remplissait alors l'Europe et tout le monde entier du bruit de ses exploits et de sa gloire; Ce fut alors que se forma cette grande coalition des principaux gouvernements Européens déterminés à abattre ce colosse redoutable qui menaçait de se les rendre tous tributaires et dépendants; L'Angleterre et la Prusse, l'Autriche et la Russie marchent de concert contre Napoléon forts du nombre et aidés de la trahison, ils font pencher en leur faveur la ballance de la victoire à la mémorable bataille de Waterloo en 1815. Cette journée néfaste pour la France décide à jamais de la fortune et de la prospérité de Napoléon qui va avec quelque confiance se remettre de lui-même entre les mains des Anglais, mais c'est contre son

attente, pour être acheminé aussitôt vers l'Isle Ste-Hélène où après six années d'exil il meurt isolé et captif. lui qui quelques années auparavant dictait des lois à presque toutes les têtes couronnées, lui qui naguères commandait au vicaire de Jésus-Christ de se transporter de Rome à Paris pour lui ceindre la couronne papériale, lui qui ci-devant faisait asseoir des Rois à sa table et maintenant sous la garde de Hudson Lowe géolier de la Grande Bretagne. Il meurt séparé de toute sa famille, privé de la vue de son fils, isolé du monde entier, et sa dépouille mortelle reste au pouvoir de ses ennemis pendant dix neuf ans. Enfin après ce laps de temps à la sollicitation de la France, tout ce qui resta de ce grand homme est rendu à la nation sur laquelle il exerça pendant sa vie un ascendant prodigieux et sans bornes, prestige dont il reste encore des traces profondément enracinées. C'est au mois de Décembre dernier que ces restes fameux enfermés dans quatre cercueils précieux et escortés d'un des fils du Roi des Français le Prince de Joinville expédié pour cet objet exclusif à Ste-Hélène, après les attestations et les formalités les plus minutieuses, sont arrivés sur les rives de la Seine, et ont fait une entrée triomphale au milieu de Paris. Il est impossible de décrire la pompe, la magnificence et tout le cérémonial déployé dans cette circonstance destinée à faire époque dans les annales de la France. Le corps de Napoléon après avoir été enfoui pendant

dix neuf années dans le roc de Ste-Hélène, repose maintenant avec splendeur au milieu de ce peuple qui l'idolâtrait jadis, et dans la fameuse Basilique des Invalides.

La mort inopinée et précoce du seul héritier du Grand Général des temps modernes, de Napoléon, et l'espèce de désanchantement qui doit nécessairement suivre la disparition d'une partie de ses généraux et d'une grande portion de la génération qui a été témoin ou participant de ses triomphes ou de ses revers, de sa gloire ou de sa chute, ne laissent plus lieu de douter que cette grande illustration humaine ne soit finie à tout jamais. Son nom et son règne auront indubitablement contribué puissamment à immortaliser dans la suite des temps l'aurore du dix-neuvième siècle.

CCXIX

— Le 10 de Février 1841 vient d'ouvrir une Ere entièrement nouvelle pour le Canada; Dieu veuille que ce soit en réalité pour son avantage et sa prospérité. Le 10 de Février a vu reparaitre le régime Constitutionnel que les évènements de St-Denis, de St-Charles, de St-Eustache et de St-Benoit de déplorable mémoire avait fait perdre au Bas-Canada; quoiqu'une lutte beaucoup plus longue et beaucoup plus acharnée dans la Province supérieure n'eut pas amené la même catastrophe dans le Haut-Canada. Doit-on en rechercher la cause de cette différence de traitement de ces deux provinces acheminées simultanément et pour les mêmes raisons dans la voie de la rébellion, dans la diversité de la langue, de la religion et de la nationalité

des deux populations qui les composent. La réponse doit paraître assez évidente à quiconque n'est pas aveugle par le préjugé et la passion. Toujours est il que le 19 de Février est venu fixer la déplorable incertitude dans laquelle vivaient depuis longtemps les habitans des Canadas, par une réalité plus déplorable encore. Une proclamation portant date du 6 Février est venu nous apprendre la triste réalisation de ce projet infame et inique dont la première conception date de 1822, de ce projet contre lequel le pays en masse n'a cessé de protester depuis dix huit ans, de l'Union enfin des deux provinces sous une seule législature, avec la dénomination de Province du Canada. Le bruit du canon a cimenté ce jour à midi le contrat du mariage forcé du Haut avec le Bas-Canada; Mr Thomson dernièrement ennobli et baronisé à l'occasion de ses immenses services envers cette colonie, a prêté à une heure son nouveau serment comme gouverneur de la Nouvelle Province, et à deux heures a honoré le public d'un lever auquel environ quarante noms français seulement ont figuré, et la plupart encore formant partie des employés du gouvernement. Pour seule compensation à tout ce que le bill d'Union nous présage de funeste et de dégradant, nous avons la consolation de voir disparaître le règne du despotisme de l'arbitraire et de la législation spéciale dont tous les travaux à peu d'exception près sont effectivement devenus des spécialités de satire d'ironie et de ridicule combinées à de fortes doses

de tyrannie, d'ignorance, de prévention et de servile complaisance. Redoutant sans doute le sort de plusieurs mesures favorites dans les délibérations d'une législature formée par le choix du peuple, Mylord Sydenham s'est hâté de faire parvenir à maturité pendant qu'il avait sous la main des faiseurs d'ordonnances de sa création et voués à ses plans, des mesures du plus haut intérêt pour ces provinces, entr'autres la liste civile, la Judicature, les Bureaux d'enregistrement, le remodement entier des voitures d'hiver, les municipalités urbaines et rurales, les voies de péage avec leurs taxes et autres concomitans, les privilèges de taxation accordés à des corporations dont lui-même a été le seul électeur. Ce sont là les oeuvres d'un des Archilibéraux de la Grande-Bretagne!! Par une fatalité bien étrange les deux individus de l'Angleterre qui semblaient marcher à la tête des principes libéraux dans ce royaume, et sur qui par conséquent ce pays avait droit de placer son espoir et sa confiance, Burham et Thompson sont les deux gouverneurs qui ont fait le plus de mal à ces importantes colonies, qui ont le plus contribué à leur bouleversement, et qui en dernière analyse pourraient bien sans miracle après avoir organisé l'union forcée de ces deux provinces, avoir hâté la séparation de toutes les deux d'avec la mère patrie, et par contre-coup l'exclusion totale de sa domination sur tout le sol de l'Amérique du Nord. Les éléments dont sont composés les deux populations que l'on veut forcer

à n'en faire qu'une seule, sont si divers, si opposés, si disparates quand aux moeurs, aux usages, aux lois, à la langue à la religion, à l'origine, leurs intérêts si divergents, leur position sociale si peu faite pour sympathiser l'une avec l'autre surtout en matière de législation, puisque l'une est en pleine banqueroute et conséquemment sous crédit, et que l'autre se trouve appelée et condamnée malgré elle à payer une dette à la création de laquelle elle n'a nullement participé pas même de la manière la plus éloignée, et à se voir par là même enveloppée dans la disgrâce de se voir prochainement incapable de faire face à ses engagements, ou à se voir appauvrie et mutilée par un surcroit d'impôts; quelle riante alternative !!! Tant de raisons, dis-je, ne sont-elles pas bien propres à faire anticiper pour une époque plus ou moins rapprochée, la réalisation des prophétiques prévisions signalées plus haut. Et comme un tel déchirement ne saurait s'opérer sans une redoutable convulsion, sans une effrayante effusion de sang, sans d'épouvantables représailles, une semblable perspective ne doit-elle pas nous faire envisager avec deuil et chagrin l'évènement du 10 de Février.

CCXX

— La veille de la date de la fameuse Union, les portes de la captivité ont enfin été ouvertes à Mrs Célestin Beau-soleil et F. Jalbert tous deux malheureux victimes de nos troubles politiques. Ce dernier, vieillard respectable était détenu depuis la première insurrection en 1837, et était ac-

cusé sans fondement solide d'avoir participé au meurtre du lieutenant Weir aussitôt après l'affaire de St-Denis en novembre 1837. Après un procès en forme et un acquittement solennel par un corps de Jurés légal, on avait eu l'injuste cruauté de retenir en prison l'infortuné vieillard après avoir essayé même à assouvir sur sa personne au sortir du palais de justice une vengeance populaire, à laquelle il échappa comme par miracle. Mr Beausoleil a passé environ deux années dans la prison et a subi plusieurs procès malicieux dont il s'est tiré chaque fois avec honneur. Tous deux ont été obligé de donner de forts cautionnements pour comparaitre au prochain terme criminel. — On parle fortement ces jours-ci d'une amnistie générale. Dieu le veuille !!!

CCXXI

— Depuis la cloture de la retraite il a paru un journal religieux sous le nom de Mélanges Religieux, et rédigé par Messire Prince un des Chanoines de la cathédrale de St-Jacques. Ce journal de forme octavo paraît tous les vendredi et est exclusivement consacré à la littérature sacrée et religieuse et naturellement à la défense des principes et du dogme catholiques.

— Le 7 de Février Monseigneur Bourgette a publié par un mandement et solennisé dans sa cathédrale l'institution de l'archiconfrérie du Sacré Coeur de Marie, confrérie nouvelle qui va se répandre dans tout le diocèse de Montréal. Le mandement a du être lu le 14 dans toutes les églises.

—En novembre dernier les frères de la Doctrine Chrétienne dont le nombre est maintenant de huit sans compter trois ou quatre novices, ont pris possession de leur magnifique établissement neuf fruit de la libéralité des Messieurs de St-Sulpice auxquels il coûte au delà de £ 9000 en frais d'achat de terrain et de construction à part de l'entretien du corps des frères, dont les soins et l'éducation qu'ils donnent aux enfans sont purement gratuits et pour cela n'en sont pas moins zélés et fructueux, activés et vivifiés qu'ils sont par la religion et la charité. L'avancement des enfans dans une bonne éducation élémentaire morale et religieuse voilà toute leur ambition, l'accomplissement scrupuleux de leur pénible tâche et le succès de leurs travaux toute leur récompense et leur payment. Ils comptent maintenant 600 élèves, et se proposent d'enprendre plus tard jusqu'à douze cents, du moment que le nombre des collaborateurs le permettra. Cette noble et sublime institution fait à juste titre l'orgueil du Séminaire, l'ornement de la ville, la joie des familles, en même temps qu'elle est une acquisition inappréciable pour tout le pays; institution dont il est à souhaiter de voir se répandre des ramifications partout.

— Depuis la grande retraite pour seconder l'empressement du public à entendre la parole de Dieu, les Messieurs du Séminaire se sont créés un surcroit de travail en donnant tous les dimanches à la messe basse de 7 heures un sermon extraor-

dinaire, ce qui est un grand avantage pour les personnes engagées et autres qui ne peuvent que rarement assister aux grand'messes.

CCXXII

Mars.

— En mars ont eu lieu les premières élections sous la nouvelle constitution de la Province Unie du Canada. L'injustice la corruption et la violence en ont signalé toutes les phases, comme elles font le caractère distinctif de toute l'administration de notre digne gouverneur Thompson. L'injustice s'est manifestée dès le principe même de ces élections, en en fixant l'époque à la plus mauvaise saison de l'année, et en assignant pour chefs-lieux les places les plus reculées et par conséquent les moins habitées de chaque comté. La corruption à paru évidente par la profusion d'argent qu'ont déployée un certain nombre d'officiers et de candidats mercenaires. La prise de possession forcée et armée des lieux de poll, les menaces et les coups pendant la tenue des diverses élections, enfin cinq à six meurtres authentiques qui ont couronné l'oeuvre sont des indices suffisants que l'administration et ses partisans ne reculent pas devant la violence, dès lors qu'ils la croient nécessaire pour parvenir à leur but. Ces moyens honteux ont été employés avec un système et une audace sans égale dans les fastes électoraux d'aucun pays. L'esprit de domination en faisait le motif, l'autorité le stimulant, et l'impunité la base et le pivot. C'est particulièrement aux élections de Beauharnais, Vaudreuil, Terre-

bonne, Comté de Montréal, de Richelieu, de Berthier et de St-Maurice que ces scènes ont été les plus dégoûtantes et odieuses. Aussi par ces moyens bien dignes de leurs auteurs le parti de l'administration a-t-il réussi à escamoter un certain nombre de représentants qui indubitablement eussent grossi les rangs des réformistes, si les choses avaient été conduites avec impartialité avec justice et surtout suivant l'esprit de constitution anglaise. Malgré tant d'efforts, la majorité dont son Excellence se flattait semble être encore bien problématique, ce qui dépendra entièrement de la couleur réelle et non apparente et trompeuse des représentants de la province supérieure; couleur dont on ne pourra juger avec certitude que lorsque le parlement fonctionnera. La proclamation qui convoquait la législature pour le 26 de Mai a été publiée au commencement d'Avril, mais il a plu à son Excellence de la reculer au 14 de Juin; Dieu sait pour quelles raisons! Des méchants disent que c'est parce que Mr Thompson n'avait pas encore complété l'arrangement des fils nécessaires à faire manoeuvrer ses automates représentants.

CCXXIII

Mai

— Le 10 de Mai Sa grandeur Monseigneur de Montréal Ignace Bourget s'est embarqué sur le Paquebot Albany qui fait voile pour le Havre. Sa grandeur accompagné de son sous-secrétaire Mr Paré, et de Messire Power Curé de Laprairie, se propose de se rendre à Rome pour les intérêts de son Diocèse. En passant en France il a dessein autant que possible d'engager plusieurs collaborateurs à se rendre en Canada pour y tra-

vailler à la vigne du Seigneur qui en ce moment n'a pas d'ouvriers en nombre proportionné à ses besoins. Il doit aussi essayer à se procurer de nouveaux frères de la Doctrine Chrétienne pour les répandre dans les principales campagnes ou les besoins de l'éducation se font le plus sentir. Comme les ressources de l'évêché de Montréal sont très limitées, Monseigneur en annonçant dans une lettre pastorale les motifs de son voyage en Europe, avait fait un appel à la générosité de tous ses diocésains pour l'aider à payer les frais de son voyage. Le public a répondu à cet appel avec un assez beau dévouement eu égard à la détresse du temps. Des collectes ont eu lieu dans toutes les églises paroissiales du Diocèse à cet effet, et ont produit une somme à peu près convenable. L'absence de sa Grandeur sera d'environ huit mois; pendant ce temps la régie du diocèse a été laissée à Messire Manseau Chanoine et grand vicaire; conjointement avec Messire Hudon aussi chanoine; et fait Grand vicaire à cette occasion à dessein de soulager son confrère dont la santé se détériore considérablement.

CCXXIV

— Le 13 de Mai il a été célébré à la paroisse de Montréal un mariage avec une pompe et un cérémonial inusité jusque là en Amérique; et propre sans doute à donner une petite idée de ce qui se fait en Europe aux mariages des Princes et des Nobles. Dame Baby veuve du feu Docteur Selby cimentait l'union d'une de ses Demoiselles avec Mr Desbarats de Québec

un des imprimeurs conjoints de sa Majesté. Le mariage s'est fait à 10 heures par Mr le Supérieur Quiblier qui à cette occasion avait fait parer l'église mais après s'être bien fait payer. A l'heure marquée, une cinquantaine de carosses remplis par les invités et les mariés arrivèrent à la porte de l'église où la curiosité avait attiré plus de 5000 spectateurs. La fiancée et son futur occupaient deux riches fauteuils au bas de la grande balustrade du coté de la mariée étaient 12 filles d'honneur toutes parées de blanc et couronnées de fleurs blanches, de l'autre 12 garçons d'honneur. Il a été fait une quête assez considérable qui avec le prix de la célébration du mariage a du rapporter à la fabrique au moins £ 100, somme destinée à aider à payer les frais de construction des tours de l'église que l'on est en voie d'achever.

CCXXV
 Juin.

— A compter du premier de Juin par dérogation à un usage établi depuis longues années, et pour se rendre aux vœux des paroissiens de Montréal exprimés dans une requête à cet effet, la fabrique de concert avec les Messieurs du Séminaire a consenti à ce qu'il soit chanté ou au moins lu un Libera dans l'église de la paroisse sur les corps des adultes reconnus trop pauvres pour faire les frais d'un service funèbre, mais des adultes seulement depuis l'âge de la première communion. Un prêtre les accompagnera ensuite jusqu'au cimetière. Jusqu'à aujourd'hui toutes les personnes qui n'avaient pas les moyens de payer pour un service même de dernière

classe, étaient portées à la Chapelle du Cimetière, où les corps demeuraient exposés jusqu'à ce qu'il se fit quelque autre enterrement. Il y avait déjà longtemps que cette mesure était désirée.

CCXXVI

— Le 14 de Juin la première session du Premier Parlement provincial sous le nouveau régime de l'Union, a eu lieu à Kingston dans le Haut-Canada dans l'Hôpital militaire arrangé temporairement pour cet objet. 81 sur 84 Membres s'y sont trouvés présents. Mr Austin Cuvillier député du Comté de Huntingdon a été unanimement élu Orateur de la Chambre d'assemblée. Là s'est borné l'ouvrage de la première journée. Le lendemain 15 Son Excellence a daigné donner son adresse remarquable en tout par la même insignifiance qui a toujours caractérisé toutes les harangues des précédents gouverneurs. Cette session est destinée à faire époque dans les annales du Canada.

La présente session s'est prolongée jusqu'au 18 de Septembre jour auquel le parlement a été prorogé. La session a été bien laborieuse, reste à savoir si ces labeurs tourneront tout à fait à l'avantage du pays, ce qu'il y a de certain c'est qu'on n'a pas été avares en votes d'argent pour les améliorations et travaux publics pour la confection desquels on ne s'est pas fait de scrupules de plonger le pays dans une nouvelle dette de près de deux millions. Il a été passé 103 bills dont une quinzaine sont réservés pour la sanction

royale. Un des principeaux bills est celui des Municipalités de campagnes que l'on a déjà commencé à mettre en opération. Les détails de ce dernier bill sont tels que l'on est loin d'être satisfait d'une mesure dont le principe est incontestablement avantageux, mais qui malheureusement menace de devenir un engin de corruption, de favoritisme et de tyrannie. Aussi de tout coté la première démarche a été de protester contre ce qu'il contient de défectueux et d'injuste, et de décider qu'il faudra demander à la législature de l'amender à sa prochaine session.

CCXXVII
Septembre.

— Vers les derniers jours de la session du Parlement le gouverneur Lord Sydenham en se promenant à cheval est tombé de dessus sa monture et s'est cassé une jambe; néanmoins les symptômes n'offraient rien d'alarmant malgré la débilité du patient. On était loin de croire qu'un tel accident dut amener un dénouement aussi prompt, mais enfin l'heure était sonnée, le 19 au matin son Excellence est expiré dans de grandes douleurs au château de Kingston. La nouvelle est arrivée à Montréal le 20 à midi, mais si elle a causé de la surprise elle n'a assurément pas occasionné de regret, moins que n'aurait fait la mort inopinée du plus humble individu. Puisse-t-il avoir emporté avec lui toutes ses recettes et ses engins de déception de fraude et de corruption. Sous aucune administration encore ces trois qualités n'avaient encore été mises en jeu d'une manière aussi systématique, si bien qu'un des principeaux organes du gouvernement le Herald,

870

n'a pas pu s'empêcher de le confesser ouvertement dans ses colonnes, voici, ses propres paroles: "L'administration est toute appuyée sur le mensonge la dissimulation et la fraude" Lord Sydenham est enterré à Kingston dans l'église du Doctr Gray. C'est le second gouverneur à qui le Haut Canada a été fatal, Lord Sydenham et le Duc de Richmond mort en 1819 de la morsure d'un petit renard enragé. Le Général Jackson commandant militaire du Canada prend les rênes de l'administration en attendant l'arrivée d'un successeur qui était toujours pour arriver cette automne, car Lord Sydenham voyant bien que le climat et la manoeuvre gouvernementale peut-être, ne lui convenait pas, avait envoyé sa résignation au commencement d'Août, ne voulant pas risquer sa frêle existence pendant un autre hiver canadien. On désigne Sir Howard Douglas pour notre gouverneur futur.

CCXXVIII

— Sa Grandeur Monseigneur Bourget Evêque de Montréal est arrivé à Montréal le 23 de Septembre de retour de son voyage en Europe après une absence d'environ cinq mois, et un voyage des plus heureux. Sa Grandeur a visité quelques unes des principales villes de France et d'Italie, et entr'autres la capitale du monde Chrétien l'Antique Rome, où elle a eu plusieurs entrevues avec sa Sainteté Grégoire XVI. Les deux compagnons de voyage de Monseigneur Messieurs Power et Paré sont restés en Angleterre et doivent passer en Irlande pour tâcher de procurer au Canada des Frères de la Doctrine Chrétienne qui

puissent enseigner l'Anglais. On les attend à la fin d'octobre. Monseigneur Bourget a emmené avec lui Mr Grangeon prêtre de St-Sulpice de Paris qui s'en vient demeurer au Séminaire de Montréal, deux autres Messieurs du nom de Carof et Pinsonnault sont attendus prochainement pour la même destination. C'est ici le lieu de dire que Sa Grandeur Monseigneur Bourget digne successeur de l'Illustrissime Evêque Lartigue, a su mettre au néant les préjugés et préventions que l'on avait assez généralement conçus contre lui dès l'époque de son élévation à l'épiscopat, et que par son affabilité, sa douceur, son dévouement et sa sainteté, il a su en très peu de temps conquérir la confiance, le respect et l'amour universel de tout le troupeau nombreux qui lui a été confié, et dont il saura indubitablement conduire avec édification et talents la régie ecclésiastique et spirituelle, aidé de la coopération efficace du chapitre qu'il s'est adjoint à cet effet.

CCXXIX
Octobre.

— Le 6 d'Octobre a eu lieu sur la montagne de St-Hilaire de Rouville une cérémonie imposante et nouvelle qui a attiré des admirateurs de toutes les parties de la Province. Il s'agissait d'ériger sur le sommet de cette montagne, qui est une des plus élevées du Canada un monument religieux et national tout à la fois, un témoignage vivant et commémoratif de la religion et de la foi du peuple Canadien. On avait donc, sur la suggestion du zélé et infatigable évêque de Nancy décidé d'établir sur la rive sud du Saint-Laurent un Calvaire et un chemin de la Croix pour servir de pendant à

celui qui existe déjà depuis le siècle dernier au Lac des deux Montagnes dans le nord du diocèse de Montréal. C'était la consécration de ce local et des Croix destinées à l'orner et le sanctifier qui avait attiré à St-Hilaire un concours de spectateurs qu'on s'accorde assez généralement à estimer à 20,000 au moins. Cinq Evêques s'y sont trouvés réunis l'Evêque de Montréal, l'Evêque de Haut-Canada, Gaulin, le coadjuteur de Québec Evêque de Sydime Turgeon, l'Evêque de Boston Fenwick, et le digne Evêque de Nancy, Forbin Janson, puis une cinquantaine de Prêtres. La cérémonie a commencé à neuf heures du matin et s'est prolongée jusque dans l'après dinée par un temps magnifique. L'évêque a donné un premier sermon du haut d'une barque sur le lac de la Montagne, à la suite duquel les quatre Evêques en habits pontificaux (l'évêque Fenwick ne se trouvait pas au commencement de la cérémonie) donnèrent simultanément leur bénédiction pontificale à toute la multitude assemblée et prosternée avec recueillement. On procéda ensuite à la consécration des quatorze croix qui doivent former le via Crucis du Mont St-Hilaire. La croix principale qui est plantée au sommet ou pain de sucre est d'une dimension gigantesque mesurant environ 100 pieds de haut et est formée d'une forte charpente de six pieds de diamètre, le tout recouvert en fer blanc, de sorte qu'elle pourra être visible à plusieurs lieues à la ronde. On peut l'apercevoir de Montréal à l'oeil nud dans les temps clairs. La base de la croix en

question doit renfermer une chapelle, ou l'on offrira le sacrifice à de certaines époques.

Arrivé sur le haut de la Montagne Monseigneur de Nancy adressa un second discours à l'assemblée, l'exhortant à lever souvent les regards sur cette croix magnifique que leur rappellera alors les hautes destinées du vrai chrétien. Le tout se passa à la satisfaction générale, et avec le décorum analogue à la solennité.

On annonce qu'un petit parti de religieux attendus prochainement d'Europe, seront stationnés près de cette montagne pour desservir la cure de St-Hilaire actuellement vacante par le décès de Mr Odelin, et même temps pour avoir la garde du calvaire nouveau.

Tout dans cette cérémonie a été de nature à en relever l'éclat, et à en perpétuer le souvenir à jamais dans l'Histoire du Canada. L'installation d'un calvaire sur une montagne avantageusement située au centre du district le plus peuplé de la province, et qui promet de devenir par la suite un lieu de pèlerinage, le concours immense de spectateurs accourus des endroits les plus éloignés de la province, témoignage non équivoque de la force et de l'attrait invincible de notre sainte religion, la présence imposante de cinq évêques entourés d'un nombreux clergé, la prédication sur un lac à l'instar de Notre-Seigneur sur le lac de Génésareth, la bénédiction épiscopale et simultanée de quatre pontifes,

circonstance qui ne s'est peut-être encore jamais rencontrée, ou du moins bien rarement depuis l'existence du christianisme; le don gratuit et fort honorable fait par Mr Hertel de Rouville de tout le local requis pour l'érection de ce trophée religieux et national et d'un large et commode chemin pour y conduire, et en outre d'une terre de plus de cent arpens en superficie donnée à perpétuité à la religion et dont l'évêque de Montréal sera le dépositaire.

Telle est l'oeuvre magnifique à laquelle par une disposition particulière et incontestable de la Providence, l'illustre et pieux Evêque de Nancy a donné la première et sublime impulsion. A ce souvenir aussi que très certainement la tradition perpétuera d'âge en âge dans le Canada, viendra nécessairement se rattacher la mémoire impérissable de l'apôtre voyageur cosmopolite, de celui qui par ses missions et retraites dans tout le Canada pendant l'année 1841 aura efficacement et puissamment contribué à régénérer la foi et la religion dans notre belle province, ce noble rejetton de l'antique et belle France sa patrie.

CCXXX

— On a commencé cette année à faire pour la première fois en Canada l'épreuve du système de pavage en bois dans les rues, système qui depuis peu d'années on a adopté avec succès dans les Etats-Unis et en Angleterre. La première rue pavée de cette sorte à Montréal est la rue St-François-Xavier pour laquelle on a employé des blocs en forme de cubes un peu inclinés

d'environ 9 pouces de haut, et juxte posés sur un fonds de mortier très épais. Ce mode de paver doit avoir de très grands avantages, entr'autres d'occasionner beaucoup moins de bruit, de produire moins de poussière, et d'être moins destructeurs des voitures ainsi que des animaux. On a aussi commencé dernièrement à repaver de la sorte la rue Notre Dame depuis le Séminaire jusqu'aux Récollets, mais là ce ne sont pas des blocs que l'on use, mais du madrier scié par bouts de neuf pouces. Ces deux rues des plus fréquentées de la ville suffiront pour établir en peu de temps la supériorité du mode de pavage en bois, sur celui en pierre et sur le Macadamisage.

CCXXXI

— Le 6 de Septembre dernier est décédé à l'Hotel-Dieu dont il était le Directeur depuis plusieurs années Mes. J.M.Sauvage prêtre du Séminaire et membre du collège de St-Sulpice. Il était âgé de 73 ans et s'était toujours fait estimer par sa douceur et surtout par son attachement pour les enfans. Il était le dernier survivant de cette société de confesseurs de la foi que la révolution française força d'émigrer en 1793, et qui vinrent trouver un asile en Canada où ils furent accueillis à bras ouverts; Ils desservirent à peu près depuis ce temps la Cure de Montréal avec un zèle et un dévouement exemplaires dont notre ville n'a eu qu'à s'enorgueillir et se féliciter pendant une période de près de cinquante années.

CCXXXII

— Un individu aussi insignifiant que peu recommandable par son caractère moral a occupé toute l'attention de l'Amérique du Nord et des Etats-Unis depuis plus d'un an, et à été tout

près de devenir la cause d'une rupture entre l'Angleterre et l'Union Américaine rupture qui eut pu amener par contre coup un embrasement général. Il était soupçonné d'avoir fait partie de cette petite compagnie de prétendus vaillants qui en Janvier 1838 partirent du rivage Canadien dans la nuit pour aller attaquer dans les eaux Américaines à Schlosser, H. C. , un Steamboat, coupé ses amarres, et l'avoir envoyé tout en flammes se précipiter dans la chute de Niagara avec tout son contenu; c.a.d. l'affaire du Steamboat la Caroline, qui fit tant de bruit dans le temps, et pour laquelle des négociations diplomatiques sont en voie depuis lors entre les deux gouvernements. Il parait que ce MacLeod, car tel est le nom de l'individu en question s'était vanté dans une maison publique de s'être trouvé à l'affaire de la Caroline et de porter sur son sabre des traces du sang yangkee. Il y a à peu près un an cet individu étant allé par promenade du coté des Américains y fut reconnu, appréhendé et logé en prison sous accusation de participation au meurtre de Durfee, et à l'incendie du Caroline. De ce moment grand émoi dans les Etats; cette affaire ressortait-elle de l'Etat de New-York, ou du gouvernement général, les uns voulant faire retomber la responsabilité toute entière de cet acte sur le gouvernement anglais qui voulait bien s'en charger, d'autres voulant à toute outrance que ce McLeod portât la peine de son arrogance et de son crime. Après avoir été ballotté pendant toute année d'une ville à une autre pour subir son procès, de Buffallo à Onéida,

d'Albany à New York ainsi qu'à Washington, on décida enfin que la procédure aurait lieu à Utica Etat de New York, et l'on fixa l'époque au commencement d'octobre. Pendant ces entrefaites le ministère Britannique mit tout en oeuvre pour réclamer McLeod, et assumer sur lui seul la responsabilité de la conduite de McLeod, rien ne fut épargné, correspondances diplomatiques, menaces du rappel du plénipotentiaire Anglais (Fox) menaces d'incendier les villes maritimes des Etats, enfin menace de guerre à outrance, rien ne put émouvoir Jonathan décidé de laisser la justice faire son cours à tous risques. En effet le procès commença à Utica le 3 d'Octobre, et après plusieurs jours de plaidoyeries obstinées, d'examen de témoins à charge et à décharge, le tout s'est terminé par un acquittement en faveur de McLeod, qui a immédiatement été mis en liberté, et escorté jusqu'en Canada par deux officiers Américains pour le protéger en cas d'insultes. Ainsi s'est terminée après une année d'anxiété, une affaire qui a fourni matière à une infinité de spéculations sur les probabilités plus ou moins prochaines d'une guerre que beaucoup regardaient comme une conséquence inévitable de la condamnation de McLeod, d'une affaire qui a en quelque sorte fixé l'attention du monde entier, d'une affaire enfin qui a fourni aux Anglais l'occasion de déblatérer contre les Américains et leur gouvernement. - Mais tout ceci ne vuide pas encore la difficulté pendante au sujet de la destruction du Caroline; mais elle

aura eu l'effet de faire faire un pas à cette question qui ne laisse pas que de renfermer le germe de nouveaux et sérieux embarras; le procès, dis-je, aura fait faire un pas à cette question, en ce qu'il a donné lieu à des révélations plus ou moins importantes, et a **forcé** le Ministère Anglais à se prononcer relativement à cette déplorable affaire, ce qu'il n'avait pas encore fait jusque là. Attendons.-

CCXXXIII
Novembre.

— Le 4 de Novembre le célèbre évêque de Nancy en se chargeant de faire la cérémonie de la bénédiction de la Nouvelle Tour de l'église Neuve, a pris occasion de faire dans un discours improvisé ses adieux aux Canadiens qu'il est à la veille de laisser pour retourner en Europe. La cérémonie s'est faite à 4 heures du soir avec beaucoup de pompe et au milieu d'un concours immense comme à la première messe qui fut chantée dans cette même église. Il faut avouer aussi que l'annonce que l'on avait faite que sa grandeur Monseigneur de Nancy y prononçait son dernier discours, contribua fortement à y attirer une affluence telle que l'église fut incapable de contenir tous ceux qui s'y étaient rendus. N'ayant pas eu un seul instant à se recueillir avant de monter en chaire, sa Grandeur nous a donné une véritable improvisation, une effusion sincère et sans fard des sentiments dont elle était pénétrée en cette solennelle occasion. Dans quelque contrée que la Providence dirigera ses pas Monseigneur de Nancy promet de ne pas oublier ses enfans adoptifs du Canada ses chers

Canadiens comme il espère aussi de n'en être pas oublié.

— Des ouvriers Polonais sont occupés depuis quelques jours à construire dans notre nouvelle église paroissiale des poëles d'après le système Russe. Ce sont des tours de huit à neuf pieds de haut, d'environ deux pieds à deux pieds et demie de diamètre, construites en briques ordinaires, revêtues ensuite de plateaux de porcelaine blanche juxta-posées et cimentées ensemble de manière à leur donner l'apparence de tours de marbre blanc formées toutes d'un seul bloc. A l'ornement et à l'élégance, ces poëles, dit-on, joignent l'avantage de répandre une chaleur constante douce et uniforme, et celui non moins précieux de l'économie, économie telle que d'après le dire de Mr Smolenski l'introducteur de cette sorte de poëles en Canada, on fournira à notre église un degré de chaleur pour le moins égale sinon supérieur à celui des anciens poëles, avec le quart de la consommation du combustible. En n'en économisant que la moitié, à ce compte la fabrique aura bientôt regagné la différence grande du coût de ces poëles qui est de H 30 chaque. On en construit huit dans le corps de l'église et un dans la sacristie. Cette sorte de poëles est incontestablement bien adaptée particulièrement aux églises, édifices publics, et il est probable qu'ils viendront en vogue. Quelques particuliers même se proposent de les essayer dans leur maison privée.— On en construit aussi en ce moment dans la cathédrale de St-Jacques, au Palais de Justice,

et chez Mr Lafontaine avocat qui est le premier particulier qui en fasse l'essai dans une maison privée. Il y a un couple d'années environ que ces sortes de poëles ont été introduits à Québec, dont la cathédrale, la Cour, et plusieurs citoyens sont chauffés de cette manière.

CCXXXV

— Ces jours derniers trois membres du couvent de la Congrégation de Montréal, deux Irlandaises et une Canadienne sont parties généreusement pour aller fonder à Kingston Haut Canada, une maison de leur ordre sous les auspices de Monseigneur Gaulin, et avec la coopération de Messire Prince un des Chanoines de St-Jacques de Montréal, qui va dit-on y passer une année pour travailler à l'organisation de cette institution qui ne peut manquer de devenir une acquisition inappréciable pour la ville de Kingston qui jusqu'à ce moment ne possédait encore aucun établissement de ce genre. Le printemps prochain les Dames de l'Hôtel-Dieu doivent aussi détacher quelques unes de ces vénérables Soeurs, pour établir dans la même place un hospital sur le même pied que celui de Montréal. Ces deux nobles institutions seront indubitablement bien accueillies et appréciées par les habitans catholiques surtout de la ville de Kingston.— Monseigneur de Montréal travaille aussi fortement en ce moment, et avec toutes les apparences du succès, à la formation d'un autre établissement encore inconnu en ce pays, celui des Soeurs de la Charité, qui doit sa fondation originale au mémorable Saint Vincent de Paul

dont le nom se rattache à l'établissement d'une foule d'institutions de Charité en France. Déjà un terrain considérable a été acquis à cet effet immédiatement en arrière de celui de l'évêché de Montréal, déjà des donations considérables lui ont été faites pour cette fondation nouvelle, et des collectes se font tous les jours pour réaliser les fonds nécessaires. On ne désespère pas de voir jeter les fondements de cette maison désirée dès le printemps prochain. Les principaux devoirs de ces pieuses Soeurs est de recevoir les femmes âgées et infirmes et de leur donner azile dans leur maison, d'aller visiter les malades dans la ville et les faubourgs et les soigner à domicile, d'aller porter les consolations de la religion et les secours de la charité jusque dans les prisons, d'instruire les petites filles des pauvres. -

CCXXXVI
 Décembre.

— Quatre pères et deux frères de la Société des Missionnaires Oblats en France sont arrivés à Montréal ces jours-ci. Il s doivent, dit-on, aller résider à St-Hilaire de Rouville dont il desserviront la cure, et seront au service de l'évêque de Montréal qui pourra quand il lui plaira les envoyer diriger des missions et des retraites chez les Sauvages, dans les Townships et les paroisses du Diocèse. — On attend aussi prochainement quelques Jésuites et des frères de la Doctrine Chrétienne. — Ce sont là autant d'ouvriers Evangéliques que Monseigneur Bourget est allé chercher dans son récent voyage en Europe, pour cultiver la vigne du Seigneur en Amérique, vigne dont la fertilité s'accroît étonnamment et en vérité

en proportion directe des efforts et des sacrifices que font pour la dévaster les sectes protestantes avec leur propagande, avec leurs missions avec leurs sociétés Bibliques, avec leurs Tract-Societies etc.

— Trois membres du Séminaire de St-Sulpice de Paris sont aussi arrivés récemment de France pour remplir les vuides que l'âge la maladie et la mort ont fait dans notre Séminaire de Montréal.— Ces trois Messieurs sont Messieurs Grandjon, Caroff et Pinsonnault, ce dernier Canadien, était allé compléter son éducation à Paris, ou il se décida à entrer dans l'état ecclésiastique,— De tous les anciens Prêtres Français que la révolution française força d'émigrer à l'époque de la terreur 1789, et qui faisaient la gloire du Séminaire de Montréal, il ne reste plus de survivant que le vénérable Mr Thavenette qui laissa le Canada il y a une vingtaine d'années pour retourner en France. De ceux qui demeurèrent Mr Sauvage était le dernier qui mourut l'été dernier chez les Dames de l'Hotel-Dieu.

CCXXXVII — La malle d'Angleterre du mois de Décembre nous a apporté la nouvelle, fort intéressante en vérité, d'un Prince héritier de la couronne de la Grande Bretagne; sous le titre du Duc de Cornouailles et Prince de Galles. Toute l'Angleterre est en réjouissance à cette occasion. On n'est pas d'accord sur le nom qu'on doit lui donner à son baptême, qui en toute apparence n'aura lieu qu'en Janvier ou peut-être en février.

CCXXXVIII — Le 31 Décembre est la date du jour qu'entrent en opération

la nouvelle loi de Judicature, et celle des bureaux d'enregistrement, cette dernière est une des bienfaites progénitures du défunt Conseil Spécial. Ce nouveau bill de Judicature divise le Bas Canada en cinq grands districts, trois pour Montréal, deux pour Québec; chacun de ces district aura son juge résident, qui décidera de toutes les causes civiles jusqu'à la concurrence de £ 20-0-0. L'acte d'enregistrement qui existait déjà pour les Townships est maintenant en force dans toute la Province. D'après cette loi toutes les hypothèques, contrats obligations devront être insinués dans les livres de l'enregistrement, et prendront force d'après leur ordre d'entrée dans les livres. Cette loi en paraissant donner un peu plus de sécurité à l'acquéreur de propriétés, va aussi avoir le grave inconvénient de mettre en quelque sorte la propriété en Canada à l'enchère d'avidés et rapaces spéculateurs et capitalistes étrangers et notamment de la Grande Bretagne. Delà la funeste perspective de voir en peu d'années la plupart des biens fonds de ce pays devenu la proie de l'Orgueilleuse et opulente Aristocratie Anglaise, déjà maitresse au moyen de ses écus et de sa suprématie de près des sept huitième de l'Irlande et de la moitié de l'Ecosse. Et l'Irlande avec son histoire et son esclavage civilisé de plusieurs siècles, est elle un tableau bien flatteur et bien attrayant pour nous pauvres Canadiens-Français et catholiques ? Car il ne faut pas se déguiser que dans ce dernier mot se résume tous les mal-

heurs, les vexations, les tyrannies, les dégradations, un état d'esclavage en un mot qui contraste d'une manière si affreusement ironique avec les efforts faits par la nation Anglaise pour abolir et faire disparaître complètement l'esclavage des noirs.

Outre leurs tendances pernicieuses ces deux lois sont entre les mains de l'administration coloniale un engin d'oppression d'espionnage et de favoritisme, une pépinière d'intriguants, de complaisants des parasites toujours prêts à sacrifier leur honneur et leurs concitoyens dès lors que leurs charges et surtout leurs appointements seraient en danger. Registrateurs avec leurs députés et écrivains Juges Greffiers et Shériffs, voilà pas moins d'une centaine d'instruments de plus à la solde de nos administrateurs.

— Les Municipalités de campagne sont aussi maintenant organisées et en opération. Au moyen de ces corporations, on a prétendu conférer à chaque comté séparément le maniement de ses affaires locales. Cette institution serait inappréciable si comme tout ce qui est sorti du Conseil Spécial et de Lord Sydenham elle n'était entachée de vices radicaux. Que penser en effet d'institutions municipales dites électives, mais dont les sommités sont à la dépendance et à la nomination de l'autorité exécutive ? Qu'espérer d'administrations locales dont les chefs-lieux sont placés tout à fait hors des centres et dont les principaux officiers sont ou étrangers aux intéressés ou ennemis déclarés de leurs intérêts, ou pour le moins complètement ignorants de ce qui peut les con-

ner ? On espère pourtant par des requêtes générales engager la législature à remédier aux principeaux inconvénients.

—1842—

CCXXXIX

Sir Charles Bagot nommé successeur au défunt Lord Sydenham comme Gouverneur général du Canada, après s'être fait attendre depuis près de six mois, est enfin arrivé par la voie de New-York à bord d'un 74; visite qui a fait sensation, car depuis la guerre de 1812, c'est le premier vaisseau de guerre Anglais de ce calibre qui ait paru dans les parages de cette grande ville du nouveau monde. Sir Charles s'est acheminé de là pour Kingston capitale improvisée des Canadas-Unis, ou il est arrivé le 10 - Le 12 après avoir pris ses serments d'office il a pris les rênes du gouvernement; Dieu veuille que ce soit pour le véritable bonheur de la colonie; Grande sera la tâche, mais aussi immortelle en sera la gloire, s'il a la capacité et encore plus la volonté ferme de débrouiller le cahos dans lequel l'ont plongé de gaieté de coeur ses deux prédécesseurs. Il faut maintenant attendre ses actes pour former son opinion; car pour des promesses et des professions de foi, autant en emporte le vent.

CCXL

— Mr Power curé de Laprairie et mon condisciple de collègue a été sacré évêque pour la partie ouest du Haut-Canada. Le sacre a eu lieu à Laprairie le 8 de Mai en présence de Messieurs de Sidime coadjuteur de Québec, Gaulin Evêque de

Kingston et Bourget évêque de Montréal. Monseigneur Power n'est agé que environ 36 ans, et va prendre le titre d'évêque de Toronto qui sera sa ville épiscopale; son diocèse sera indépendant de celui de Kingston. Comme le Bas-Canada, le Haut sera partagé en deux diocèses.

— Le 10 de Mai Monseigneur Power a fait la cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle bâtisse de l'azile de la Providence fondé par Monseigneur Bourget, et dont le service sera fait par des Soeurs de la Charité qui sont attendues incessamment de France. Ce nouveau Couvent sera une acquisition bien précieuse pour Montréal.

— Une proclamation portant date des derniers jours d'avril déclare et met en force la nouvelle loi concernant les monnaies de ce pays, passée dans la dernière session du Parlement Uni. Par les dispositions de cette loi la valeur des monnaies est fixé comme suit le Souverain 24/4-la piastre Britannique 6/1 la demie piastre B. 3/1/2, les piastres d'Espagne, des Etats-Unis et du Mexique 5/1 les écus D^o 2/6 1/2- le cheling anglais 1/2 3/5; en conséquence toutes les autres espèces qui ne sont pas spécialement nommées dans la loi ne seront plus monnaies légales, entr'autres la piastre et demie piastres française, ce qui occasionne une perte considérable au pays ou ces pièces étaient des plus communes. La piastre française qui valait ci-devant six livres douze sous et l'écu trois livres six sous ancien cours ne sont plus acceptables

que pour 5/ et 2/6. Ainsi le veut la sagesse unie de nos législateurs à la Sydenham.

CCXLI

— Le 22 de Mai Jour de la Ste-Trinité, il a été lu au prône de la paroisse et de toutes les églises du Diocèse un mandement de Monseigneur de Montréal, par lequel il informe les fidèles que, pour se rendre aux voeux et prières du Souverain Pontife Grégoire XVI, il établit un Jubilé général et extraordinaire qui durera six mois à commencer du 26 de Mai jusqu'au 6 de Novembre prochain. Le motif qui a porté le pape actuel à accorder ce jubilé universel à toute la chrétienté, est le malheureux état du royaume d'Espagne, ce pays jusqu'à naguères éminemment catholique, et qu'une déplorable anarchie fruit naturel d'une longue guerre civile, menace en ce moment de séparer de l'unité catholique, en cherchant par tous les moyens à le soustraire à la soumission, à l'antique autorité du Chef de l'Eglise en matières ecclésiastiques, et à l'entraîner par conséquent dans un schisme à peu près analogue à celui sous lequel gémit encore actuellement le royaume d'Angleterre. Déjà les persécutions se sont étendues sur les chefs dans la hiérarchie ecclésiastique de ce pays, l'exil des Archevêques et Evêques, le pillage des Maisons religieuses, la spoliation des Eglises, l'injonction aux autorités inférieures et supérieures de rompre toute communication avec le pape ou ses délégués, telle est une partie des désastres qui semblait présager et préluder un schisme prochain. C'est pour détourner un tel malheur que Grégoire XVI a cru devoir faire appel

à la ferveur de tous les fidèles en leur ouvrant les trésors de l'église, et les invitant à faire violence à la miséricorde divine par des supplications et des prières extraordinaires en faveur de l'Espagne; La veille de la fête Dieu toutes les cloches de la ville ont sonné pendant une heure l'ouverture du jubilé; et la quinzaine Jubilaire pour la ville de Montréal a commencé le 29 de Mai Jour de la grande Procession. Tous les jours la messe de huit heures se dit pour ceux qui font le Jubilé et le soir à 6 1/2 il y a salut et bénédiction du St-Sacrement. Pour gagner le Jubilé il faut se confesser, communier, et assister à trois des offices pendant la quinzaine, en y priant trois fois à l'intention du souverain Pontife.

— Dix prêtres Jésuites et trois autres ecclésiastiques sont arrivés de France à Montréal le 31 de Mai. Il s'ont partie d'un renfort que Monseigneur Bourget avait demandé en France lors de son voyage l'année dernière. Une partie de ces Messieurs sont dit-on, destinés pour les collègues.

— Trois nouveaux membres sont arrivés de Paris pour le Séminaire de Montréal; ils sont arrivés le 25 de Juin.

— Notre gouverneur nouveau a fait depuis quelques temps plusieurs nominations qui sembleraient indiquer un retour plus favorable vers des principes plus libéraux. Celles entr'autres de Mr Vallières de St-Réal ci-devant Juge des Trois-Rivières, et élevé au poste éminent de Juge en chef du District

de Montréal, la place de Solliciteur général offerte à Mr Côme S. Cherrier que faute de santé ce Monsieur n'a pas voulu accepter, celle de Surintendant des écoles du Bas Canada donnée à Mr le Docteur J.B. Meilleur, ont excité l'approbation et la satisfaction générale. Mr D. Day solliciteur a été fait Juge Puiné du Banc de Montréal à la place du Juge Pyke, que l'âge et les infirmités ont forcé à résigner; Mr Dominique Mondelet remplace l'Honble Vallières comme Juge des Trois-Rivières, Mr Hippolite Guy est nommé Juge commissaire du Terme inférieur en remplacement de M.D. Mondelet.

— Par un mandement en date du 13 de Juin Monseigneur Bourget a érigé caconiquement en séminaire ecclésiastique le collège de St-Hyacinthe. Par le fait de cette érection canonique cet inestimable établissement se trouve au niveau des Séminaires de Québec et de Montréal. Les Prêtres du Séminaire de St-Hyacinthe ont à ce titre juridiction spirituelle dans tout le diocèse pour la prédication, la confession, les pouvoirs et bénédictions réservées au Pape et aux Evêques. C'est ici le lieu de remarquer que cette belle institution qui doit sa fondation au feu vénérable Curé Girouard, fournit annuellement son contingent respectable de membres au clergé.

Cet établissement maintient fort bien sa réputation et fait honneur au Canada et aux Canadiens à qui des furieux à figure humaine ne cessent de reprocher de s'expatrier pour l'éducation mais en comptant les collèges de Montréal de Québec, de St-Anne, de Nicolet, de l'Assomption de Chambly et de Ste-Thérèse-

se tous fondés et presque exclusivement fréquentés par des Canadiens, ces Maniaques qui se croient sans doute des Phénix parce que le sort les a fait naître sur le sol Britannique, ces fanatiques, dis-je ne devraient-ils pas rougir de honte en contemplant des monuments si nombreux et justement célèbres qui démentent si ouvertement leurs assertions malicieuses et calomniatrices; et cela dans un petit pays encore tout nouveau et doué de peu de ressources, et en dépit des préjugés et des entraves sans nombre contre lesquels il a fallu lutter. Maintenant où sont les établissements rivaux que ces fiers et dédaigneux Bretons peuvent produire et leur opposer avec tout leur ascendant prétendu de richesse de générosité et d'amour des sciences ? Après leur fameux collège McGill qui ne fait encore que sortir de l'embryon et n'est pas encore organisé; où sont-ils ? Cherchez les dans tout le Bas Canada ?... Quand, toutes choses égales d'ailleurs, vous aurez surpassé en nombre et en importance les établissements canadiens, permis alors à vous de vous enorgueillir ?

CCXLIII

— La fameuse et longue difficulté pendante entre l'Angleterre et les Etats-Unis relativement aux limites de l'état du Maine, vient pourtant enfin d'être amenée à terme au moyen de négociations conduites par Mr Ashburton envoyé extraordinaire de la Grande Bretagne, et Mr Webster Ministre de la république. L'Angleterre a cédé aux Etats-Unis une certaine portion de terre, la navigation libre de la rivière St-Jean et quelques cents mille piastres comme indemnité pour les

pour les frais encourus par les Etats du Maine et de Massachusetts pour la défense et protection du terrain en dispute.

CCXLIV
Septembre.

—Le parlement s'est ouvert à Kingston le 8 de Septembre sous les auspices du nouveau Gouverneur Sir Charles Bagot. Les nouvelles qui nous viennent depuis quelques jours paraissent plus favorables et semblent enfin annoncer une ère nouvelle et avantageuse à la population canadienne française que feu Sydenham d'exécrable mémoire avait en quelque sorte résolu d'abattre et d'enchaîner à la remorque du parti soit disant Breton. Le matériel du Conseil Exécutif contre lequel on ne cessait de murmurer et non sans raison, vient d'être recomposé. Mr L.H.Lafontaine Ecr Avocat de Montréal vient d'être commissionné Avocat général pour le Bas Canada à la place de Mr R. Ogden démis. et Mr Baldwin un des principeaux réformistes du Haut Canada nommé en remplacement de Mr Draper comme Procureur général de cette province, et tous deux sont appelés à faire parti du Conseil Exécutif, ainsi que Mr J. Girouard Notaire de St-Benoit à qui la place de commissaire des terres est offerte au lieu et place de Mr Davidson aussi démissionnaire. Tous les amis du pays commencent enfin à renaître à l'espérance, Espérons qu'elle ne sera pas de longtemps déçue. Mr Girouard n'ayant pas jugé à propos d'accepter l'offre à lui faite pour des raisons particulières, la place a été donnée à Mr A.N.Morin si bien connu pour ses talents et sa probité à toute épreuve, La place de solliciteur

du Bas Canada qui avait été offerte cidevant à Mr Côme Cherrier qui n'en a pas voulu a été donnée à Mr Aylw in avocat célèbre du Barreau de Québec et dont la conduite a été l'objet des félicitations du parti réformiste pendant nos troubles politiques, la même situation pour le Haut Canada a été donnée à Mr Small avocat de cette province. Tous ces Messieurs ont aussi été appelés à faire partie du Conseil Exécutif, avec des sièges si possible dans la Chambre d'Assemblée, comme indice de leur popularité ou de la confiance que le peuple repose en eux, puisque dorénavant ils doivent former ce que l'on appelle le Ministère, un Ministère responsable, c'est-à-dire dont l'existence ne devra durer qu'autant de temps qu'il se conduira de manière à conserver cette confiance et cette popularité. Mr Et. Parent rédacteur depuis plusieurs années du Canadien de Québec, a été commissionné Greffier du Conseil Exécutif. Toutes ces commissions de pair avec celles de Mr Vallières comme Juge en chef de Montréal, de Mr le Docteur Meilleur comme député surintendant de l'éducation, de Mr Charles Mondelet comme Juge de District etc. sont autant de preuves vivantes et incontestables des bonnes dispositions de Sir Charles Bagot notre nouveau Gouverneur envers la population Canadienne si mal traitée par les dernières administrations nommément celle de Sir John Colborne qui a conquis le surnom peu enviable de Sir John Brulôt, et de Lord Sydenham de récente création, qui a su annoblir sa réputation en Ca-

nada du titre peu flatteur ou plutôt de l'épithète monstrueuse d'éminemment corrompu et corrupteur. — La session actuelle a duré un mois et quatre jours, et a produit trente deux lois plus ou moins importantes. Mais ce qui la signale comme une des plus fructueuses, c'est l'abrogation d'une grande partie de la législation barbare du défunt Conseil Spécial digne progéniture de feu Lord Sydenham. La franchise électorale a été restituée aux faubourgs de Québec et de Montréal, la police rurale a été abolie, la loi concernant les voitures d'hiver a été amendée, le terme pour l'enregistrement des anciens actes prolongés d'une année, l'acte de judicature de Sir James Stuart qui devait entrer en force au mois de janvier prochain et qui privait la ville des Trois Rivières de ses cours de Justice, a été sans cérémonie mis au néant. Tels sont les fruits du système responsable, et de la participation quoiqu'un peu tardive enfin accordée aux Canadiens dans l'administration de la colonie. — De tels changements aussi inattendus et inespérés n'ont assurément pas eu lieu sans le concours du gouvernement impérial. Aurait-il enfin ouvert les yeux à la justice, et compris enfin la position de ses sujets canadiens qu'une coterie intéressée et fanatisée avait réussi jusqu'à aujourd'hui à représenter sous un jour faux et mensonger? Dieu veuille que l'avenir ne vienne pas renverser de sitôt une aussi belle perspective!

— La question des mariages mixtes vient enfin de recevoir une solution au moins dans le diocèse de Montréal. Dernière-

ment Mademoiselle Hervieux a été marié à un Monsieur protestant à domicile par Mr Richards prêtre du Séminaire, c'est je crois le premier mariage mixte célébré à Montréal par un prêtre catholique. Peu de jours après Demoiselle Montenach a été mariée au colonel White colonel du Régiment des Hussards aussi à domicile par Mr Manseau Grand vicaire, ce dernier mariage a ensuite été célébré d'après le rite protestant par un Ministre, Mais on a attaché à cette forme de mariage la condition expresse que le parti protestant laissera élever les enfans issus de ce mariage dans la foi catholique. Le mélange très nombreux des deux croyances catholique et protestante a sans doute engagé les autorités ecclésiastiques à tempérer la rigueur des lois canoniques concernant les mariages mixtes, afin d'obvier à de plus grandes abus.

CCXLVI

— Mr Phelan prêtre du Séminaire de Montréal depuis seize ans vient d'être élevé par Monseigneur de Montréal au rang de Grand-Vicaire et de Chanoine honoraire du Chapitre de Montréal. On murmure que ce Mr sera prochainement sacré Evêque pour le Haut Canada, Monseigneur Gaulin Evêque de Kingston ne jouissant pas d'une santé suffisante pour remplir efficacement les devoirs de cette haute dignité. Mr Phelan est parti ces jours derniers pour Bytown ou il paraît qu'il va résider jusqu'à nouvel ordre; il est vivement regretté par tous les catholiques Irlandais dont il était le compatriote, et qui le chérissaient comme un père. Ceux-ci lui ont fait une adresse d'adieu des plus flatteuses.

-295-

— Les Pères Oblats sont résidents à Longueuil depuis cet été dans la maison de feu Mr Chaboillez ci devant Curé de Longueuil dont la propriété a été transférée aux Messieurs de cet ordre dans la personne de Mr Léonard par la munificence de Mr Olivier Berthelet dont la Dame est la seule héritière de Mr Chaboillez. Mr Léonard appartenait depuis son arrivée de France à la maison de St-Sulpice de Montréal, mais dernièrement il s'est décidé à s'agréger à la maison des pères oblats. C'est peut-être en partie ce qui leur a valu l'acquisition précieuse de la maison susdite; car Mr Léonard était depuis longtemps bien connu de Mr Ol. Berthelet. Deux Messieurs Canadiens ont aussi joint la société des Pères Oblats; Mr Dandurand et Mr Durocher ci devant curé de St-Athanase. Ces Messieurs sont constamment occupés aux missions et retraites dans le Diocèse. Un d'entr'eux doit être stationné au Mont St-Hilaire pour la garde du Calvaire.

CCXLVII
Novembre.

— Le 7 de Novembre entre huit et neuf heures du matin un tremblement de terre assez considérable a eu lieu dans le district de Montréal. Il s'est fait sentir plus particulièrement le long de la côte sud du fleuve. Dans quelques localités la secousse a été plus forte que dans d'autres, tel que Trois-Rivières, Bécancour, Nicolet, Sorel Varennes etc. A Trois Rivières on était occupé à célébrer le mariage d'un M. Duval avec une Delle Barbeau, lorsque le tremblement a eu lieu, l'épouvante s'est aussitôt répandue parmi les assis-

tans au nombre d'environ 200, qui se sont tous précipités vers les portes en criant, "l'église va crouler sur nous". Dans leur fuite plusieurs personnes ont été blessées. Le célébrant Mr Cooke et les mariés sont restés seuls dans l'église. La secousse a duré de quatre à cinq secondes. Dans d'autres places la secousse a été assez violente pour renverser les verres dans les armoires et les casser, des pierres se sont détachées de dessus une cheminée. Heureusement il n'est résulté aucun accident grave, grâce à la manière solide dont on batit en ce pays. Le choc n'a presque pas été ressenti à Montréal. Le tremblement de terre en question paraît avoir été plus considérable qu'aucun de ceux qui ont été ressenti dans notre district depuis quelques années. Car ces convulsions de la nature viennent de temps à autre nous avertir nous aussi du peu de fonds que nous devons faire sur notre établissement dans ce bas monde malgré les belles apparences de la force et de la santé. Soyons reconnaissants que la Providence veuille bien ne pas nous faire partager le sort des populations d'une autre hémisphère, ou des villes entières naguères encore, ont été ensevelies avec leurs habitans sous leurs ruines.

— La cour supérieure de Québec a décidé ces jours derniers dans une cause de Mr E. Turgeon contre le curé et les Marguilliers de la Paroisse de St-Etienne de Beaumont, que la loi

CCXLVIII
 Décembre.

de France et conséquemment celle du Canada dont elle fait partie par les traités admet les notables aux assemblées de fabrique pour l'élection des marguilliers. En conséquence de cette décision l'élection d'un nommé Jean Chabot qui avait été récemment faite sans cette formalité de convocation a été annullée, et il a été ordonné au Curé de procéder à une convocation d'une nouvelle assemblée de Fabrique suivant la loi. Jusqu'à ce jour il y avait diversité d'usage suivant les paroisses; dans un certain nombre on a toujours eu pour habitude d'appeller les notables aux assemblées de fabrique, pendant que dans le plus grand nombre, et notamment à Montréal on y a jamais appelé que les anciens et nouveaux marguilliers. La difficulté est maintenant de savoir qui sont ceux que l'on entend faire partie dans la catégorie des Notables.—

— Au premier de décembre courant les municipalités urbaines sont enfin sorties des serres à la Sydenham et de création spéciale, pour rentrer de nouveau sous le système électif. Les élections de Montréal et de Québec ont donné l'une et l'autre une majorité libérale de onze sur dix-huit membres que la loi accorde à chacune de ces deux corporations.

Voici la composition de la Corporation de Montréal

	Maire Joseph Bourret Ecr.	
	Echevins	Conseillers de ville
Jos. Masson	Dr Beaubien	P. Dunn
De Bleury	Gagnon	Lunn
Jos Roy	Jodoin	Ferrier
Redpath	F. Trudeau	Watson

Echevins	}	Conseillers de ville.
Holmes		O. Fréchette Mathewson.
Molson -		F. Perrin.

— Le 17 Décembre sont arrivées à Montréal venant de New-York quatre Dames du Sacré-Coeur, qui s'en viennent fonder en Canada une maison de leur ordre. Leur oeuvre principal est l'éducation des personnes du sexe à peu près dans le genre des Dames de la Congrégation, sinon que leur système d'éducation (voir les Mélanges religieux tome V No 24, 10 janv. 1843) s'étend sur une plus grande échelle. Le vénérable Curé de l'Achigan Mr J.B. Paré aidé de ses généreux paroissiens a mis à la disposition de ces Dames un couvent magnifique en pierre à deux étages avec dépendances, jardins et terres considérables. Le Couvent doit s'ouvrir au commencement de Janvier. C'est une acquisition nouvelle et précieuse pour le pays, et un puissant auxiliaire aux respectables Dames de la Congrégation à qui il était impossible de répondre à toutes les demandes. C'est donc la troisième institution et de fondation éminemment catholique dont a été doté le pays depuis l'érection de Montréal en Diocèse séparé, et grace à la sollicitude de nos deux premiers Evêques, feu Monseigneur Lartigue et sa Grandeur actuelle Monseigneur Ignace Bourgette. Au printemps on aura à enregistrer de plus l'établissement des Soeurs de la Charité dont la bâtisse située en arrière de l'évêché de Montréal se poursuit avec activité.-

— Janvier 15 1843 —

CCLI — Aujourd'hui on a chanté un Veni Creator dans la Cathédrale de St-Jacques pour inaugurer l'établissement des Pères Jésuites dans la ville de Montréal. De ce jour ils ont fait acte de résidence dans notre ville, où ils vont incessamment ouvrir un noviciat.

CCLII — L'ordre des exercices de la Neuvaine de cette ville a été changé cette année. Trois offices ont eu lieu chaque jour le matin à cinq heures et demie sermon et la messe de la neuvaine, deux heures et demie sermon et prières de la neuvaine, puis le soir à six heures sermon et bénédiction du St-Sacrement. Le père Chazel et le père Martin tous deux jésuites ont prêché alternativement tout le temps. Ces exercices ont été relevés par la présence de sa Grandeur Monseigneur de Montréal, qui a profité de ces solennités pour faire sa grande entrée épiscopale à l'église paroissiale, et en même temps la visite pastorale de la paroisse, visite qui n'avait pas été faite depuis près de cinquante ans. Sa grandeur s'est fait soumettre tous les livres de la fabrique, et fait un inventaire des ornements et de tout le matériel de l'église. On a admiré le zèle et l'empressement avec lesquels tous les offices ont été suivis, à chacun desquels il y avait foule considérable.

CCLIII — Le jour de l'Annonciation Monseigneur de Montréal a inauguré les Soeurs de la Charité qui sont destinées à conduire le nouvel établissement de l'azile de la Providence. Six demoiselles ont

commencé le noviciat, et pris l'habit de l'ordre tel qu'établi par Saint-Vincent de Paul. Sa Grandeur attendait pour le printemps de France quelques unes de ces Dames qui lui avaient été promises pour fonder et faire partir l'établissement en question, mais des circonstances imprévues sont venu déranger ses calculs; des demandes pour Rome et pour la colonie française d'Alger avaient tellement diminué le nombre des sujets de la mission, qu'il a été impossible de mettre à effet pour ce printemps la promesse faite à Monseigneur de Montréal. C'est ce qui a décidé sa Grandeur à établir un noviciat sur le champ en attendant qu'il vienne des professes.—

CCLIV

— Dans la dernière semaine de Mars le nouveau gouverneur du Canada Sir Charles Theophilus Metcalfe de l'ordre du Bain, est arrivé d'Angleterre à bord du Steamboat Columbia, pour remplacer le bien aimé Sir Charles Bagot qu'une maladie grave et qui menace de devenir fatale a forcé d'envoyer sa résignation. Il a pris son serment d'office le 30 de Mars. Le pays entier regrette bien sincèrement la perte de Sir Charles Bagot qui par une sage et juste administration avait réussi à poser les bases d'un gouvernement équitable et responsable, et préparé par là au pays un avenir des plus flatteurs. La conduite qu'a tenu son successeur dans les différents gouvernements qu'il a été appelé à administrer, et l'approbation formelle par le ministère colonial de tous les actes de Sir Charles Bagot pendant sa trop courte administration, nous font anticiper que la même ligne de conduite sera suivie par Sir Charles Metcalfe. Toute la colonie se berce de cette

flatteuse espérance.

— Le Canada vient de faire une perte bien sensible et qui sera longtemps sentie dans la personne de son ci-devant bien aimé gouverneur Sir Charles Bagot. Après une fluctuation longtemps prolongée de mieux et de rechutes, ce brave homme vient enfin de succomber sous les coups de la maladie, il est décédé à Kingston le 19 de Mai au matin, plongeant une nombreuse famille et tout le pays dans le deuil et la consternation. Depuis six mois le pays en masse adressait des vœux ardents au ciel en faveur de cet inestimable administrateur qui faisait une si honorable exception à la longue kyrielle de petits tyrans qui a peu d'exception près ont tour à tour pesé lourdement sur cette infortunée colonie, peut-être aussi est-ce aux ferventes prières qui se sont élevées de toutes parts que nous devons de l'avoir conservé quelques mois de plus ? Mais enfin il a plu à la Providence de le retirer du milieu de nous, espérons que ça été pour le placer dans un monde meilleur. Il était âgé de 61 ans et avait été employé tout à tour en différente capacité de plénipotentiaire et d'ambassadeurs près de différents gouvernements. Il appartenait à une des familles les plus anciennes comme les plus nobles d'Angleterre. Ses restes seront incessamment emportés et accompagnés par sa famille jusque dans sa patrie. Sa mémoire demeurera en monument impérissable dans tous les coeurs vraiment canadiens. Le noble convoi doit s'acheminer par New York ou une frégate anglaise l'attendait pour l'emmener

vivant, mais elle n'emportera qu'un cadavre. On n'a pas été peu surpris de voir qu'aucun honneur militaire ne lui ait été rendu surtout à une époque aussi rapprochée de celle où il tenait si habilement les rênes de cette vaste et importante dépendance de la Grande-Bretagne.

CCCLVI
Juin

— Dimanche 4 Juin Jour de la Pentecôte, Sa grandeur Monseigneur Bourget après avoir fait le matin vingt-cinq ordinations à sa cathédrale, est venu officier paré à la paroisse. Immédiatement avant la grande messe Mr Fay curé d'office est monté en chaire et a lu un mandement de l'Evêque de Montréal informant les paroissiens qu'il allait procéder à une nouvelle prise de possession canonique de la Cure de Montréal en faveur de Mr le Supérieur du Séminaire. Effectivement aussitôt après la lecture du Mandement, le Clergé est entré en procession par la grande Porte suivi de Monseigneur tenant par la main Messire Quiblier Supérieur du Séminaire, il le conduisit ainsi jusqu'à l'autel de là à la Stalle où il^{le} fit asseoir, puis au lutrin qu'il lui fit toucher de la main, enfin aux fonds baptismaux dont il le mit aussi en possession en présence du corps des marguilliers. Acte authentique de cette prise de possession fut dressé et signé de Messieurs du Clergé, des Marguilliers et de plusieurs citoyens. Pareille cérémonie n'avait pas eu lieu ici depuis le gouvernement Français. La nouvelle division du Diocèse demandait que cette formalité fut remplie afin d'obvier à certaines difficultés et contestations. L'institution

est faite à perpuité en faveur du Supérieur du Séminaire, qui dorénavant en sa qualité de Supérieur devient de droit Curé de Montréal, tout en demeurant soumis à l'autorité épiscopale.

— Mardi le 20 de Juin au soir un incendie désastreux a détruit dans le court intervalle de trois heures les trois quarts du beau villlage de Boucherville, plongé dans la détresse la plus complète une centaine de familles, et jetté dans la consternation tout le pays et surtout les habitants de Montréal, qui de la ville se trouvaient les spectateurs pénibles et impuissants de cette désolante conflagration. On attribue la cause de ce sinistre à des flammèches échappées de la cheminée d'un des Steamboat qui voyagent dans la rivière Chambly, et attisées par un vent furieux qui régnait alors. Le feu s'est propagé avec une rapidité effrayante et bravant tous les efforts pour le maîtriser. Quatre vingt maisons et un plus grand nombre de bâtiments, y compris l'église, le couvent, une maison d'école nouvellement construite, ont été en un instant la proie de l'élément destructeur. Jamais encore en Canada n'avait eu lieu un incendie aussi désastreux; le feu avait bien à la vérité détruit à plusieurs reprises une plus grande valeur de propriétés, mais jamais il n'avait encore réduit à la misère un aussi grand nombre d'êtres humains. Aussi cette catastrophe a-t-elle excité la sympathie des habitans de Montréal, des secours en provision, en hardes et en argent ont été aussitôt expédiés à Boucherville et promettent d'être suivis d'autres bien vite.

C'est à qui rivalisera de zèle et de générosité pour porter secours à ces infortunés. Des sommes considérables ont été instantanément souscrites dans Montréal. Les diverses Banques de la ville ont souscrit chacune £100, pareille somme a été adressée au Maire de Montréal pour cette destination par son Excellence notre nouveau Gouverneur Sir Charles Metcalfe, le séminaire a donné £50, bon nombre de citoyens ont donné des £30 des 25 des 15 des 10 et des 5 louis, en sorte que l'on doit s'attendre à former dans la seule ville de Montréal une souscription de près de £ 2000. Québec et les divers comtés de la Province vont aussi indubitablement prendre part à la bonne oeuvre.

CCLVIII

— Depuis les déplorables évènements de 1837, la fête de St-Jean Baptiste, qui avait été choisie et adoptée pour fête patronale et nationale des Canadiens, avait tout à fait cessé d'être célébrée pour des raisons bien faciles à concevoir. Les emprisonnements, les confiscations, les pillages, les assassinats juridiques, le bannissement, et l'exil d'une foule de braves citoyens, tout cela et beaucoup d'autres horreurs étaient bien propre en effet à paralyser le sentiment national, l'élan patriotique auquel cette joyeuse fête avait du son motif et son origine. Cinq années de douleur et de deuil se sont écoulées, une lueur de justice semble poindre à l'horizon, le gouvernement qu'une faction ambitieuse impie et fanatisée a réussi pendant trop longtemps à tromper grossièrement, et à entraîner dans de déplorables excès, commence enfin, suivant les apparences du

moins, a entrevoir qu'on l'a séduit, dupé, et introduit dans des voies qui peuvent tôt ou tard mettre en péril sa domination sur ces colonies, et montre par ses actes récents qu'il veut réparer le passé en prenant pour égide l'équité la justice et l'impartialité envers les Canadiens, Aussitôt Jean Baptiste qui croit appercevoir l'aurore de meilleurs jours, et craint moins d'être traité en Paria, Jean Baptiste croit qu'il peut et doit se livrer à la joie et à l'allégresse. La détermination est prise de ressusciter cette fête nationale si chère à son coeur, cette fête dans laquelle il pourra manifester d'une manière non équivoque toute sa joie et son enthousiasme. C'est en effet ce qui a eu lieu aujourd'hui dans la plupart des paroisses, et surtout à Québec et à Montréal. Malgré le peu de temps que l'on avait eu à se préparer, et malgré la consternation créée par l'incendie du village de Boucherville, la fête a été solennisée à Montréal avec une pompe et un zèle que l'on n'aurait osé espérer pour un premier essai, une messe de première classe a été chantée à la paroisse à laquelle a assisté Monseigneur de Montréal. La presque totalité de la Société de Tempérance de St-Jacques au nombre d'environ sept à huit cents portant tous la médaille de tempérance et la feuille d'érable, et précédée de deux superbés bannières se sont rendus en procession de la cathédrale à la paroisse, et ont assisté en corps à l'office ou sermon a été prêché par Messire Roupe du Séminaire; Un triple et magnifique pain bénit de six étages chaque fut offert par

la Dame du Maire Mme Bourret. A la suite de la messe la société de tempérance, s'est remis en ordre de procession, pour s'en retourner à St-Jacques, c'est aussi alors et sans préméditation aucune que la Société de St-Jean Baptiste s'est improvisée aussi en procession pour faire corps avec la société de tempérance, et l'accompagner jusqu'à la cathédrale en passant par la rue Notre Dame et la rue St-Denis avec bannières déployées et musique en tête. Le tout a été conduit avec un ordre et un zèle qui a été admiré de nos ennemis mêmes, et qui peut anticiper quelque chose de grand et de splendide pour une autre année. A Québec l'organisation de la société de St-Jean Baptiste étant plus avancée, on y a déployé en cette occasion un luxe et un ensemble qui ont été étonnés toute la capitale. Un banquet de plus de 300 convives de l'élite de la société s'est réuni au théâtre. La présidence a été occupée par Mr E. Carron Maire de la ville. Des discours analogues à la circonstance ont été débités par Mr le Maire et d'autres citoyens, et accompagnés de toasts appropriés à la fête. — On doit procéder prochainement à organiser des associations sur un pied respectable et permanent.

— Le 29 de Juin solennité de la St-Pierre, a eu lieu à l'église paroissiale la cérémonie splendide de la bénédiction du jeu de cloches nouvelles destinées à être placées dans les tours de Notre Dame de Montréal. Ces cloches au nombre de dix et de la fabrique de Mr Th. Mearse d'Angleterre, sont le fruit de la magnificence et de la générosité du Séminaire et de dix

riches citoyens de la ville qui ont voulu en faire seuls les frais. Les dix cloches avaient été déjà depuis quelques jours suspendues sur des échaffauds faits tout exprès tout le long de la grande balustrade de l'église; depuis on avait orné cet échaffaud avec un goût une profusion et une élégance toute particulière pour la cérémonie; la nature et l'art avaient été mises à contribution pour rehausser la splendeur de la fête. Immédiatement au dessous des cloches on avait construit une immense estrade remplissant tout l'espace compris entre les bancs et les degrés des balustrades, et élevé à la hauteur du plancher du chœur, le tout recouvert de riches tapis, et muni de 18 superbes fauteuils destinés à recevoir les parrains et marraines, et de dix élégants petits tabourets portant chacun un riche plat d'argent entouré de guirlandes de fleur, pour recevoir les contributions et les offrandes de tous ceux qui se sentaient l'inclination d'aller faire vibrer ces énormes cymbales sacrées. La musique du 71e et les amateurs des Collèges firent entendre leurs accords pendant la cérémonie qui fut faite par sa Grandeur Monseigneur de Montréal accompagné de presque tout son chapitre de Chanoines en costume. L'église contenait une foule immense qu'on peut élever sans exagérer à au moins 10,000 personnes, parmi lesquelles un grand concours de nos frères séparés pour lesquels on avait à dessein réservé les trois grandes allées du centre que l'on avait toutes remplies de chaises pour eux. Comme la cérémonie devait être

très longue il n'y eut pas de vêpres ce jour là; l'office commença à deux heures par le chant d'une hymne et d'un motet, a ce moment tous les regards furent frappés par l'apparition soudaine d'une procession venant de la sacristie, composée d'ecclésiastiques en dalmatiques portant sur des bâtons surmontés de plateaux les riches étoffes destinées à habiller les cloches après leur bénédiction, étoffes de soie de velour de brocard d'or, et tissus de fil et de dentelles le tout brodé avec magnificence et dextérité; entre chacun d'eux était un thuriféraire en aube et l'encensoir fumant à la main, puis les parrains et marraines qui chacun prirent place sur les sièges qui leur avaient été préparés, chaque couple vis à vis la cloche fruit de sa libéralité. Aussitôt après il fut donné un discours du haut de la chaire par Mr Roupe qui expliqua à son nombreux auditoire ce que c'était que les bénédictions en général, et celles des cloches en particulier.—Puis l'évêque avec ses habits pontificaux procéda aux nombreuses onctions des cloches aidés de ses prêtres assistans revetus de riches draps d'or. Pendant ce temps l'orgue et la musique régimentale faisaient entendre leurs accords, et des citoyens accompagnés de Dames faisaient la quête dans l'église. La cérémonie se termina à 5 1/2 heures par le Te Deum solennel, puis chacun alla faire sonner les cloches et porter son offrande suivant son moyen. En résumé ce fut une des cérémonies les plus splendides dont la paroisse ait été témoin depuis bien des années.

Voici les noms des cloches et de leur donateur ainsi que leur pesanteur respective.-

1ère Marie-Ignace, victoire	6041 livres	Le Séminaire
2me Edouard Albert Louise	3633 "	Furnis-Dowling
3me Jean Rosalie	2756 "	John Donegani & Uxor
4me Olivier Emilie	2114 "	Ol. Berthelet & Uxor
5me Jules Joseph	1631 "	J. Quesnel
6me Hubert Justine	1463 "	Hubert Paré & Uxor
7me Louise	1290 "	L. Parent curé de Repentigny
8me Jean Marie	1095 "	Jean Bruneau
9me Tancrede Geneviève	924 "	Tancrede Bouthillier
10me Augustin	899 "	Augustin Perreault.
Total-21846 livres.		

Le coût de ce jeu de cloches rendues dans les tours avec leurs agrès sera de près de £ 3000.-

Le 18 Juillet veille de la fête du Supérieur et parrain de la grosse cloche, on a entendu pour la première fois le son des nouvelles cloches que l'on venait d'achever de monter dans les tours du nord de Notre Dame, mais on a eu qu'un échantillon bien imparfait de leur carillon. On craint que les battants de ces cloches ne soient pas bien proportionnés, et qu'il faudra peut-être en refaire d'autres plus gros pour tirer de ces cloches un son proportionné à leur volume.

La nouvelle sonnerie a été étrennée le 18 de Juillet veille de la fête de St-vincent en l'honneur de Mr Quiblier supérieur

du Séminaire dont ce Saint est le patron. A l'Angélus du midi toutes ces cloches à l'exception d'une ou deux qui n'étaient pas encore prêtes; ont fait entendre leur son du haut de la tour pour la première fois. Depuis cette époque les anciennes cloches ont été abandonnées.

— Le 20 d'Août jour de la sollemnité de l'Assomption a eu lieu à l'église paroissiale de Montréal le Sacre de Mr P.Phe-
lan ci devant membre de St-Sulpice, comme Evêque de Carrha Coadjuteur de Monseigneur Gaulin Evêque de Kingston Haut Canada. Quatre Evêques outre celui élu assistaient à la cérémonie, à savoir Messeigneurs de Montréal, de Kingston, de Toronto et de Sydime Mr Turgeon, Monseigneur Bourget a été l'évêque consécrateur. Le concours de spectateurs était immense, autant en un mot que la vaste église en pouvait contenir. Tous les drapeaux de la Société Irlandaise de St-Patrick était appendus aux galeries des tribunes. Les Irlandais remplissaient les allées de la nef. Messire Obrien adressa l'assemblée en anglais et en français. On étrenna ce jour là les riches ornements qui habillaient les cloches nouvelles au jour de leur bénédiction, c.a.d. 7 chappes 4 Dalmatiques et une Chasuble le tout en drap d'or. L'office commencé à huit heures ne se termina qu'à midi trois quarts. L'après-midi le nouvel Evêque chanta les vêpres in pontificalibus, et fit un sermon en Anglais. Vu la mauvaise santé de Monseigneur Gaulin, le nouvel Evêque a été nommé immédiatement administrateur du Diocèse de Kingston, avec droit de

succession future.

CCLXI

— Le 30 d'Août on a abattu d'un seul coup la flèche de la vieille tour de la paroisse. On va la raser complètement et faire disparaître ce monument érigé en 1715. Lorsque la flèche a été abattue et brisée dans sa chute sur le pavé, chacun des nombreux spectateurs s'est empressé de prendre et d'emporter un fragment de ce vieil édifice comme souvenir. Avec cette tour va disparaître la dernière trace de cette vieille paroisse qui pendant tant d'années avaient rassemblé les fidèles de Montréal. Beaucoup auraient désiré voir conserver ce vieux monument si sa situation eut pu le permettre, car quand à sa solidité, il pouvait braver encore quelques siècles, mais la régularité et l'embellissement de la place d'armes demandaient qu'on la fit disparaître.

— On a reçu dans le cours d'octobre la grosse cloche ou Bourdon destinée pour servir de pendant à la grande sonnerie de la paroisse de Montréal, et que l'on doit placer dans la tour nord-ouest de l'église. C'est la plus grosse cloche qui soit sortie des fonderies de la Grande Bretagne. Elle pèse 16,352 livres, et mesure 7 pieds 3 pouces à l'ouverture, et sept pieds de hauteur, et six pouces et demie d'épais à l'endroit ou frappe le battant, le battant pèse au dessus de 300 livres. Elle a été trainée du port à l'église par les paroissiens sur une voiture à six roues faite tout exprès. La cérémonie de sa bénédiction a eu lieu à la paroisse le dimanche 29 d'octobre dans l'après-

— 512 —
midi. Sa Grandeur Monseigneur de Montréal a fait la bénédiction in pontificalibus. Un discours a été prononcé par Mr le Comte de Charbonnel en anglais et en français avec son talent particulier. Messieurs Simon Valois, Jos Boulanget, et F.P. Beaudry accompagnés de Mes Dames Boyer dit Quintal, Olivier Fréchette, et Gougeon servaient de parrain et marraines. L'église était littéralement pleine de spectateurs tant protestans que catholiques. La collecte a produit autour de £ 200. On doit procéder immédiatement à la monter dans la tour, et l'on pense qu'elle sera prête à sonner à Noël. Elle doit servir particulièrement à sonner l'allarme dans les cas d'incendie. Cette cloche toute montée aura coutée tout près de £ 2000, et sera un monument longtemps existant de la générosité des marchands artisans et agriculteurs de la paroisse de Montréal.

Le bourdon a été monté dans la tour sans accident et avec beaucoup de dextérité au commencement de Novembre sous la direction de Mr Matte habile charpentier Canadien. Il doit sonner pour la première fois la veille de Noel.

— L'harmonie et la paix qui étaient survenu dans notre gouvernement après la tempête et les troubles de 1837 et 1838 harmonie due à l'introduction du système de responsabilité dans l'administration provinciale, cette harmonie qu'on se plaisait à contempler depuis environ douze mois avec une espèce d'orgueil parce qu'on savait qu'elle était due en grande partie à ce qu'on avait appelé des Canadiens, en petit nombre à la vérité, à

prendre part à la direction et aux Conseils de notre Exécutif, cette belle harmonie vient d'éprouver un échec bien déplorable par la résignation inopinée du premier ministre à vues libérales. Ce Ministère composé de Messieurs Lafontaine, A.N.Morin, R. Baldwin, Dunn, Aylwin Hincks et Daly, a cru^à l'exception de ce dernier devoir remettre entre les mains de Sir Charles Metcalfe l'autorité qu'il tenait de Sir Charles Bagot d'heureuse mémoire. Ce qui a servi de prétexte à cette résignation en bloc c'est que le gouverneur s'est permis de faire quelques nominations officielles sans consulter son ministère, démarche qui suivant ces messieurs résignataires attaquait le principe même du gouvernement responsable qu'ils s'étaient engagés solennellement de maintenir; le gouverneur de son côté se retranchait sur la prérogative royale qu'il croyait compromettre en la soumettant dans tous les cas à la volonté des ministres. Il faut convenir pourtant que le ministère n'exigeait pas absolument que le chef du gouvernement en passât par les choix qu'il pourrait faire ou approuver, mais au moins qu'il les lui soumit et le consultât, ce à quoi le gouverneur paraît déterminé à se refuser. Voilà où en sont les choses. La démarche du ministère a été appuyée en chambre par un vote approbateur des deux tiers des représentans. Cette question va sans doute être évoquée au bureau Colonial à Londres, et jusqu'à la décision, on pense que le gouverneur marchera avec un ministère provisoire, dont pour le moment Mr D.B.Viger est le président et le seul personnificateur des intérêts Canadiens et libéraux. Mr D.B.

viger a paru faire scission avec ses collègues de la Chambre en se rangeant avec la minorité, s'appuyant sur la forme strictement constitutionnelle qu'il accuse les ministres d'avoir enfreinte, en donnant à la chambre des explications de leur retraite avant d'avoir muni le parlement d'un document officiel à cet effet de la part du gouverneur, condition sine qua non, suivant Mr Viger, puisqu'il s'agissait de rien moins que de dévoiler aux yeux de la Chambre et du pays entier des faits qui s'étaient passés dans le secret du cabinet, et qui par conséquent ne pouvaient et ne devaient être mis au jour qu'avec une permission spéciale et officielle du Chef de l'Administration. Les ministres résignataires se sont contentés d'une permission verbale. Toujours est-il que ces Messieurs sont en défaut pour n'avoir pas spécifié un fait particulier de dissidence avec le gouverneur, fait qui eut pu servir de base au parlement pour asseoir son opinion,

— 1844 —

Février 1844 .

CCCLXIII Sa Grandeur Monseigneur Bourgette a permis cette année un grand changement dans le Carême du Diocèse de Montréal. En vertu du pouvoir dont il est revêtu, il a permis l'usage de la viande pour un repas par jour le lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, et pour toute la journée du dimanche, le jour des Rameaux excepté ainsi que toute la semaine sainte ou l'abstinence devra être observée comme auparavant. Bien entendu que l'obligation du jeûne demeure intacte comme par le passé.

Cette modification du carême n'est accordée que pour cette année par rapport à la cherté des vivres et à la pénurie du temps. On murmure que l'on est en voie d'obtenir de Rome que cette modification ou quelque chose d'analogue devienne générale et permanente pour tout le Canada. Cette modification de la loi du carême n'a pas eu lieu dans le diocèse de Québec. Si la dispense est sanctionnée à Rome telle que demandée, alors elle sera à peu près universelle dans toute l'Amérique.

— La Province du Canada est en ce moment en proie à une fièvre politique qui menace de nous replonger dans des difficultés à peu près aussi inextriquables que celles qui l'agitèrent pendant les quelques trente années qui précédèrent l'époque à jamais mémorable de 1837, et dont le dénouement fut une double rébellion accompagnée de tous les désastres, suivie de la suspension de la Constitution de 1791, et de la dotation du fameux Acte d'Union avec toutes ses iniques conséquences. Désireux de calmer l'effervescence qui devait inévitablement créer l'opération de cette fatale Union réprouvée déjà depuis longtemps par les deux provinces, le gouvernement Métropolitain avait accordé au Canada le système du gouvernement responsable, dont les bases avaient été sanctionnées et reconnues par une série de résolutions adoptées dans la Session de la législature provinciale du mois de Décembre 1841 et solennellement admises comme règle de conduite par feu Sir Charles Bagot, et subseq-
quemment par notre gouverneur actuel Sir Charles Metcalfe. Pendant une année ce système paraissait marcher avec harmonie

et à la satisfaction quasi universelle, lorsqu'en Novembre dernier une rupture s'est déclarée entre Sir Charles Metcalfe et le ministère alors régnant dénommé le Ministère Lafontaine-Baldwin. Les ministres ont accusé le gouverneur de tendre à saper le gouvernement responsable en faisant des nominations sans consulter les ministres, et en renvoyant à la sanction royale des actes de la législature qu'il les avait autorisés d'introduire et qu'il avait promis de sanctionner lui même, et entr'autres l'acte pour abolir les sociétés secrètes en Canada. Malheureusement les ministres en donnant leur résignation avaient négligé les formes constitutionnelles usitées en pareilles circonstances qui veulent que les ministres résignants spécifient les faits positifs qui motivent leur résignation et se munissent d'une permission formelle et authentique de la part du chef de l'administration pour expliquer leur conduite et leurs raisons devant la législature; et c'est sur quoi Mr D.B.Viger qui semble aujourd'hui s'identifier avec la cause du gouverneur, a attaqué le ministère en l'accusant de forfaire aux formes constitutionnelles, et s'est refusé de concourir avec la majorité de la Chambre au vote approbateur mais trop précipité de la conduite du Ministère. De son coté Sir Charles Metcalfe se plaint que l'ex Ministère montrait une tendance à paralyser la prérogative royale, et voulait faire du chef de l'administration un instrument servile à ses volontés, ce à quoi il ne veut ni ne peut se prêter, tout en déclarant qu'il adhère

pleinement au gouvernement responsable tel qu'admis par les résolutions de 1841. Toute la difficulté repose aujourd'hui sur l'interprétation du gouvernement responsable et des résolutions de 1841 que les Ministres prétendent n'être pas entendue de la même manière qu'eux et le pays par le gouverneur. Delà est surgi le germe de la division qui se manifeste depuis quelque temps dans toute la province dans la Presse comme parmi les différentes sections de la société, et les diverses origines. D'un coté est la majorité apparente de la population Canadienne et Irlandaise avec la majorité de la Chambre et les Ministres résignants; de l'autre les origines Anglaises et Ecossoise jointes à cette portion des Canadiens qui n'approuve pas la démarche du Ministère se rangent avec le gouverneur, les deux partis pourtant ayant le même mot de ralliement, "le gouvernement responsable." Cette fâcheuse division a pris un caractère plus marqué encore à l'occasion d'une élection dans la ville de Montréal, devenue nécessaire par la démission volontaire d'un de ses mandataires Mr Benj. Holmes caissier de la Banque de Montréal. Deux candidats se sont mis sur les rangs savoir Mr Drummond jeune avocat comme Champion du Ministère déchu, et Mr W. Molson mis en avant par les partisans du gouverneur. Pendant près de deux mois la ville a été en émoi par les deux partis acharnés à assurer par tous les moyens possible le retour favorable de leur candidat respectif. Enfin le 19 d'Avril après deux jours de Poll, accompagnés de violences d'émeutes et

d'animosités qui ont nécessité la présence de la force militaire le candidat du ministère Mr Drummond a été déclaré élu à une très forte majorité. La présence aux différents polls pendant les deux jours d'élection d'un attroupement considérable de journaliers Irlandais qui avaient laissé les travaux du Canal de Lachine, pour venir à l'élection, à influé considérablement sur le sort de la lutte électorale, maîtres en nombre imposant à chaque station, ils intimidèrent les voteurs du candidat Molson, qui n'osaient approcher des polls pour y donner leur voix. Les choses en vinrent dans la rue McGill au point qu'à l'occasion d'une rixe qui n'avait rien de bien grave un magistrat eut l'imprudence de mettre en requisition un piquet de soldats, et d'ordonner une charge à la bayonnette qui amena un fâcheux résultat; un malheureux Canadien du nom de Champeaux reçut deux blessures assez graves pour occasionner sa mort au bout de trois jours de souffrances.

CCLXV
Juin.

— Le 24 Juin on a chômé dans Montréal la fête nationale des Canadiens la St-Jean Baptiste, avec un pompe extraordinaire. Un triple et magnifique Pain bénit à six étages garnis de petits étendarts a été offert par la Société de St Jean Baptiste, et présenté par la Dame du Maire Mr Bourret, accompagnée de l'Honorable D.B.Viger Président de la Société. Un discours a été donné par Messire Pinsonnault et bien goûté. La Société de Tempérance de St-Jacques assista en corps portant chacun la médaille de la Tempérance avec une feuille d'érable à la boutonnière,

et précédée d'une jolie bande de musique qui fit entendre les airs nationaux.

Pendant que se chantait la messe de St Jean Baptiste, on faisait les préparatifs pour la réception du gouverneur qui faisait ce jour là même sa première entrée dans Montréal, depuis son érection comme la Capitale du Canada. En effet entre une heure et deux heures toutes les rues formant la route depuis la maison du gouvernement jusqu'à la résidence du gouverneur à Monkland sur le derrière de la montagne, étaient littéralement encombrées de spectateurs, on avait improvisé de distance en distance des arcs de triomphe, et des troupes étaient échelonnées tout le long de la route. Enfin un peu avant deux heures son Excellence Sir Charles Metcalfe parut dans son carrosse accompagné de Mr le Maire de Montréal, et précédé de presque toutes les associations de la ville avec bannières déployées, le corps municipal, les sociétés de bienfaisance du feu, et de tempérance, et une longue suite d'équipage portant l'élite de la société de Montréal, le tout au bruit du canon, de la musique et du carillon. Enfin la nouvelle capitale du Canada peut dire qu'elle a vu en ce jour là un petit échantillon des entrées triomphales des anciens Empereurs Romains, sauf les trophées et les dépouilles. Tout s'est passé dans le plus grand ordre et sans le moindre accident. Voilà donc enfin après bien des incertitudes et des perplexités, Montréal en possession de tous les bureaux du gouvernement de la résidence du gouver-

neur, du siège de la Législature, du représentant de la Souveraine. Voilà enfin la grande ville de Montréal reconnue et établie d'effet comme de nom la première ville du Canada et de toute l'Amérique Septentrionale Britannique.

— Les journaux d'Europe nous ont apporté l'inattendue et affligeante nouvelle de la mort du Vénérable Evêque de Nancy Monseigneur de Forbin Janson qui a eu lieu le 11 de juillet dernier à Aygalades près de Marseille après une courte maladie résultat de son zèle tout apostolique. Il n'était agé que de 58 ans et pouvait bien promettre une carrière plus longue, mais son temps d'épreuves était parfait, ses jours étaient pleins, il était mur pour le ciel ou il est allé recueillir la palme de ses pénibles et fructueux travaux, dont il a laissé de glorieuses traces dans trois parties du monde l'Europe, l'Asie et l'Amérique. En 1840 il visita l'Amérique mais plus particulièrement le Bas Canada, qu'il régénéra par sa parole vivifiante, et par le lustre et l'onction qu'il avait le talent de reverser sur les vérités de la religion. On peut dire qu'il a laissé en Canada un germe qui se perpétuera pendant bien longtemps à la gloire de la religion et de son nom qui se transmettra à la postérité réhaussée de l'amour de la reconnaissance et de la vénération des paisibles habitans des rives du St-Laurent. Un service funèbre sera chanté en son honneur dans les différentes églises du Canada, surtout dans celles où il eut occasion de faire entendre sa voix mâle et éloquente. O vertueux Prélat qui futes naguères la gloire et l'ornement

de l'épiscopat Français, et l'apôtre des nations, vous êtes maintenant en possession de l'héritage céleste et éternel dont vous enseignates le chemin pendant de longues années par vos discours par vos exemples et par vos vertus, vous êtes aujourd'hui au nombre de ces glorieux vieillards toujours prosternés en face de l'agneau; souffrez donc qu'aujourd'hui du fond de notre exil nous levions nos regards vers vous, et que nous vous demandions de daigner de temps à autre accorder un souvenir à vos enfans adoptifs qui composent l'église du Canada, et solliciter pour eux des graces de perfection et de persévérance.

CCLXVII

— Formation à Montréal sous les auspices de Messieurs du Séminaire de St-Sulpice, d'une association bibliothécaire ou de l'oeuvre des bons livres. Cette oeuvre a été annoncée du haut de la chaire le dernier dimanche de Juillet par Messire Quiblier Supérieur, et premier instigateur de ce nouvel établissement qui promet les résultats les plus avantageux à la cause de la religion et des moeurs. Toute personne pourra être membre de cette association en payant une rétribution annuelle qui a été fixée à cinq chelings, afin de la mettre à la portée de tout le monde. L'usage de la bibliothèque sera tout à fait gratuit et libre à tous les membres comme de raison, mais aussi à ceux qui ne feront pas partie de l'association, avec la réserve pourtant que ces derniers seront tenus de donner une caution, soit en déposant une petite somme d'argent, soit en fournissant une recommandation d'une personne connue, pour la

sureté des livres en cas de perte ou de détérioration notable. Le fonds de la bibliothèque se compose déjà de deux à trois mille volumes fournis par le Séminaire et les congrégations des hommes et des filles. Un semblable établissement se faisait désirer depuis bien longtemps. La Paroisse de Québec a eu la gloire de l'initiative, car elle a commencé il y a déjà plus d'une année et aussi sous les auspices du Séminaire de Québec. Monseigneur de Montréal a bien voulu agréer le titre de Président de la dite association. La solennité du St Nom de Marie en sera la fête patronale.

CCLXVIII

— On est à l'oeuvre depuis quelques semaines pour établir en cette ville une association toute nationale sous les nom et patronage de St Jean Baptiste, afin de réunir tous les Canadiens comme dans une même famille. On espère la mettre sur un pied respectable et permanent avec un peu de bonne volonté de la part des masses. Pareille association devra se former aussi dans chaque comté et paroisse du Bas Canada. Cette oeuvre sera toute de bienveillance et en dehors de la politique. L'association solennisera chaque année la fête de St Jean Baptiste par une grande messe de lère classe, une procession en grande tenue et des banquets civiques autant que les circonstances pourront le permettre. Il sera aussi prélevé un fonds par souscription annuelle entre tous les membres de la dite association, le quantum en a été fixé à un dollar par année, et une mise d'entrée dans la société de trente sous. Les officiers seront éligibles chaque année le premier lundi de Juin.

L'association aura ses bannières et décorations appropriées et analogues aux autres sociétés qui existent parmi les autres origines, telles que celles de St-George pour les Bretons, de St Patrick pour les Irlandais, de St André pour les Ecossais, etc

CCLXIX

— Le 18 de Juillet dernier entre deux et trois heures du matin on apperçut le feu dans les étages supérieurs du palais de Justice de Montréal; malgré l'heure avancée de la nuit les secours vinrent encore assez à temps pour sauver le premier étage et le rez de chaussée de la conflagration. On a pu sauver quoiqu'en désordre tous les papiers et archives des différents bureaux, et particulièrement ceux du Shérif. On attribue ce malheur à l'oeuvre diabolique d'un incendiaire pour détruire des documents accusateurs qui y étaient déposés. Deux individus du nom de F.Mercure et Brousseau ont été sur soupçons arrêtés dans la matinée et logés dans la prison commune en attendant les assises criminelles. Un autre individu du nom de Lepage a aussi été arrêté aux Etats Unis, et amené à Montréal après avoir obtenu son ex-tradition du gouvernement Américain; On le dit coupable de complicité dans l'incendie en question, on prétend de plus que ce serait lui qui aurait mis le feu au palais à l'instigation des deux premiers.

En attendant qu'on répare ou qu'on rebatisse ce palais on est en frais d'adapter le batiment de la vieille prison qui l'avoisine et qui depuis l'époque des troubles de 1837 avait été transformé en Caserne, pour y tenir la cour et y transporter

les archives jusqu'à nouvel ordre.

— Il y a eu au milieu d'Août quatre vêtures à l'azile de la Providence, et deux au monastère du Bon Pasteur. C'est Monseigneur Gaulin qui a fait la cérémonie dans la première communauté et Monseigneur de Montréal dans la seconde. Ce monastère du Bon Pasteur est une institution nouvelle dont vient d'être dotée notre bonne ville, grâces aux soins et à la persévérance de Messire Arraud prêtre du Séminaire qui depuis environ deux ans a mis un zèle à toute épreuve pour faire partir cet établissement dont la destination est de servir d'azile aux personnes du sexe qui après avoir mené une vie déréglée désirent rentrer dans le bon chemin. Ce Monsieur a force d'appels à la générosité des citoyens est parvenu à acquérir dans le milieu du faubourg Québec, un local bien aéré, mais malheureusement un peu rétréci pour son objet, et à y ériger et réparer des batiments dont il a tiré le meilleur parti possible. Trois soeurs de l'ordre du Bon Pasteur sont arrivées dernièrement de France pour prendre la direction de ce nouvel établissement à Montréal. A l'instar des religieuses de l'Hotel Dieu, ces Dames sont sous la règle de la vie cloîtrée. Comme l'azile de la Providence, celui du Bon Pasteur sera encore une création de l'inépuisable générosité des catholiques de Montréal qui auront intérêt à supporter et à alimenter ces deux belles et utiles institutions après avoir tant fait pour les mettre au jour. Il y a une chapelle bien humble à la vérité, attaché à l'éta-

blissement, ou la messe se dit tous les matins. L'azile renferme déjà vint cinq filles repenties, nombre que l'exiguité du local ne permette pas de dépasser de beaucoup, jusqu'à ce que l'on ait trouvé des moyens suffisans pour l'agrandir.

CCLXXI

— La communauté des Oblats, dont la maison est établie dans la maison de Mr Chaboillez ci devant Curé de Longueuil et voisine de l'église de cette paroisse, vient de recevoir un nouveau renfort. Trois nouveaux Pères viennent d'arriver d'Europe. Un d'eux est Diacre et les deux autres Prêtres.

— Dans la communauté des Jésuites qui depuis l'an dernier ont ouvert un noviciat dans notre ville, le Père Martin vient d'être nommé Supérieur de la résidence de ce Diocèse. Le Rev. Père Chazelle s'occupera plus particulièrement des missions parmi les sauvages demeurera Supérieur de la résidence de Toronto dans le Haut Canada.

— Le vaisseau qui fait maintenant la traversée entre Montréal et Laprairie, est la première construction en fer qui ait été faite en Canada; c'est la deuxième année qu'il voyage. Il appartient à la ligne de chemin à lisses de St Jean et Laprairie cette ligne est expéditive, économique et pourtant très profitable à ses propriétaires.

— Le gros Bourdon qui paraissait faire l'orgueil de Montréal, le gros Bourdon pour qui on fit l'an dernier une bénédiction si solennelle, le gros Bourdon qui était un objet de curiosité et d'admiration, le gros Bourdon qui a couté en frais d'achat

de transport et d'installation la jolie somme de £ 2000, le gros Bourdon qui naguères parlait si haut, le gros Bourdon est muet depuis la fête de St Jean Baptiste. On a dit d'abord que le battant était cassé, on a dit ensuite qu'il y avait un vice dans la charpente, on finit par dire aujourd'hui que la cloche monstre est fêlée et ne se fera probablement plus entendre. Pourra-t-on avoir recours contre le facteur ? C'est ce que l'on saura bientôt.

— La place de prothonotaires de la cour de Montréal, devenue vacante dernièrement par le décès de Mr Rob. L. Morrogh associé de Mr Monk, vient d'être remplie par l'association de deux officiers nouveaux. La nouvelle commission se compose de Mr Monk, Coffin ex greffier des Trois-Rivières, et de Mr Amédée Papineau fils, aîné de l'Honorable L.J. Papineau. Mr Coffin a été remplacé à Trois Rivières par Mr Barnard avocat de Montréal.

COLXXII

Septembre.

— La gazette officielle du 3 de Septembre contient la commission d'une partie du Ministère que le pays attend avec impatience depuis neuf mois depuis enfin la résignation du Ministère Lafontaine Baldwin. Cette commission se compose de l'Honb. D.B. Viger Président du conseil - D.B. Papineau commis des terres. H. Draper Procureur Général H.C. - D. Daly Secrétaire provincial. W. Norris Receveur Général - J. Smith Proc, Gen. B. Ca.

On s'attend à voir le ministère complet sous peu de jours. Ce ministère rencontrera-t-il l'approbation du pays, celle de la Législature, celle enfin de l'ex Ministre, c'est ce que

la suite fera voir ? Quelque libéral qu'il puisse être, on s'attend bien à ce qu'il rencontrera une vive opposition, de la part entr'autre du parti qui voulait à toute outrance le rappel de l'ancien ministère, et qui trouve que le pays ne saurait être dûment administré par aucun autre que par les ex Ministres.

— La Reine Victoria a donné le jour le 6 d'août dernier à un nouveau Prince qui portera le nom de son ayeul le feu Duc de Kent. Le Roi de France Louis Philippe devait prochainement rendre à la Reine d'Angleterre la royale visite qu'elle lui a faite dans son royaume l'année passée, on pense que la cérémonie du baptême du royal nouveau né sera reculée jusqu'à cette époque afin de lui procurer l'honneur d'avoir une tête couronnée pour parrain. C'est le troisième rejeton auquel la Reine Victoria donne naissance, depuis son mariage avec le Prince Albert.

— Depuis quelque temps les royautés d'Europe prennent goût à se visiter. L'an passé c'était la Reine d'Angleterre qui traversait la mer pour aller voir le Roi de France, dernièrement le Roi de Belgique passait en Angleterre, puis tout récemment l'autocrate de Russie l'Empereur Nicolas qui tendait la main à la Reine Victoria dans son palais de Windsor.

Assurément on ne s'attend guère
A voir Grand Nicolas dans cette galère.

Sous peu Louis Philippe doit rendre sa politesse à sa royale voisine.

— Les dernières nouvelles d'Europe nous ont appris le bombardement de Tanger, principale ville de l'Empire du Maroc,

par une escadre française sous le commandement du Prince de Joinville un des fils de Louis Philippe.— Cette nouvelle ne parait pas du gout des Anglais, qui voient avec un oeil d'envie leur rivale la France en voie de coloniser le littoral de l'Afrique.

— On apprend aussi l'abdication du vice Roi d'Egypte le fameux Mehemel-Alî qui à l'âge de 75 ans veut laisser la vie active, sans faire connaitre ses raisons d'en agir ainsi.—

— Ce matin sept de Septembre a fini la retraite ecclésiastique commencée le 2 au matin. Cent neuf prêtres ont suivi les exercices qui ont été présidés tout du long par sa Grandeur l'Evêque de Montréal. Messire Billaudelle était chargé de la partie des instructions. Cette retraite a lieu tous les ans dans les deux diocèses de Québec et de Montréal, et l'institution en est due au regretté et vénérable Prélat de Nancy Forbin Janson lors de sa visite au Canada en 1840. Cette retraite ces années dernières avaient duré huit jours, cette fois on l'a réduite à six afin d'obvier aux inconvénients inséparables de l'absence des curés de leur paroisse pendant un dimanche.

— Le 6 de Septembre a été reçu une lettre de Mr le Grand Vicaire Hudon qui depuis 8 mois voyage sur le continent Européen tant pour des affaires que pour son plaisir, dans laquelle il annonce qu'il a laissé le 25 de Juillet la capitale du monde chrétien, emportant avec lui des Bulles du Pontife Romain

créant Messire T.C.Prince Evêque in partibus de Martyropolis en Armenie, et Coadjuteur de l'évêque de Montréal cum futura successione. Ce Monsieur après avoir été pendant plusieurs années Directeur du Collège de St-Hyacinthe fut appelé il y a deux ou trois ans à l'évêché de Montréal et fait membre du Chapitre des Chanoines de la cathédrale. On le désignait depuis lors comme devant être tôt ou tard appelé à la coadjutorerie.

— On vient d'apprendre aussi que sa Sainteté Grégoire XVI dans le consistoire secret du 22 de Juillet dernier à bien voulu faire les honneurs du Pallium à l'Evêque de Québec, en le créant Archevêque, et donnant à sa cathédrale le titre de Métropole. Avec l'aide et la générosité de toutes les paroisses du Diocèse de Québec, on est actuellement à l'oeuvre pour bâtir dans la ville de Québec un palais épiscopal spacieux et digne du rang que les Evêques de ce diocèse vont prendre dans la Hiérarchie ecclésiastique. On doit le faire d'une dimension telle qu'il puisse servir à tenir des conciles, si le besoin s'en faisait sentir tôt ou tard. Les frais de cette construction s'éleveront probablement à £ 20,000. On est aussi en voie de refaire tout à neuf le portail de la cathédrale de Québec, et d'y construire deux tours.

— Deux des Ex-Ministres Messieurs Lafontaine et A.N.Morin viennent de renvoyer au gouverneur leur résignation de leur dernière commission de Conseillers de la Reine. Ils ont conjointement à l'occasion de leur résignation, entamé avec le secré-

taire provincial Mr D. Daly leur ci devant collègue dans le défunt ministère, une correspondance dans laquelle ils motivent les raisons de leur démarche. Cette raison, ils la puisent dans une portion d'une certaine réponse qu'il a plu à son Excellence de faire à une adresse de félicitation a été faite dernièrement par les habitans du Comté de Drummond, dans laquelle adresse ces Messieurs semblaient insinuer que les membres de l'ancien ministère avaient mis au jour des mesures qui tendaient à désaffectionner la colonie, et briser sa connexion avec la Mère patrie; Son Excellence dans sa réponse n'ayant pas désapprouvé ou repoussé cette accusation attentatoire à leur loyauté, ces Messieurs ont cru devoir aussitôt résigner leur charge de Conseillers de la Reine (Queen's Councillors). A cette interpellation de Messieurs Lafontaine et Morin, Mr le Secrétaire a eu ordre du gouverneur de leur répondre qu'elle ne pouvait pas pour le moment accepter leur résignation, persuadée qu'elle était que ces Messieurs s'étaient laissé induire en erreur par une fausse interprétation de sa réponse aux habitans de Drummond, comme de l'adresse elle-même. Cette réplique n'ayant pas satisfait ces Messieurs, ils ont adressé au Secrétaire une seconde lettre par la teneur de laquelle on voit qu'ils persistent à entendre la chose comme à l'heure de leur première correspondance, et s'en tiennent à leur première résolution. Au bout de six jours cette seconde missive n'avait pas encore reçu de réponse de la part du gouverneur. On ne sait trop si l'on doit approuver ou

blâmer la démarche des Ex-Ministres. Quelques uns y voient un coup d'état au moyen duquel ils espèrent influencer dans leur sens les élections générales qui doivent avoir lieu assez prochainement, et que l'on s'attend devoir être très chaudes.

Ces élections auront probablement lieu dans le cours de l'hiver.

— Un nouveau tout petit bateau à vapeur dont la coque est de fer et qui a nom Fire-Fly, a commencé le 14 Septembre à faire la traversée vis à vis la ville en partant du quai du marché neuf, et se rendant à Longueuil en haut de l'île Ste-Hélène; le prix du passage est de quatre sous par traversée. Pareille tentative a déjà été faite, il y a quelques années, mais ne put tenir vu que ça ne payait pas la dépense. On doute que ça paye encore aujourd'hui.

— On a commencé à prendre des livres à la Bibliothèque des bons livres qui est installée dans l'appartement voisin du bureau de la Fabrique sur la Place d'Armes, qui servait ci devant de Chapelle des Morts, et que l'on a muni de rayons de tablettes et autres meubles convenables à l'objet en question. Un Mr Français du nom de Lacoste en est le gardien, et Messire Arraud le Président d'office. La bibliothèque sera ouverte au public tous les mardi et Jeudi de chaque semaine de dix à douze heures A.M. et de 3 à 5 P.M. et le dimanche.

— Le 22 de Septembre a eu lieu à la cathédrale de Montréal l'inauguration solennelle d'une belle statue de la Ste-Vierge à l'autel de l'archiconfrérie du Coeur de Marie. La cérémonie a commencé à trois heures et a duré jusqu'à 7 1/2. A la suite des

vêpres tout le clergé suivi de la société de tempérance avec ses bannières et d'une foule immense de peuple s'est rendu en procession à l'azile de la Providence où était déposé la statue que l'on a posé sur un brancard fait exprès, dix hommes portaient le brancard à la suite duquel marchait l'évêque in pontificalibus accompagné de son chapitre et de son clergé, et la procession s'est remise en marche vers la cathédrale au chant de l'Ave Maria Stella. Après les prières et bénédiction usuelles, la statue a été placée dans une niche splendide faite pour la recevoir immédiatement au dessus de l'autel du sacré coeur. Préalablement un discours analogue à la cérémonie avait été prononcé par l'éloquent Père Guigues supérieur général des Oblats et nouvellement arrivé de France. La statue en question est de plâtre, toute blanche, et haute de 7 pieds, elle représente la Ste Vierge tenant par la main l'enfant Jésus debout, elle a été importée de France où elle a été confectionnée sur le modèle de celle qui existe dans l'Eglise de Notre Dame des Victoires à Paris, paroisse dans laquelle, comme l'on sait, a originé l'association si intéressante de l'Archiconfrérie du Sacré Coeur de Marie, en 1836, et qui aujourd'hui étend ses ramifications dans toute la France et dans plusieurs parties du monde. Cette statue est admirable dans tout son ensemble, et fait un bel ornement dans l'élégante cathédrale de St-Jacques.

— La gazette officielle du 23 de Septembre a annoncé la nouvelle tout à fait inattendue au moins dans la circonstance présente de la dissolution des Chambres Canadiennes, qui avaient

encore une session à faire pour compléter la période accoutumée de quatre années. Les writs pour les élections générales vont être sortis bien prochainement vu que la proclamation ordonne que les retours soient faits pour le 12 de Novembre prochain; car la convocation du parlement ne peut pas être reculée au delà du 9 de Décembre, date de la cloture de la dernière session; pour se conformer au but de l'acte constitutionnel qui veut et statue que les chambres seront assemblées au moins une fois dans les douze mois. On attribue cette soudaine démarche du Gouverneur, à la crainte qu'il avait que son ministère de nouvelle création ne réunit pas l'approbation de la majorité de la chambre d'assemblée telle que constituée aujourd'hui. Il est encore problématique si les nouvelles élections assureront au ministère le support qu'il désire pour se maintenir au pouvoir. Le résultat de la lutte électorale prochaine aura bientôt résolu le problème. La proclamation fixant l'ouverture de l'élection de Montréal au 15 d'octobre a été affichée ces jours ci aux coins des rues par Mr John Young l'officier rapporteur. Déjà tout est en mouvement pour la lutte électorale. On a cru pendant quelque temps qu'il n'y aurait pas d'opposition et que Messr. le Doctr Beaubien et T. Drummond les ci devant membres seraient élus par acclamation; mais voilà que le parti opposé à l'Ex-Ministère commence à se trémousser; après plusieurs assemblées ce parti vient de se décider à opposer les Honbbles Moffat et De Bleury aux candidats Ex ministériels. Vu le peu de popularité de Mes. Moffat et De Bleury, et la jonction de la masse de la population

Irlandaise aux Canadiens, il y a peu de chance pour ces Messieurs à moins d'une ruse de guerre ou de quelque coup d'état qui malheureusement fait présager pour la cité des scènes de tumulte et peut-être de massacres.

CCLXXIV
Octobre.

— Le neuf d'octobre a été chanté à la paroisse le service funèbre pour le repos de l'âme du Vénérable Prélat Charles Auguste Comte de Forbin Janson évêque de Nancy et de Toul, dont la mort inattendue et bien déplorable nous a été annoncée il y a peu de temps. Comme on devait s'y attendre rien n'a été omis de la part de la fabrique pour donner à ce service funèbre tout l'éclat et la solennité que méritait l'illustre Prélat par l'élévation de son rang et dans le monde et dans l'église, par ses vertus et son zèle apostolique, mais surtout et avant tout par les services inappréciables qu'il a rendus à la religion et à la société dans le Canada et particulièrement dans la ville de Montréal, dont il a en quelque sorte changé la face par la semence vivifiante qu'il y a jettée avec profusion pendant un mois entier qu'il avait consacré exclusivement à l'évangéliser et à lui remettre sous les yeux dans une suite de conférences non interrompus et pleine d'éloquence tous les grands devoirs et les obligations de la morale chrétienne. Si l'on joint à cela les largesses qu'il avait pendant le même temps versées dans le sein des nombreux infortunés de cette grande cité, et ses généreuses contributions à l'achèvement des tours qui font aujourd'hui l'ornement de notre paroisse et l'admiration des é-

trangers, on concevra facilement quelle dette de vénération et de gratitude ont contractée les catholiques de Montréal envers ce prélat auguste mais dont ce service funèbre est un bien faible tribut; Le plus beau comme le plus durable témoignage de la reconnaissance publique sera la conservation de son souvenir dans nos coeurs et nos prières, et de son image dans nos maisons. La messe funèbre relevée du chant harmonieux des élèves du collège et d'un nombreux clergé, a été chantée par Monseigneur Gaulin en présence de l'évêque de Montréal. Un éloge funèbre a été prononcé du haut de la Chaire par Mr le Grand Vicaire Quiblier dans lequel ce Monsieur a su avec son talent ordinaire faire ressortir avec éclat et fidélité les hautes qualités du défunt, son humilité, son dévouement, son zèle à toute épreuve toutes ces vertus enfin qui font le véritable apôtre; il s'est attaché surtout à exalter la magnanimité et la générosité sans bornes avec lesquelles il a marqué son passage dans l'Amérique en sement son argent et ses bienfaits à pleines mains.

— On a commencé ces jours ci a jeter les fondations d'un immense et magnifique marché à l'extrémité nord de la rue St-Paul et de celle des Commissaires. Ce marché tout en pierre taillée qui aura 600 pieds de long 60 de large et trois étages du coté du fleuve est destiné à remplacer celui qui portait jusqu'à naguères le nom de Marché neuf, et dont on se propose de convertir le site en promenade publique, aussitôt que celui-là sera terminé. L'achat des propriétés qui couvraient l'emplace-

ment du ^{marché} nouveau et le cout de sa construction auront couté à la ville la modeste somme de £ 50,000 au moins - Bagatelle pour une ville qui veut figurer un tant soit peu, et s'affubler des allures d'une capitale !

COLXXV — On a terminé tout dernièrement les nombreux travaux que nécessitait la conversion du Marché Ste Anne en salles législatives. Ce marché a été cédé au gouvernement par la corporation pour l'espace de trois années, à condition qu'il bâtirait à ses frais une salle temporaire pour servir de marché pendant tout ce temps, et que les améliorations faites au marché Ste Anne devront rester au profit de la ville à l'expiration du bail. L'extrémité sud du second étage compose la Chambre d'Assemblée, et celle du nord la Chambre du Conseil Législatif. Le centre et le Dôme renferment la salle privée des membres et la Bibliothèque. Tout l'étage inférieur a été divisé en une infinité de chambrettes pour les divers bureaux des écrivains et les chambres de comités. Le tout est arrangé avec élégance et propreté, et meublé avec un certain luxe. Une chose que l'on regrette c'est que l'espace réservé pour le public toujours avide des débats du Parlement soit si rétréci; Trois cents spectateurs pourront à peine y trouver place. Cet établissement était le seul dans Montréal qui put être adapté à ce but en attendant que le gouvernement décide d'acquérir un local convenable et d'y bâtir un édifice digne de la nouvelle capitale. La fièvre qui en ce moment agite tout le pays, et le met malheureusement en lutte

ouverte avec le gouvernement, fait craindre que nous irons encore longtemps avant de voir se réaliser le magnifique plan en contemplation qui pourrait faire espérer de conserver le siège du gouvernement à Montréal Dieu veuille que cette malencontreuse querelle relativement à l'interprétation du gouvernement responsable ne nous amène pas des résultats plus graves et plus fâcheux encore que la perte du siège gouvernemental !!!- Le plan de Mr Lafontaine étant au ministère, était disait-on, de consacrer tout le terrain compris depuis la rue St Gabriel jusqu'à la rue Gosford comprenant la rangée de maisons sur la rue Gabriel, le Palais de Justice, la vieille Prison le jardin du gouvernement et tout le Champ de Mars, pour y construire un immense Palais, où seraient réunis les Chambres du Parlement et tous les bureaux Publics; la réalisation de ce plan devant coûter à la Province la somme de £ 250,000.-

CCCLXXVI

— L'allarme règne en ce moment sur presque tout le continent Américain à l'occasion de la perte presque totale de la récolte de la pomme de terre, cette racine si agréable au palais du riche, et surtout si essentielle à la vie du pauvre. La récolte promettait d'être des plus abondantes, lorsque au moment de la recueillir on s'est aperçu qu'une espèce de gangrène en avait détruit plus de la grande moitié. Des taches noirâtres règnent sur la surface du tubercule et jusque sur sa feuille, et sont les sûres indices d'une décomposition prochaine, et tellement délétère, qu'elle cause la mort des animaux à qui on l'a offerte

en pâture. Cette perte devra être vivement sentie surtout parmi la classe pauvre, qui trouvera difficilement rien autre chose aussi bas prix à lui substituer pour se nourrir pendant la longue et rude saison de l'hiver. C'est sans doute un nouveau fléau qu'il a plu à la Providence de nous envoyer pour nous éprouver et nous châtier tout à la fois. Depuis environ dix ans le Bas Canada a été affligé d'une vermine malfaisante connue sous le nom de mouche hessoise ou mouche à blé; qui régulièrement chaque année depuis cette époque a détruit l'espérance et les travaux de nos cultivateurs en s'attachant avec acharnement au blé froment et le détruisant jusque dans la paille au sommet de laquelle on trouvait une myriade de petits vers au lieu du grain qu'en s'attendait de récolter. Cette année pourtant la récolte de cette céréale sera assez abondante comparativement aux années précédentes. Au lieu de dépendre de l'étranger pour la fourniture du blé et de la fleur comme ci devant, on espère que le pays en aura assez pour sa consommation et même pour l'exportation, quoiqu'il ait été un peu endommagé par la rouille à la suite des pluies incessantes et des nuits trop fraîches qui ont régné pendant la plus grande partie du mois d'Août. -La chenille a aussi fait beaucoup de ravages le printemps dernier dans la plupart des vergers, ce qui fit que les pommes ont donné cette année une récolte bien inférieure.-

— Sa Majesté vient d'établir quatre consulats dans l'Amérique du Nord, un à Québec où elle reconnaît pour Consul l'Honble

George Pemberton, à Montréal Mr J.M.Jobin, à Terre-neuve Mr B. Scott, à l'Ile du Prince Edouard Mr Peters. C'est, je crois, le premier établissement de ce genre au moins dans le Bas Canada.

— Le territoire du Saguenay situé à une centaine de miles de la ville de Québec, arrosé par une des plus belles rivières tributaires du fleuve St Laurent, et dont les eaux ont été sillonnées à l'époque de la découverte du pays par les embarcations des premiers explorateurs du Canada, après avoir eu pendant quelques années seulement un petit établissement sous la garde des Jésuites, avait été subséquemment à peu près abandonné et délaissé, si ce n'est par quelques tribus sauvages peu nombreuses et tout à fait étrangères à la civilisation. Ce territoire jusqu'à naguères inculte et négligé vient enfin d'attirer l'attention des autorités civiles et ecclésiastiques; on va prendre incessamment des mesures pour le coloniser et l'établir. Déjà on a fait appel aux cultivateurs canadiens pour les inviter à aller y porter leur industrie et leurs sueurs, en leur faisant connaître la qualité du sol et la salubrité du climat qui promet d'en faire en peu de temps un établissement fertile et florissant. Et comme la religion marche toujours la tête de la civilisation qu'elle seule a le glorieux privilège de vivifier et de perpétuer sur des bases solides, notre vénérable clergé avec ce dévouement qui lui est propre a voulu faire les premiers pas. Quatre généreux Missionnaires de l'ordre des Oblats établis à Longueuil près de Montréal, dont un Français, le Père Honerat supérieur, et trois Canadiens les pères Flavien Durocher mon con-

disciple de classes, Pierre Fisette, et Médard Bourassa, se sont embarqués à Québec le 9 d'octobre pour se rendre à la Grande Baie, le principal poste du Saguenay, où ils vont établir leur résidence au moins pour le moment. Ils se proposent aussi de visiter de temps en temps les diverses tribus sauvages du St Maurice, et de faire participer aussi aux mêmes avantages celles qui habitent les postes en de ça de la Baie d'Hudson. Sous les auspices de semblables pionniers, l'établissement du Saguenay ne peut manquer de prospérer et de doter prochainement notre province d'un nouveau et populeux Comté, et d'arracher à la solitude et à la barbarie un immense territoire. Honneur donc aux âmes généreuses qui connaissent si bien la grandeur et l'étendue de leur divine Mission! Honneur à notre religion sainte, qui seule est capable d'inspirer de tels sacrifices, et de donner les forces suffisantes pour les mettre à exécution !

CCLXXVIII

— Le 23 d'octobre à cinq heures du soir et après deux jours de votation suivant la nouvelle loi des élections, s'est terminée l'élection de la Ville de Montréal que l'on s'était plu à l'envie et à l'avance à rendre de plus en plus effrayante. C'était les matelots que l'on avait soldés dans le port de Québec et dont on avait freté un vapeur exprès pour les monter à Montréal, c'était les Glangarrys que l'on avait fait descendre du Haut Canada pour appuyer l'élection d'une catégorie de candidats, c'était les Irlandais que l'on avait fait venir de Rawdon et de Glasgow, c'était les travailleurs du Canal de la Chine que

l'on avait engagés pour servir d'éguide à l'autre parti; c'était les lieux de polls que l'on avait munis de fortes barricades et placés dans les rues les plus étroites, c'était les connétables spéciaux que l'on avait assermentés par centaines à l'avance, c'était les Dragons que l'on avait organisés à dessein; c'était enfin l'armée entière infanterie cavalerie et Artillerie que l'on avait mis en disponibilité pour l'occasion et stationnée dans les différents quartiers de la cité; c'était des piquets de soldats postés à chaque station de Poll pour veiller la nuit à la garde des barricades improvisées; c'était que sais-je, tous les préparatifs que l'on présume devoir se faire à l'attente d'une invasion ennemie, on a l'approche d'un siège dans toutes les formes; et tout cela il ne faut pas le perdre de vue, à l'occasion de l'exercice du plus beau privilège de la liberté du citoyen, le choix de ses mandataires, de ces personnes sacrées de ces Patres conscripti à qui il entend confier la confection des lois qui doivent régir l'état et le protéger !! Quelle ridicule contraste que de voir la Liberté, la liberté attelée à tout l'attirail de l'esclavage et de la tyrannie !!! Mais enfin c'est là la trop lugubre réalité du spectacle qu'a offert la nouvelle Capitale pendant les deux jours consacrés à l'élection de ses représentants; deux jours aussi pendant lesquels il semblait qu'aucune autre pensée ne devait occuper les esprits de ses habitans; car en effet presque tous les travaux sont demeurés suspendus, les chantiers arrêtés, les

boutiques et les magasins fermés. Pendant ces deux jours on a procédé à enregistrer les voix des électeurs avec quelque régularité mais non sans quelques tumultes et d'assez vives escarmouches dans trois localités entr'autres; mais après tout il faut confesser que vu les préparatifs et les menaces, les bruits et les rumeurs qui avaient préludé, on aurait du s'attendre à quelque chose d'encore plus grave. Les barrières que l'on avait mises aux portes des polls pour tenir les partis antagonistes parfaitement isolés ont puissamment contribué à empêcher les désordres et les massacres peut-être, qui eussent pu avoir lieu si comme ci devant on avait laissé les voteurs des différents candidats en contact ou mêlés les uns aux autres; les troupes que l'on savait aussi être prêtes à marcher au moindre signal ont du nécessairement refroidir sinon paralyser l'ardeur belliqueuse des nobles auxiliaires que les deux partis avaient à leur solde respective. Sans ces sages précautions Dieu sait ce qui en aurait été de la sécurité de la ville, et de la vie de ses citoyens.

Quoiqu'il en soit à la clôture des polls l'enregistrement des votes a présenté le résultat suivant:

Honble G.Moffat.	De Bleury.	Dr Beaubien.	L.Drummond.
1150	1146-	1022	1023

c'est à dire 127 de majorité en faveur de Messieurs Moffat et de Bleury tous deux candidats favorables à l'administration actuelle dont l'Honble D.B.Viger est le président. Messrs Beaubien

et Drummond personnifiaient le parti du Ministère Lafontaine Baldwin, ou du ministère déchu. Grand est le triomphe du parti des candidats heureux, mais aussi il faut convenir que ce résultat est entièrement dû au mode^{de} division des quartiers de la ville, et plus encore à l'exiguité du temps accordé par la loi pour le dépouillement des votes; période qui ne saurait absolument permettre à guères plus d'un quart ou d'un tiers des électeurs d'enregistrer leurs votes, comme le résumé ci haut en fait foi, puisqu'il est reconnu que la ville de Montréal ne possède pas moins de 6 à 7000 électeurs qualifiés. Personne d'ailleurs ne doute, qu'avec un temps suffisant pour faire passer tous les voteurs ou à peu près, l'élection actuelle n'eut présenté un résultat différent. C'est donc une raison qui fait voir puissamment la nécessité de demander l'amendement de la loi actuelle des élections au moins quant aux principales villes, si on ne veut pas le rendre générale.

— La première session de la Cour d'appel qui se soit tenu dans Montréal conformément à la nouvelle loi de Judicature a eu lieu dans la nouvelle capitale le 4 de Novembre 1844 sous la présidence du Juge en chef de la Province L'Honble James Stuart. Cette session s'est ouverte dans la vieille Prison que l'on a converti dernièrement en palais de Justice pour remplacer l'ancien qui a été détruit par une incendie l'été dernier.

— Le premier de Novembre est le terme fixé pour l'enregistrement des vieilles hypothèques. C'est à dire que de ce jour les

obligations antérieures au premier de Novembre et qui n'auront pas été enregistrées à cette date ne donneront point de privilèges à leurs possesseurs sur d'autres obligations passées après la date en question mais qui montreront une priorité d'enregistrement. Ceci va nécessairement occasionner des pertes considérables parmi ceux qui se sont montrés retardataires soit par ignorance, soit par entêtement, soit par négligence, soit par une espérance illusoire que la loi qui établissait les bureaux d'enregistrement en cette province serait révoquée tôt ou tard. Le délai accordé pour l'enregistrement des vieux actes était incontestablement trop court. Un des plus notables et des plus graves inconvénients de ce nouvel acte de législation dont notre pays vient d'être doté; et qui après tout n'offre rien de si ostensiblement avantageux, puisqu'on ne le trouve établi que chez un petit nombre de peuples, c'est qu'il va servir d'appât aux capitalistes et spéculateurs étrangers pour arracher une foule de propriétés des mains des enfans du sol, et livrer notre patrie naguères si paisible à la cupidité d'une poignée de riches propriétaires qui en mangeront les ressources et les produits sur une terre lointaine d'étrangers.

Dela l'absentisme avec ses concomitants, delà le cumul de la grande propriété qui fait de la majorité d'une nation une masse de serfs et de prolétaires d'autant plus indifférents à l'honneur et à la nationalité qu'ils y tiennent moins par le lien sacré de la propriété. Tels sont les deux chancres qui de concert et depuis plusieurs siècles rongent et minent la belle Irlande,

et forcent sa nombreuse population à alimenter et renouveler les armées de la Grande Bretagne, ou à se reverser par myriades sur les plages de l'Amérique, pour y être peut-être encore avant peu les témoins et les victimes d'une non moins désolante transmigration. Les avantages et les bienfaits que l'on croit attendre d'une telle institution, compenseront-ils jamais les fâcheux et déplorables résultats dont elle est grosse, et dont la patrie du Grand O'Connell nous offre la trop vivante image ? Législateurs du Canada avec-vous bien pesé ces résultats avant de mettre la dernière main à une loi qui tôt ou tard pourra dégénérer pour un grand nombre de vos compatriotes en un véritable acte de Spoliation? N'aurat-on pas un jour à vous reprocher d'avoir avec trop de légèreté et de précipitation donné la dernière sanction à un acte dont l'origine remonte au règne du Conseil Spécial sous les Colbourne et les Sydenham, et qui sous de semblables auspices était bien propre du moins à le rendre suspect, sinon tout à fait inadmissible; Rien de ce qui émanait d'une législature toute d'exception, créée dans des temps malheureux, n'étant propre à revêtir le caractère de la permanence avant d'avoir été longuement pesé et étudié, et sagement muri par les mandataires du peuple, et surtout entr'autres lorsqu'il s'agissait de donner un effet rétroactif à une loi de nature à affecter la sécurité de ce même peuple dans ses intérêts les plus chers et les plus vitaux. Dieu veuille que ces tristes appréhensions ne se réalisent pas en entier!!!

— Les élections générales sont enfin terminées dans les deux provinces; les retours ont du être faits le 12 de Novembre. Maintenant la couleur politique du Parlement Canadien peut être appréciée d'une manière assez approximative; aussi les deux partis qui divisent le pays sur la question ministérielle à laquelle semble se marier celle du gouvernement responsable dont la lettre et l'esprit sont diversement interprétés par ces deux partis, quoique tous deux en demandent avec une égale avidité la mise en pratique d'après les termes des fameuses résolutions de 1841 qui sont maintenant la Grande Charté écrite du Canada; ces deux partis, dis-je réclament alternativement la majorité en leur faveur. Avant trois ou quatre semaines, ce grand problème sera résolu d'une manière définitive, car le Parlement est convoqué pour la dépêche des affaires dans la ville de Montréal pour le 28 de Novembre prochain. La plus grande probabilité pourtant est en faveur du gouverneur suivant les apparences. Dans quelques jours on en pourra parler avec plus de certitude; et dans cette dernière hypothèse la marche des affaires législatives ne sera point interrompue, comme elle le serait infailliblement dans l'évènement contraire, et alors Dieu seul sait où seront le terme et les conséquences de la polémique qui agite toute la Province depuis tout à l'heure une année? On espère que les petites intrigues, les petites ambitions, les sentiments d'amour propre feront place au sang froid, au calme, au véritable patriotisme qui ne reconnaît d'autre règle de conduite que la

justice, d'autre intérêt que celui de la patrie avant tout.

— Sa Majesté Louis Philippe 1er Roi des Français, a traversé la Manche au commencement d'octobre et est allé saluer la Souveraine de la Grande Bretagne, comme il se proposait de le faire depuis un certain temps. Les évènements ne lui ont pas permis de faire son voyage assez à bonne heure pour se trouver à la cérémonie du baptême du nouvelle enfant Royal auquel la Reine Victoria a donné le jour en Août dernier, et auquel on se proposait de donner Louis Philippe pour parrain. Sa Majesté a été salué de tous cotés en Angleterre par les acclamations et les vivat des populations Anglaises, plus même qu'on n'aurait osé s'attendre, eu égard au refroidissement qu'on appréhendait par rapport au bombardement de Tanger en Afrique, et aux nouvelles dernièrement reçues de Tahiti et des Iles Marquises, dont les deux gouvernements réclament la prise de possession, ou du moins de s'en faire les protecteurs.

— L'installation du nouvel Archevêque de Québec a eu lieu dans sa cathédrale dimanche le 24 Novembre. Une messe Pontificale a été chantée par Monseigneur de Montréal. Au Prône Mr le Curé de Québec a lu une lettre pastorale de l'Archevêque annonçant l'évènement à tout le Diocèse de Québec. Après cette lecture Messire Quiblier Supérieur du Séminaire de Montréal monta en chaire et prononça un discours éloquent analogue à la cérémonie, et dans lequel il a pris occasion de donner un souvenir au feu Prélat Monsgr. Plessis. Après la messe on a lu dans le texte

original la Bulle du Souverain Pontife qui érige l'Evêché de Québec en Eglise Métropolitaine et unit les quatre diocèses de Québec Montréal, Kingston et Toronto en une Province ecclésiastique. Après cette lecture faite sur les degrés de l'autel, au même lieu en présence de l'Evêque officiant et de l'Evêque de Sydime, le nouvel Archevêque a prêté le serment d'usage, et a ensuite reçu des mains des deux Prélats les insignes de l'Archiépiscopat. Toutes les notabilités de la ville assistaient à la cérémonie. -Pour la lettre pastorale, voire le 7ème vol. Mélanges religieux, page 835.-

CCLXXXI

— Le 28 de Novembre à une heure de l'après midi une salve de 21 coups de canon tirée à l'île Ste-Hélène, a annoncé l'ouverture de la première session du second parlement depuis l'union des deux Canadas, et la première qui se soit tenue dans la nouvelle capitale de Montréal. Une garde d'honneur avec musique stationnait devant la porte de la Maison du Parlement, lorsque son Excellence Sir Charles Metcalfe accompagné de son Etat Major en grande tenue est arrivée en carrosse au milieu des vivats d'une foule de spectateurs attirés par la nouveauté du fait. Son Excellence étant monté dans la Chambre du Conseil Législatif, et ayant pris possession du trône fit sommer les membres de la Chambre d'Assemblée de venir en sa présence, puis les ayant invités à faire le choix de leur orateur, elle s'est retirée en leur annonçant qu'elle les rencontrerait le lendemain à 2 heures et demie de l'après midi et leur délivrerait sa harangue.- Aussitôt après les Membres de l'assemblée retournèrent dans la

-349-

salle de leur séance, et l'on procéda immédiatement à l'élection de l'orateur; soixante et dix sept membres étaient présents y inclus les deux candidats à la présidence Mr A.N.Morin et Sir Allan McNab; après quelques dissensions le partage des votes se fit et il se trouva 39 voix en faveur de Sir Allan et 36 pour Mr Morin; en conséquence le premier fut déclaré l'orateur élu. C'est donc le premier orateur de l'origine Bretonne dans le Bas Canada depuis que nous avons une constitution. Il était donné à Montréal d'avoir la gloire d'une telle innovation!!! Les sept membres absents eussent-ils été à leur poste le résultat eut pu être différent. Deux Canadiens seulement ont voté avec la majorité, le Commissaire des terres D.B.Papineau et Mr S. de Bleury. Un des principaux inconvénients pouvant résulter de la nomination de Sir Allan McNab, est que ce Monsieur ignorent entièrement la langue française; il devra nécessairement se trouver souvent dans l'embarras pour appeler les membres dans l'ordre des débats qui auront lieu en cette langue qu'il n'entend pas; et qui sait si on ne saisira pas cette raison pour s'autoriser à exclure tout à fait l'idiôme français dans les débats du Parlement, ce à quoi on sait que le parti tory vise depuis bien longtemps, et dont il a donné des symptômes évidents dans la dernière session de la Législature à Kingston. La défaite de Mr Morin éminemment et incontestablement qualifié sous tous les rapports à remplacer dans cette haute charge, celui qui pendant tant d'années fit l'orgueil des Canadiens, peut donc amener

des conséquences des plus graves et des plus fatales aux intérêts canadiens français. Fasse le ciel que nous n'ayons pas à déplorer de tels malheurs; et qu'un choix aussi inconsidéré ne soit pas le motif et l'avant coureur de la proscription de notre langue proscription qui pourrait faire redouter celle de nos lois et de notre religion peut-être, dans un avenir plus ou moins rapproché.

—Le 29 tel qu'annoncé le Gouverneur s'est de nouveau rendu à la maison du parlement avec tout le même cérémonial que la veille, et là du haut de son thrône, après avoir fait requérir la présence de la seconde branche de la Législature, il a prononcé lui-même la harangue d'usage à l'ouverture de chaque session du Parlement. Cette harangue n'a été donnée qu'en Anglais; et a fourni l'occasion de faire voir l'inconvénient d'avoir un orateur qui ne sait pas le français; interpellé de donner lecture en français de ce document à la Chambre d'assemblée le nouvel orateur a été forcé en rougissant d'avouer tacitement son incapacité et de demander l'assistance du greffier pour lui en donner la traduction. Ce document est de la même couleur à peu près que tous ceux qui l'ont précédé; il recommande à l'attention de la Législature la loi sur l'Education, les institutions municipales, les Communications intérieures et particulièrement en faveur des Townships de l'Est, l'organisation de la Milice sur un pied uniforme pour les deux sections du Canada. Il leur dit un mot sur la manière dont sa Majesté à accueilli la requête de la dernière Chambre concernant la Liste civile à laquelle Sa Majesté sera prête à renoncer du moment que la Législature

Provinciale aura pourvu par des dispositions spéciales à protéger les vieux officiers de la couronne en les rénumérant sur leurs vieux jours ou à la suite de services importants; puis il termine en exposant en termes généraux les grands obstacles qui ont empêché son Excellence de remplir plus tôt les vacances survenues dans les offices importants de l'administration, obstacles contre lesquels ses efforts ont été impuissants.-

Aussitôt que l'assemblée fut retournée dans sa salle de séances, quelque petites discussion eut lieu sur la lecture en français du discours; après quoi motion fut faite par M Smith Procureur général et Ministre, d'ajourner à lundi le 2 de Décembre pour prendre en considération l'adresse du gouverneur, ce qui fut agréé sans difficulté.

— Dans la nuit du 28 au 29 Novembre, on a ressenti une assez forte commotion terrestre dans Montréal et les environs. La secousse a été assez forte pour ébranler les poëles et les meubles, et jetter la frayeur parmi ceux qui ont été assez éveillés pour s'apercevoir du tremblement. Heureusement il n'est résulté aucun accident connu. Depuis quelques années de semblables ébranlements se sont fait sentir dans les mêmes localités et à peu près à la même époque. On a remarqué que la secousse était quelque peu plus sensible aux environs de la Montagne de Montréal.

— Les élections municipales de la ville ont eu lieu le 2 décembre; et d'après les préparatifs qui s'appretaient depuis

longtemps, on s'attendait qu'elles ne se feraient pas sans troubles et sans effusion de sang, mais on ne devait pas s'attendre qu'elles couteraient la vie à deux citoyens, des blessures graves à plusieurs autres, et la destruction des propriétés. C'est pourtant là le prix auquel on a imposé aux habitans de Montréal des conseillers de ville, que par ces moyens on leur a sauvé la peine d'élire eux-mêmes !! Quel état de société ! Voilà pourtant les premiers fruits de ces associations secrètes que depuis quelque temps on a laissé s'organiser tranquillement au milieu de notre cité, et que les autorités n'ont pas même songé à arrêter, que dis-je, s'il était vrai, comme on parait le croire, que certaines autorités même n'y étaient pas étrangères! Eh bon Dieu, que deviendra la sécurité du citoyen? si ceux qui sont préposés pour surveiller et maintenir la paix publique, se montrent impassibles en face de semblables brigandages, si en quelque sorte elle y prête la main. Et n'est-on pas excusable de suspecter d'une manière aussi grave notre magistrature, lorsque pendant deux mois entiers on l'a vu se montrer absolument inerte à la vue de réunions quotidiennes et publiques convoquées de nombreuses sociétés secrètes que tout le monde savait formées dans un but sinistre comme tout ce qui se fait dans l'ombre? La veille de l'élection dans la veillée un nommé Finnell Irlandais a été tué d'un coup de pistolet par un nommé Colborne dans Griffintown sans qu'on puisse savoir exactement les circonstances et la cause du meurtre, pourtant il n'y a pas de

doute que la politique en est le principal motif. Le meurtrier Colburn est entre les mains de la justice, sous verdict de meurtre prémédité. Cet assassinat ne pouvait pas se passer sans amener de représailles; aussi le jour de l'élection au milieu d'une rixe qui eut lieu entre les partis dans le même faubourg de Griffintown, des armes à feu furent déchargées d'une maison sur la foule, et un nommé Johnston fils d'un meublier de cette ville, tomba percé de cinq balles et mourut au bout d'une demi-heure, plusieurs autres personnes furent plus ou moins blessés; alors les troupes que par précaution on avait stationnées près de là, furent appelées, et ayant cerné la maison d'où les coups avaient été tirés, firent prisonniers tout le monde qui s'y trouvait au nombre de vingt et une personnes, tous Irlandais. C'est en ce moment que le parti opposé composé de membres de ces sociétés secrètes se ruèrent sur les maisons de ce quartier et mirent tout en pièces sous les yeux des autorités militaires. Ce sont des membres des mêmes sociétés armés de pied en cap et parfaitement disciplinés qui pendant toute la journée de l'élection ont fait la garde à chacun des Polls empêchant d'approcher ceux qu'ils soupçonnaient n'être pas en faveur de leurs candidats favoris tous de l'école tory, et par là ont réussi à éliminer tous les candidats libéraux et Canadiens. C'est là l'espèce de liberté qui a présidé à nos élections municipales de Montréal. Voilà le bel état de société que nous font ces malheureuses distinctions de nationalité et de religion que l'on s'efforce

d'implanter dans notre jeune pays; voilà le beau modèle de civilisation que notre métropole encore novice présente à toute la province. A présent à chacun de se demander où sera le terme de si flagrants désordres, ou en sera le remède? Notre magistrature par son inertie avoue virtuellement son impuissance; Notre législature témoin au milieu même de ses délibérations d'un tel brigandage, se verra-t-elle aussi elle réduite à confesser son incapacité? Et si l'on n'attaque pas le mal dans sa racine, par la stricte prohibition des sociétés secrètes, tout autre remède n'aura que peu d'efficacité.- Quelle grace avons-nous après cela à jeter la pierre aux autorités américaines pour n'avoir pas arrêté à temps des scène d'horreur comme celles qui se sont passées à Charleston il y a peu d'années ou l'on a saccagé et incendié un couvent de filles pieuses et inoffensives, et tout récemment encore dans la belle et jusque là paisible ville de Philadelphie où on^a ravagé un de ses plus beaux quartiers bruler plusieurs églises et maisons privées et immoler des citoyens en grand nombre à la fureur et au fanatisme populaire! Ces jours derniers il a plu à son Excellence Sir Charles Metcalfe d'appeller par commission officielle au Conseil Législatif, un des vétérans et des plus assidus membres de la Législature Canadienne, un des doyens de la presse française en cette colonie John Neilson Ecr, et Mr Morris ex M.P.P. du Haut Canada et frère du Receveur-Général actuel, tous deux dépossédés de leurs sièges au parlement dans les dernières élections générales. Mr Neilson par sa longue expérience dans la carrière législati-

ve et ses connaissances étendues et approfondies de l'histoire de la colonie, doit incontestablement être accueilli comme une précieuse acquisition dans le Conseil. On annonce encore quelques autres additions prochaines dans le Conseil.

— Enfin après trois longues séances presque exclusivement employées à disputer des amendements proposés par le parti de l'ex ministre à la réponse à faire à la harangue du trône telle que présentée par le parti opposé, après d'interminables discours tant d'un coté que de l'autre, dans lesquels l'aigreur l'animosité, les récriminations et les personnalités ont découlé avec une profusion toute parlementaire, à la suite d'une séance commencée à 3 heures de l'après-midi et prolongé jusqu'à quatre heures du matin, on en est enfin venu à une division finale dans ces amendements qui ont été rejetés par une majorité de 6, 42 Membres votant contre ces amendements, et 36 pour. Ces amendements comportaient une censure formelle contre le gouverneur et son administration actuelle censure équivalant à peu près à un vote de non confiance. Ce résultat est d'autant plus important qu'il décide indubitablement du sort de la présente session, qui sans cela eut probablement été soudainement interrompue, et peut-être suivi d'une dissolution avec tous ses inconvénients et ses frais énormes; puis par contre-coup la privation pendant encore une année des bienfaits d'une sage législation, dont tout le pays ressent un si pressant besoin.

— Notre corporation civique avec ses nouveaux membres s'est assemblée lundi soir le 9 de Décembre et aprocédé aussitôt à

l'élection du Maire pour la nouvelle année. M.J.Ferrier ci devant marchand épicier a été élu par une division de 10 contre 6, et remplace M.A.Bourret qui remplissait cette imposante charge depuis deux ans. La couleur de notre municipalité se trouve notablement changée par les dernières élections faites non par le choix libre des citoyens, mais par les membres et les agents des sociétés secrètes qui infestent notre cité au défi des lois, de la magistrature, et de la morale publique. L'influence canadienne s'y trouve presque nullifiée, puisqu'elle ne renferme cette année, qu'un tiers de cette origine au lieu de la moitié qu'elle en comptait auparavant, et cela graces aux sourdes machinations de la cabale anti-canadienne.

CLXXXIII

— POPULATION DU BAS CANADA. Voici un tableau de la Population du Bas Canada d'après le recensement de 1844, avec celui de 1831 en regard.

<u>Comtés.</u>	<u>1831</u>	<u>1844</u>
Saguenay	8385	13445
Montmorency	8089	8434
Québec	36173	45676
Portneuf	13656	15922
Champlain	6991	10404
St-Maurice	16909	20594
Berthier	20225	26705
Leihster	22122	25307
Terrebonne	16623	20646
Deux Montagnes	20905	26835

Outaouais	<u>1831</u> 4786	<u>1844</u> 11340
Montréal	43773	64306
Vaudreuil	13111	16616
Beauharnois	16859	28580
Huntingdon	29916	36204
Rouville	18115	22098
Chambly	15483	17171
Verchères	12319	12968
Richelieu	16146	20983
St Hyacinthe	13366	21734
Shefford	5087	9996
Missiskoui	8801	10865
Stanstead	10306	11846
Sherbrook	7104	13302
Drummond	3566	9374
Yamaska	9496	11645
Nicolet	12509	16280
Lotbinière	9191	13697
Mégantic	2283	6780
Dorchester	23816	34826
Bellechasse	13529	14549
L'Islet	13518	16990
Kamouraska	14557	17465
Rimouski	10061	17517
Gaspé	5003	7458

Bonaventure	<u>8109</u>	<u>8230</u>
Total	511919	678590
		<u>511919</u>
Augmentation en 13 ans.		166611

Cette augmentation eut été indubitablement plus sensible sans les ravages du cholera asiatique pendant les années 1832 et 1834, et sans les troubles de 1837 et 38 durant lesquels l'accroissement de la population a dû être considérablement affecté 1o par les victimes immolées sur les champs de bataille et sur l'échafaud, 2o par les exils forcés et volontaires, 3o par le ralentissement de l'immigration pendant cet époque désastreuse et les deux années subséquentes.

— Le revenu net de 1843 a produit à la province la somme de £ 400,336-2-7 1/2, la dépense s'est élevée à £ 284,829-19-8 1/2 laissant par conséquent à l'avoir du fonds consolidé £ 115,505-2 cours provincial

Extrait du Canadien 1844 Décembre.

— A l'occasion de l'investiture du Pallium par l'archevêque de Québec de nouvelle création, tel que mentionné au No 48 page 282 de ce journal, un correspondant a fourni à une gazette de Québec une description détaillée de cet ornement le Pallium, de son institution, de son usage et de sa confection, que l'on peut voire reproduite dans les Mélanges religieux Vol VII page 869.

— Mr Louis Pinsonneau une des victimes des troubles politiques de 1838 exilé à la Terre de Van Diemen depuis cinq années est

arrivé en ce pays au commencement du mois en vertu du pardon royal accordé l'hiver passé à tous les exilés politiques du Bas Canada. Il a quitté les antipodes le 20 Mai, est arrivé à Londres le 11 d'octobre, et s'est acheminé le 18 pour NewYork sur un paquebot américain. Son passage de Sydney en Angleterre lui a coûté £30. Il a laissé tous les autres exilés en bonne santé, et attendant avec impatience leur délivrance. Les quatre autres qui avaient été graciés en même temps que Pinsonneau n'ont pu embarquer sur le même vaisseau que lui. D'ailleurs il ajoute que le jeune Mr Morin fils du Capt-Morin et plusieurs autres qui étaient engagés dans des affaires en cette colonie ne se proposent pas de revenir immédiatement. Mr Pinsonneau qui est de St-Rémi, parle avantageusement du climat de la Nouvelle Galles d'où il vient d'arriver, et de l'avantage qu'il offre à quiconque a de la sagesse de l'intelligence et de l'économie dans les affaires. Quelques uns de nos infortunés compatriotes ont trouvé le moyen d'y faire d'assez jolies économies.

— Suivant l'usage le troisième dimanche de l'Avent, on a procédé dans la salle du Séminaire à l'élection d'un nouveau marguillier pour l'oeuvre de la fabrique de Montréal, Mr Fleury St-Jean a emporté la majorité des suffrages.

— Le Parlement qui est en session depuis le 28 de Novembre a décidé ces jours-ci d'accorder aux membres une vacance de dix-sept jours pour le temps des fêtes, savoir du 21 Décembre au 7 Janvier lendemain des Rois. Ainsi pendant cette période il ne fera aucune affaires dans la Législature.

— Seize élections tant du Haut que du Bas Canada sont en contestation devant la Chambre, et vont incessamment occuper le Parlement.

— Le 18 Décembre a eu lieu au Palais de Justice une assemblée de Notaires à laquelle ont assisté une trentaine de notaires de la ville et des environs, aux fins de petitionner la Législature pour en obtenir une loi réglant la profession de notaire, et instituant un bureau d'examineurs. Mr N.B. Doucet occupait comme Président, et Mr D.E. Papineau comme secrétaire.

— Ces jours-ci aussi a eu lieu à la Chambre d'Histoire naturelle une nombreuse réunion de jeunes gens canadiens, élèves des diverses professions et commis marchands, dans le but d'établir un Institut Canadien dans Montréal, et d'en jeter les premières bases. On a dessein d'y attacher une bibliothèque et une Chambre de nouvelles. On s'y occupera aussi d'exercices de littérature et d'objets de bienfaisance. La rétribution annuelle pour être membre de cette association a été fixé à 5. Une telle institution une fois bien organisée, ne peut que tourner à l'honneur de ceux qui en ont les premiers conçu l'idée, à l'avantage de notre jeunesse qui s'y enrôlera sans doute en masse et y trouvera un utile et agréable délassement, à la gloire du nom Canadien, et sera en même temps un démenti vivant et solennel de ce reproche banal que des compatriotes d'une autre origine ne cessent de nous faire avec une certaine complaisance, de nous montrer indifférents à tout ce qui peut tendre à notre émancipation intellectuelle, et à répan-

dre par la diffusion des lumières, des lettres, et de l'industrie les germes d'une compétition avec les étrangers qui nous affluent de toutes parts, mais qui malheureusement, avec leurs connaissances et leur supériorité dont ils se targuent tant, nous apportent aussi des modes et des usages baroques, plus un goût effrené pour le luxe et la dépense qui ne peuvent que tourner à la ruine des moeurs et des ressources d'un pays encore tout nouveau.

— Le gouverneur a informé la Chambre par Message Spécial dans la séance qui a précédé la vacance, qu'il avait reçu des dépêches d'Angleterre lui annonçant que sa Majesté n'avait pas cru à propos de donner la sanction royale à la loi pour supprimer les sociétés secrètes en Canada. Cette loi entre plusieurs autres avaient été référées par le gouverneur à la fin de la session de l'année dernière. Mais par le même message Son Excellence a appris à la Représentation que l'acte qui pourvoit à l'Indépendance du Parlement a eu un meilleur succès, étant revenu d'Angleterre revêtu de la sanction royale. Cette loi disqualifie une légion d'employés publics à siéger dans le Parlement.

— Une insulte sacrilège d'un genre nouveau et qui caractérise bien le fanatisme qui dirige une certaine portion de notre société différente de nous par la religion et par les moeurs, a été commise dans l'église de la Pointe aux Trembles dans la nuit de Noël pendant la messe de Minuit. Une bande de Vandales venue de la ville et portant le cachet d'une de ces sociétés secrètes qui depuis naguères infestent la cité de Montréal, à la suite sans dou-

te d'une orgie dégoûtante ou elle venait de retremper son fanatisme, s'est précipitée à l'improviste sur la foule des fidèles rassemblés dans le temple frappant à droite et à gauche et renversant tout ce qui se trouvait sur son passage. Quelques uns même poussèrent l'irrévérence ou plutôt la brutalité jusqu'à plonger leurs mains dans le bénitier, et à répandre l'eau bénite dans la place, ou à la jeter à la figure de ceux qui se trouvaient à leur portée. Cet outrage était trop fort pour être supporté plus longtemps. Plusieurs personnes se réunirent alors pour châtier comme ils le méritaient ces scélérats et les chasser de l'église, ce qui comme de raison ne put se faire sans causer un grand tumulte, mais enfin ils réussirent à les expulser, mais non sans avoir reçu des blessures graves car les agresseurs étaient armés de pistolets de poignards et de gascettes, preuve évidente que ce complot avait été bien prémédité d'avance; ces malheureux se vengèrent alors sur la chapelle dont ils brisèrent la croix et enfoncèrent la porte; ils commirent aussi un grand vacarme à la porte des auberges qu'ils voulaient se faire ouvrir de force pour se gorger de nouvelles liqueur. Il est fâcheux que l'on n'ait pas réussi à en saisir quelques uns pour faire un exemple frappant, et de nature à prévenir le renouvellement d'un semblable brigandage. De pareilles scènes sont bien propres à faire saigner le coeur et à faire présager un bien triste avenir pour la sécurité du culte catholique, Un outrage de cette nature était inouï jusqu'à ce jour dans les annales du Canada. Les détails qui précèdent

ont été rendus publics par le journal La Minerve, et sont probablement entachés d'exagération. On a dit aussi que quelques insultes avaient aussi été faites dans l'église de St-Laurent. On est heureux de pouvoir contredire le rapport qui précède dont presque tous les détails sont le fruit de l'imagination de quelque exalté. Il paraît que tout s'est borné à quelques incartades parmi des jeunes gens dans le village, mais aucune insulte n'a été faite dans l'église ni même auprès de l'église. Le Curé lui-même Mr E. Labelle a pris la peine de contredire le rapport en question dans tous les journaux.

COLXXXIV — La Cour de justice de Montréal a eu à s'occuper dernièrement et à porter condamnation dans une affaire bien délicate et telle qu'il serait à désirer qu'il ne s'en présentât jamais devant les tribunaux civils. Il s'agissait d'une difficulté entre un citoyen de la Paroisse de St-Paul du nom de Harnois avec Messire Rouisse Curé de cette paroisse et l'autorité ecclésiastique. Le Curé en question dans le cours du mois d'Aout dernier avait refusé de conférer et conséquemment d'enregistrer le baptême d'un enfant de ce Mr Harnois, donnant pour raison qu'il ne pouvait le faire, certaines injonctions qu'il avait reçues de sa Grandeur l'Evêque de Montréal de ne point desservir, comme Curé de St Paul, cette partie de la Paroisse appelée la Petite Assomption, dans laquelle résidait le demandeur, & que sa Grandeur voulait voir annexée civilement à celle de St Thomas de nouvelle création; démembrement, entre parenthèse, auquel Mr Harnois et ses co-rési-

dents, pour des raisons à eux connues, étaient opposés. En effet le démembrement susdit n'était pas alors non plus que depuis reconnu par l'autorité civile. Armé d'un tel refus de la part de Messire Rouisse, le demandeur s'est empressé de se rendre à Montréal pour s'aviser légalement sur un sujet si délicat et si inquiétant pour sa famille. Informé que la paroisse de St-Paul n'avait jamais été civilement démembrée, et que la Petite Assomption en faisait encore partie; pour empêcher que la justice civile fut précipitamment saisie de cette affaire, le Demandeur sur avis préalable, fut trouver l'évêque diocésain pour le prier de vouloir bien mander incessamment à Messire Rouisse de ne point persister dans son refus. N'ayant pas eu une réponse favorable, le demandeur pour se mettre en forme, après avoir de nouveau présenté son enfant à Messire Rouisse en présence de témoins pour le faire baptiser, sans obtenir le résultat voulu, se vit contraint d'instituer une poursuite contre le Curé Rouisse en dommages intérêts. Voilà la cause qui a été plaidée en cour cette été par Mr George Cartier pour le demandeur Harnois et Mr Rom. Cherrier pour le défendeur en présence de l'Honble Juge Rolland. La défense a été basée sur les raisons dont j'ai donné un aperçu plus haut, c.a.d. que le Curé s'est appuyé sur ce que son supérieur lui avait retiré ses pouvoirs pour cette partie de la paroisse, et dont il a apporté pour preuves les lettres missives de sa Grandeur, par lesquelles elles lui intiment de ne point desservir comme curé cette partie de la paroisse où résidait le demandeur. L'avocat du demandeur a

prétendu et soutenu que, nonobstant ces lettres, Mr Rouisse, n'avait pas cessé d'être curé de la Paroisse de St Paul dans son intégralité jusqu'à ce que son démembrement fut sanctionné par l'autorité civile, et que comme tel il avait un double devoir à remplir, comme ministre de la religion, et officier civil, que la loi lui enjoignait de conférer et enregistrer le baptême des enfans nés dans sa paroisse, sous peine d'amende, et de dommages et intérêts, et qu'il n'appartient pas à l'évêque diocésain de le commettre à la desserte d'une partie de la paroisse, et de lui retirer ses pouvoirs comme prêtre et curé dans une autre partie de la même paroisse. Après l'audition de la cause et l'avoir prise en délibéré son honneur le Juge Rolland, tout en regrettant d'avoir à prononcer sur une semblable matière, ce qu'il espérait ne plus voir à l'avenir, a rendu son jugement en faveur du demandeur, établissant que le Curé ne pouvait se refuser de donner le baptême à l'enfant nouveau né du demandeur sans manquer à son devoir comme Curé, suspendant à prononcer sur les dommages intérêts afin de donner au défendeur l'occasion de réparer, autant que cela se peut, la faute par lui commise. Ordonne que le demandeur présente au temps conveuable son enfant aux fonds baptismaux de l'église paroissiale du dit enfant, requérant le défendeur de par lui son vicaire ou autre prêtre par lui commis de baptiser le dit enfant, et d'enregistrer sa naissance suivant la loi, dans les registres de la paroisse dont il est dépositaire. Depuis le jugement susdit, le demandeur a présenté son enfant au baptême qui

lui a été administré sans objection par le nouveau Curé Mr Bros-sard qui a été appelé à remplacer Mr Rouisse dans la desserte de la paroisse de St Paul, Mr Rouisse ayant été placé dans une autre paroisse.

CLXXXV

— Par des nouvelles récentes arrivées d'Angleterre on voit que le très Hon. Secrétaire des Colonies Lord Stanley, s'est ^{per}mis d'envoyer à Mr J.Yong qui remplissait la Charge d'officier rapporteur dans la dernière élection générale des membres du Parlement pour Montréal, des lettres de félicitation sur sa conduite dans cette circonstance, ce dont ce Monsieur a été informé d'une manière officielle par le Secrétaire privé du gouverneur. A part de ce qu'a d'étrange la démarche de Lord Stanley, à qui l'on aurait bien sans scrupule droit de demander ce qu'il peut avoir à faire dans une affaire toute locale d'une colonie éloignée, cette manifestation sympathique acquiert un degré d'inopportunité d'autant plus frappante de sa coïncidence avec une investigation de la conduite de ce même officier rapporteur actuellement pendante devant la Chambre d'Assemblée par suite d'une requête où sont formulées les accusations les plus graves contre cet individu. Qui doit juger de la conduite d'un tel officier, ou de la représentation du pays, ou du Ministre des Colonies? résidant à une distance de plus de mille lieues? C'est là manifestement une de ces interventions les plus déplacées et qu'il serait difficile de justifier.

— Le 27 Décembre jour de StJean l'Evangeliste patron du Chapitre des Chanoines de la Cathédrale de Montréal, Monseigneur Bourget a fait prendre aux membres titulaires de Chapitre les insignes

dont sa Sainteté Grégoire XVI a bien voulu les gratifier par un indulte en date du 28 Avril 1844. Ces insignes consistent en ce que les Chanoines titulaires ont à perpétuité le droit de s'habiller comme l'évêque moins la soutane violette et la Croix. C'est au même souverain Pontife Grégoire XVI qu'est due l'érection des Evêchés de Montréal, de Kingston, de Toronto et du Chapitre de Montréal, ainsi que l'élévation de l'église de Québec au rang de Métropole. Cette marque de bienveillance de la part du St Père envers le Chapitre de Montréal est due au témoignage de dévouement et de respect dont Mr Hudon a eu l'honneur de lui présenter l'hommage lors de son voyage récent à Rome.

— La place d'inspecteur général des comptes publics avec siège au Ministère, qui était demeurée vacante depuis douze mois lors de la résignation de l'ex-ministre Lafontaine Baldwin, place qu'occupait Mr F. Hinks, vient d'être donnée à Mr W.B. Robinson membre pour Simcoe dans le Haut Canada.— La vacance de la place de Solliciteur général pour le B. Canada que tenait Mr Aylwin n'a pas encore été remplie.

— Les papiers du jour annoncent que son Excellence vient d'être créé Pair du Royaume et qu'il a pris pour titre Lord Metcalfe Baron Metcalf. La dignité de la pairie n'a été jusqu'ici le partage que d'un bien petit nombre des gouverneurs du Canada.

— Le 26 de Décembre un incendie a éclaté sur les six heures du soir tout près du collège et a consumé deux petites maisons en bois appartenant à un nommé Pion. Malgré les efforts des pompiers et des autres assistants, un vieillard Irlandais du nom de Timmons

et qui était alors bien malade dans les mansardes d'une de ces maisons ne put être sauvé à temps et périt consumé dans les flammes d'où on n'en put retirer que les ossements. Les maisons n'étaient pas assurées.

— Le Pont de glace a pris cette année aux fêtes de Noël jusque devant la ville, malgré qu'on ait eu peu de froid, le thermomètre n'ayant descendu qu'une seule fois de 2 degrés au dessous de zéro Farenheigt. Il y aura très peu de refoulement, et au 4 janvier 1845 nous n'avons pas six pouces de neige. On a fait le chemin à St Lambert et traversé le 3 de janvier.

— Une pauvre vieille femme de Bruxelles avait pour habitude de répondre par un refus à toutes les invitations qu'on lui faisait en ajoutant cet éternel refrain, Je suis si malade... Enfin elle mourut, et à sa mort on donna la liberté à une pie, son unique distraction depuis bien longtemps. A deux jours de là, un paysan trouve dans un champ la pauvre pie exténuée de fatigue. Il la relève, l'examine, Comme tu es maigre, dit il, en lui soufflant dans les plumes.— Je suis si malade, répondit la pie. A ces mots le paysan crut que le diable avait pris la forme de l'oiseau moribond, et il sera difficile de le dépersuader.

— Il y a quelque temps Mr Rodolphe d'Egnotel, a abattu dans le parc de Mr Ismaël de Bougainville à Briquebosk, (Manche) un aigle royal. Ce noble oiseau portait au col un collier d'or sur lequel était gravée en lettres gothiques, l'inscription suivante:
Caucasus patria, fulgur nomen, Badinski dominus mihi est, 1750.

(Le Caucase est ma patrie, l'Eclair mon nom, Badinski mon maître, 1750). Ce magnifique oiseau qui compterait près d'un siècle, a été envoyé à Mr Chiou, directeur du musée de Saint-Lô.

— Augmentation de la population catholique de Québec pendant l'année 1844.

	Paroisse Notre-Dame,	St-Roch	Total.
Baptêmes	1034	735	1769
Sépultures	<u>472</u>	<u>375</u>	<u>847</u>
Augmentation	562	360	922

Par ce rapport on voit que le nombre des naissances est plus que double des décès.

— L'inspecteur du feu de Montréal Mr Perrigo a fait à la corporation son rapport sur le nombre de bâtisses faites en 1844 dans la cité et les faubourgs comme suit:

	Pierre	Brique	Bois	Total.
Quartier de la Reine.	49	31	113	193
St-Laurent	43	37	80	160
Ste Marie	11	56	104	171
Est	9	9	-	18
Ouest	22	-	13	25
Centre	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>-</u>	<u>20</u>
	144	143	300	587

Ce sont donc 587 Maisons nouvelles qui ont surgi dans Montréal dans l'année 1844—Les trois années précédentes en avait vu s'élever 1075. Si la progression continue, Montréal deviendra

bientôt le New-York du Canada.

XXXVI

— Des lettres reçues d'Angleterre tout récemment nous annoncent l'arrivée dans ce pays de trente huit des exilés politiques Canadiens arrivant de la Nouvelle Galles qu'ils avaient laissée dans le cours du mois de juin précédent. Par l'entremise de Mr Roebuck ci-devant agent et natif lui-même du Canada, ces malheureux eurent l'avantage d'être muni chacun d'une petite somme d'argent pour leur dépense individuelle, et d'avoir leur passage payé à bord d'un paquebot à même les fonds de la délivrance collectés en Canada depuis un an dans l'intérêt spécial des exilés, et s'élevant à la somme de £ 2000, dont partie avait déjà été expédiée à Mr Roebuck par notre concitoyen E.R.Fabre Ecr trésorier et secrétaire de l'oeuvre de la délivrance. Le Paquebot porteur des 38 exilés a fait voile de Liverpool pour New-York le premier de Décembre, et est attendu à cette place vers la mi-janvier. Ci suivent les noms des exilés en question:

- | | | |
|---------------|----------------------|------------------|
| Louis Turcot | J.Dumouchelle | Louis Guérin |
| F.X.Touchette | Ch.Roy Lapensée | F.M.Lepailleur |
| Touss.Rochon | Jos Roy Lapensée | Léand.Ducharme |
| F.X.Prévost | André Papineau | Ch.Huot |
| C.Buisson | Jacq. Goyette | Jacq.Longtin |
| Bte Bousquet | Mich.Allaire | Moise Longtin |
| F.X.Guérin | Louis Desfa illettes | P.Pinonnault |
| Jos.Paré | Jos.Hébert | J.L.Thibert |
| Hub.Leblanc | Jacq.Hébert | Théophile Robert |

David Leblanc	Fr. Bigonnesse dit Beaucair	Hip. Lanctot
E.P. Rochon	P. Lavoie	J.M. Thibert.
Ch. Bergevin	Théod. Béchard	
J. Laberge	Antoine Coupal	

Liste de ceux restés à Sydney:

Hector Morin père	C.G. Bouck	Jos. Goyette
Achille Morin fils	Jérémie Rochon	Et. Langdot.
Sam NewComb	Et. Langlois	L. Marceau
René Pinsonault	Jos. Guimont	Désiré Bourbonnais
David Gagnon	F.X. Prieur	J.B. Trudelle

On ignore la véritable raison pour laquelle ces derniers ne se sont pas acheminés avec les autres, peut-être la nouvelle de leur élargissement n'était-elle pas encore rendue à l'époque du départ des premiers; ou bien sont-ils restés à dessein de faire à Sydney quelques épargnes avant de s'en revenir dans leur patrie au moins c'est ce qu'avait insinué L. Pinsonnault qui arriva ici seul en octobre dernier.

— Le local sur lequel on construit en ce moment un immense Marché dont on a jetté les fondations cet automne, ayant nécessité la démolition du Théâtre de Montréal, les amateurs de l'art dramatique, n'ont pas voulu que notre ville fut longtemps privée de cette espèce d'amusement, ils ont en conséquence loué à long bail de Mr Joseph Roy sa propriété sur le Marché neuf, connu depuis longtemps sous le nom d'Hotel Nelson, et l'ont aussitôt convertie en un petit Théâtre Olympique, qui depuis le commencement de Décembre a été ouvert au public, en attendant que les

moyens et les circonstances permettent de bâtir un Théâtre sur une plus grande échelle.

— Dette de l'Europe. Le total de la dette publique de l'Europe est d'environ trente milliards trois cents soixante et quinze millions, dont un peu plus de la moitié est le partage de cette puissance qui a l'avantage d'être grande par sa marine, par son commerce par ses possessions coloniales, par son luxe, par sa dette et par son nom, par cette puissance enfin qui a nom Grande Bretagne. Cette dette est par tête, en Hollande 1001 fr.-en Angleterre de 833 fr. - en France 204 fr. - en Danemark 167 fr.- en Grèce 160 fr.- en Portugal 143 fr. - en Espagne 135 fr. - en Autriche 118 fr - en Belgique 112 fr. - dans les Etats de l'Eglise 101 fr. - en Bavière 64 fr. - dans le Royaume de Naples 60 fr.- en Hanovre 43 fr.- en Prusse 41 fr.- en Russie et Pologne 34 fr.- en Sardaigne 26 fr.- dans le royaume de Saxe 25 fr.- en Norvège 15 fr.- etc. La Suède et la Turquie n'ont pas jusqu'ici de dette publique.

CCLXXXVII

— Il y a actuellement vivant dans la Principauté de Galles un vieillard de 120 ans. Il est né en 1724. Il a donc parcouru les règnes de George 1er II III IV - Guillaume IV et sa Majesté Victoria actuellement règnante . Ce vieillard est plein de santé.

— Un des établissements les plus respectables comme un des plus anciens du pays puisque sa fondation date presque des premières années de celle de la ville de Montréal, un établissement qui n'a cessé de rendre des services incalculables à notre ville et à toute la colonie, tout en conservant également intacte et

inaltéré le haut caractère de modestie et de religieux dévouement dont il hérita de ses fondateurs originaires, sortis de la vieille France pour venir aider au prix de tous les sacrifices à coloniser et civiliser une immense contrée encore tout nouvellement arrachée à la barbarie et à l'état sauvage; l'établissement vulgairement connu sous le nom de l'Hopital Général ou des Soeurs Grises, après avoir établi une maison du même ordre à St-Hyacinthe, il y a cinq ou six ans, et avoir envoyé il n'y a pas plus de deux années une petite colonie à la Rivière Rouge dans les postes du Nord et parmi les sauvages, vient encore de détacher quatre de ses précieux membres pour les expédier à Bytown sur les confins du Haut Canada, afin de doter cette place encore jeune d'une fondation semblable, et ce à la demande du Coadjuteur de Kingston Monseigneur Phelan. Ce pieux Evêque qui pendant longtemps fut un des membres de la maison de St-Sulpice de Montréal, avait appris à apprécier cette admirable institution, aussi s'empresse-t-il aujourd'hui d'en enrichir son diocèse, nonobstant sa pénurie et son peu de ressources. Quatre dames ont dernièrement été désignées pour cet objet, savoir les Soeurs Beau-bien supérieure, Thibeaudeau assistante, Rodiquez maître des novices et la Soeur Charlebois. On doit ouvrir prochainement un bazar dont le produit sera destiné à ses Dames pour les aider dans leur nouvel établissement. La petite colonie religieuse doit s'acheminer pour Bytown au commencement de février prochain. Honneur donc à la ville de Montréal à qui il est donné de four-

nir à d'autres villes et à d'autres contrées les éléments d'institutions aussi précieux et aussi utiles sans cesser d'alimenter les siennes et d'en voir même croître et varier le nombre dans son sein. Tous les soins les travaux les sollicitudes et les veilles de ces vénérables Soeurs sont exclusivement consacrés à secourir et alléger de tout leur pouvoir les misères et les infirmités qu'entraînent la vieillesse et la décrépitude; à adopter et donner azile à ces innocentes petites créatures fruits et victimes tout à la fois de la débauche et que des parents dénaturés abandonnent au moment même où ils leur ont donné le jour; ainsi qu'à une foule d'autres non moins malheureux que la mort a privés dès leurs plus tendres années de leurs soutiens naturels. C'est donc dans ces respectables aziles et sous les ailes de la religion que les deux extrémités de la vie dans la détresse trouvent un refuge et un port assuré. Quelle source inépuisable de mérites pour ces vierges généreuses et dévouées qui veulent bien s'immoler tout entières pour le bonheur de l'humanité? Il est impossible de ne pas reconnaître là l'oeuvre et la puissance de la religion catholique qui seule dans tous les siècles a été capable d'inspirer de telles fondations et de leur donner un caractère permanent, ou au moins de longue durée.

— Les Iles Sandwich qui, il y a à peine trente ans n'étaient peuplées que de Sauvages et de Cannibales, voient maintenant fleurir jusqu'aux arts d'agrément. Les journaux de ces contrées sont couverts de cartes de professeurs de musique, et de facteurs

de piano. Que l'on dise maintenant que la civilisation marche à pas de tortue ?

— Un accident bien inattendue vient d'avoir lieu dans le faubourg Ste Anne de Montréal. Un malheureux père de famille venait de gagner un beau pistolet à une rafle. Il l'emporte chez lui, le montre à sa femme, et en badinant le dirige sur sa femme, fait partir la détente, et l'étend roide morte à ses pieds, ignorant ou plutôt ne supposant pas que l'arme fut chargée.

— L'administration Viger-Papineau semble avoir pris à tâche d'introduire quelque peu d'économie dans les salaires des divers officiers du gouvernement, et pour cela elle a commencé à donner l'exemple en se saignant elle même d'une somme de près de £5000 répartis entre une quinzaine de ses membres depuis le Président du Conseil Exécutif les Secrétaires, Procureurs et jusqu'à l'inspecteur des Comptes publics. Mais on ne s'est pas encore décidé à entamer le salaire du gouverneur Général, qui perçoit un revenu d'un tiers plus élevé que le Président des Etats-Unis qui gouverne une population seize fois plus considérable, et un territoire quarante fois plus étendu. Cette réduction dans les salaires des premiers officiers du gouvernement doit faire présumer qu'elle ne se bornera pas là, mais qu'elle s'étendra à toutes les branches de la machine gouvernementale.

— On voit avec plaisir que notre Métropole vient enfin de se mettre en frais d'acquitter une dette sacrée, qui remonte à

l'époque de la guerre de 1812. Au licenciement de la milice à la paix de 1815 promesse avait été faite de rémunérer les services des miliciens, qui par leur zèle leur bravoure et leur loyauté à l'épreuve des offres spécieuses de l'ennemi, avaient si efficacement contribué à conserver le Canada à la Grande Bretagne. Enfin après trente ans de délais et de tâtonnements de la part de la mère patrie, de représentations et de requêtes de la part des différents parlements qui se sont succédés depuis cette mémorable époque dans la colonie, le gouvernement impérial s'est enfin décidé à faire son devoir et à remplir ses obligations. Déjà dans le cours du mois actuel, plus d'un millier de miliciens du Bas Canada ont obtenu les scrips de terre, auxquels ils avaient droit, chacun suivant le grade qu'il tenait dans la milice pendant la guerre américaine; et le reste dont le nombre s'élève à près de 4 ou 5000 suivront très prochainement. Comme de raison un grand nombre de ces miliciens ont depuis longtemps payé le tribut à la nature, mais les veuves les enfants et autres héritiers ont droit et sont effectivement appelés à participer au même avantage. Mieux vaut tard que jamais, il est vrai, mais toujours est-il que la générosité du gouvernement a perdu beaucoup de son mérite pour s'être fait attendre aussi longtemps, et d'autant plus que la plupart de ceux là même qui ont payé de leur dévouement de leurs fatigues et de leur sang peut-être n'existent plus aujourd'hui pour en profiter. Tulit alter honores.

CCLXXXIX

— Les institutions de bienfaisance ont pris un accroissement vraiment surprenant depuis peu d'années en Canada, et dans

Montréal plus particulièrement. Il semble que notre nouvelle capitale a pris à tâche de rivaliser avec Lyon, la seconde capitale de la France, mais incontestablement la première par son beau titre de ville des Aumônes.—Le commencement de cette année a vu naître à Montréal une société nouvelle et bien honorable pour les Dames qui en font partie, c'est l'association des Dames de la Sainte enfance. Le but de cette association est de se cotiser de travailler un jour chaque semaine à fabriquer des hardes pour les enfans des pauvres de l'un et de l'autre sexe et les mettre par là en état de pouvoir fréquenter les écoles. Les fonds de l'association servent pour acheter les étoffes requises pour ces hardes, qui sont taillées et faites de la main des dames elles-mêmes. Pour cela elles s'assemblent tous les jeudis pendant l'hiver dans une salle commune adaptée à cet objet. Le prix d'entrée est de 5/ et la souscription annuelle 15/. Le Supérieur du Séminaire est le Président de l'association.

— C'est avec un bien sensible plaisir, on peut bien dire même avec un certain orgueil national, que l'on a vu dans les derniers journaux figurer le nom d'un tout jeune artiste Canadien comme prétendant à la palme de la peinture dans la capitale du monde chrétien, que l'on peut bien aussi appeler à juste titre la Capitale des Arts. Ce jeune homme du nom de Hamel appartient à la famille des Hamel de Québec, qui au prix des plus grands sacrifices n'a pas hésité à le voir s'éloigner d'elle pour un

longtemps, afin de lui procurer l'occasion de perfectionner son beau talent à l'école des premiers maîtres de l'Italie en fait de peinture. Il n'y a encore que quelques mois qu'il est à Rome; et déjà son talent s'est fait remarquer, si bien que ce n'est qu'à raison de sa qualité d'étranger depuis trop peu de temps, qu'il a été privé dernièrement de voir son travail couronné au concours général. Il faut remarquer que ce n'est pas simplement comme copiste qu'il a su se distinguer, mais par des morceaux tout à fait le fruit de son imagination et de son génie, mais des tableaux tout entiers de sa création. S'il est bien flatteur pour notre jeune pays de savoir un de ses nourrissons appelé à se mesurer avec quelque succès au milieu d'une académie où se trouvent réunies les célébrités artistiques de presque toutes les parties du monde, ne serait-ce pas le comble de l'insouciance et de la mesquinerie; s'il ne s'empressait pas de seconder un aussi beau talent en lui fournissant tous les moyens de l'encourager et de le perfectionner; puisqu'après tout c'est sur lui qu'en dernière analyse doit en rejaillir toute la gloire?

Aussi est-ce avec joie que nous avons vu qu'une voix s'était faite entendre au sein de notre législature en faveur d'une appropriation dans l'intérêt du jeune Hamel autant que dans celui de l'honneur de notre patrie. Aucun doute qu'un semblable vote ne soit bien accueilli d'un bout à l'autre de la Province.

— Tout en signalant les succès pleins d'avenir d'un de nos jeunes compatriotes, dans la ville des Arts, nous apprenons

qu'un autre dont toute l'existence a toujours été si étroitement liée aux destinées de notre chère et commune patrie, et qui, depuis huit longues années pour l'avoir trop aimée gémit sur la terre d'exil, L'Honorable L.J.Papineau, avant de revenir au sein de sa famille et de son pays, n'a pas voulu échapper l'occasion d'aller visiter le beau pays de l'Italie, dont la capitale est si féconde en hommes de génie de tous les genres, si riche en monuments en souvenirs et en gloires de toutes les sortes, L.J.Papineau si bien qualifié pour admirer comprendre et apprécier tout ce que Rome renferme de grand de riche et de monumental. Quel plaisir à lui en parcourant le sanctuaire des beaux arts et du génie, d'y rencontrer et de serrer la main à un compatriote sur le chemin de la gloire et de la célébrité; d'être le premier de ses concitoyens appelé à contempler ses premiers chefs-d'oeuvre, comme le premier à l'en féliciter et à l'encourager de son noble et flatteur hommage qui à lui seul aux yeux du jeune artiste semblera refléter et résumer celui de tous ses concitoyens.—Après avoir passé quelque temps à Rome, et avoir visité le Vésuve, et les principales villes de l'Italie, Mr Papineau nous l'espérons, reviendra parmi nous, et avec d'autant plus de plaisir, que tous les exilés seront alors rentrés dans leurs foyers.

— L'Empereur Muley Mohammed du Maroc a formé un régiment de ses propres enfans au nombre de 523; c'est ce qui peut s'appeler une famille enrégimentée.

— Le gouvernement d'Angleterre a fait tout récemment des démarches pour renouer des relations diplomatiques avec la cour du Vatican par l'entremise du Cardinal Acton, d'extraction Anglaise. Le Cardinal a fait réponse que sa Sainteté ne pouvait songer à la réalisation de ce projet, avant que le gouvernement Britannique eût abrogé toutes les lois pénales contre les catholiques et le catholicisme. Qu'une fois cette obligation remplie, une condition sine quâ non de tout arrangement qui pourrait être acceptée par le pape serait d'avoir un nonce près de la Cour de Londres. Il paraît que le gouvernement Anglais s'était fait illusion sur la facilité avec laquelle le Saint Siègre accueillerait ses ouvertures. Déjà pour présenter les voies à un rapprochement, il a dans la dernière session aboli une grande partie des lois pénales, mais ce n'est là qu'un premier pas insuffisant.

— La population des différents quartiers municipaux de la ville se repartit comme suit:

		Ville.	
	Est	1880	
Quartier	Centre	1724	5963
	Ouest	2359	
		Faubourgs.	
	Ste Marie	14444	
	St Laurent	12329	40775
	De la Reine	14002	_____
			46738

— Le nombre de passagers qui ont voyagé sur le chemin de fer de Champlain et St Laurent dans l'année 1844 est 27,698; et le montant des marchandises, est de 12,639 tonneaux.

— Le nombre des vaisseaux venant de la mer qui en 1844 sont entrés au port de Montréal est de 194, dont 64 de Liverpool, 30 de Greenhock et Glasgow, 20 de Londres, 37 des ports du golfe et tous avec cargaisons. Lorsqu'on se rappellera qu'il y a environ trente ans tout au plus une dizaine de vaisseaux apportaient l'approvisionnement de Montréal, on aura une idée de l'accroissement du commerce de cette ville.

— Un papier de Londres dit qu'on a placé dernièrement dans un magasin de Mr Saunders dans Regent Street, un verre qui mesure un peu plus de 95 pieds quarrés, c.a.d. douze pieds neuf pouces sur sept pieds sept pouces. Ce verre est d'une qualité supérieure et sans doute le plus grand et le plus beau du monde.

— Du 6 janvier 1843 au 31 de Janvier 1844, il a été perçu dans les 48 ports du Canada en droits de Douane la somme brute de 241,572 louis, d'ou en déduisant les frais de perception, il reste à la province un revenu net de £218,904.

— La femme d'un charpentier d'Albany, nommé L.A.Trudeau vient de donner naissance à son vingt deuxième enfant. Quinze sont nés à Montréal dans le Canada et sept dans les Etats-Unis, Elle complètera sans doute ses deux douzaines.

— D'après les dernières nouvelles le froid était très sévère à Londres et à Paris. La Seine charriait des glaces, et on s'at-

tendait à la voire entièrement prise, ce qui confirme les prédictions de Mr Arago astronome français. De ce coté de l'Atlantique l'hiver est un des plus doux que de longtemps.

CCXCI

— Les derniers tableaux statistiques publiés en Angleterre présentent un état très circonstancié de l'accroissement de la population dans la Grande Bretagne. En 1821, la population des trois royaumes était de 22,193,458, en 1831 de 24,507,210, en 1841 de 27,702,049. La population de Londres seulement était en 1841, était de 1,873,676. C'est indubitablement la ville la plus peuplée de l'Europe, sinon du monde entier. Le nombre des naissances a été cette même année dans toute l'Angleterre et la Galle de 512,138, les mariages de 122,496, et celui des sépultures de 343,847, dont 11,100 suicides. On en compte dans une seule année 1267 à Londres. Quelle Horreur !! O infortunée nation, ne vois-tu pas là infailliblement le fruit amer de cette libre et individuelle interprétation que tu réclames avec tant de présomption dans les matières de religion? Q uos vult Deus perdere, prius dementat. Ne vois tu pas aussi un autre résultat non moins déplorable de ton fanatisme religieux, dans ces nombreux transmigrations de tes propres enfans qui vont annuellement et par myriades étaler au loin leur misères et par contre coup l'inhumanité de leur insensible marâtre. En effet l'année 1841 n'en a pas vu émigrer moins de 246,936, dont 92,287 pour des colonies Anglaises de l'Amérique septentrionale, et 41,159 pour l'Australie et la Nouvelle Zélande. Le nombre des pauvres qui reçoivent

des secours publics en Angleterre et dans la principauté de Galles était en 1843 de 1,539,490; et la taxe des pauvres s'élevait cette même année à la somme énorme de 5,207,457 livres sterling. Quel insultant contraste avec la richesse, le luxe, l'opulence de ton haut clergé et de cette poignée de Nabab, dont la principale industrie est d'inventer des moyens de dissiper leurs immenses revenus !!

CCXCII — L'Honorable Barthelemi Joliette membre de notre Conseil Législatif, Co Seigneur de LaValtrie, dont l'esprit d'entreprise, la générosité et les grands sacrifices qu'il n'a cessé de faire depuis quelques années pour le bien public, et celui de ses centitaires entr'autre, vient de recevoir un bien flatteur et bien glorieux hommage de la part de sa Sainteté, le Pape Grégoire XVI. Une très belle médaille en argent, frappée à l'effigie du Souverain Pontife, a été remise dernièrement à Mr Joliette, pour le récompenser de la belle église qu'il a bâtie dans le village de St Paul de l'Industrie à ses frais et dépens. Une lettre autographe accompagnait aussi le précieux don, dans laquelle on loue en termes flatteurs le zèle de ce monsieur pour les intérêts de la religion. Sa Sainteté ne savait pas alors que le même honorable Mr est actuellement en bâtisse d'un très beau collège, et qu'il est aussi sur le point de doter son village d'un couvent, destinés l'un et l'autre pour l'éducation de la jeunesse canadienne de l'un et de l'autre sexe. Honneur, trois fois honneur, au vrai citoyen patriote qui sait faire un si noble

usage des richesses que la Providence lui a départies; Il en reçoit d'avance une bien douce récompense dans le témoignage de son coeur et de sa conscience. La gratitude bien méritée des générations à venir lui est acquise au même titre et à toujours.

Des témoignages non moins précieux ont aussi été reçus cette automne de la même source par l'entremise de Messire Hudon récemment arrivé de Rome, par plusieurs citoyens de Montréal, et entr'autres par Messire Olivier Berthelet, et Paul Lacroix, pour les féliciter des dons généreux et gratuits faits par ces Messieurs en faveur de l'Institut des Pères Oblats, et de l'azile de la Providence, dont le Diocèse de Montréal a été naguères enrichi. L'Hon. Jos Masson est aussi du nombre.

— Mouvement de la population catholique de Montréal dans l'année 1844 qui vient de finir.—

Baptêmes-2357—Mariages-459—Sépultures-1501—

L'augmentation de la population catholique de la ville de Montréal a donc été en 1844 de 856 — Celle de la ville de Québec a été de 922.

— Tout homme tant soit peu observateur ne peut qu'être vivement frappé de la révolution qui se prépare et progresse à pas de géant dans la Grande Bretagne; non une révolution qui menace de renverser ou de supplanter la dynastie régnante par une autre ou de bouleverser les institutions politiques de ce royaume, mais bien d'établir l'une comme les autres sur des bases plus solides, plus en harmonie avec la justice et la raison et par conséquent

plus susceptibles de se maintenir. La révolution à laquelle je prétends faire allusion est celle des idées religieuses d'une florissante nation que le catholicisme s'honorait autrefois de compter au rang de ses plus fervents et de ses plus zélés sectateurs, mais qui malheureusement depuis le schisme d'Henri VIII, résultat désastreux de la débauche et de l'adultère de ce Roi impie, gémit dans l'apostasie et le fanatisme, et n'a cessé depuis lors de voir sa foi antique pervertie et mutilée en une infinité de sectes toutes plus absurdes les unes que les autres et qui vont se subdivisant encore tous les jours, jusqu'à ce qu'on y compte bientôt autant de religions que de villes et de hameaux. Chaque nouvelle qui nous vient d'Angleterre, chaque rapport de voyageur qui la visite, chaque correspondance qui nous arrive, décèle de la manière la plus évidente l'espèce de fièvre religieuse qui travaille les populations Anglaises jusque dans le sein même de la Métropole. Déjà depuis quelque temps les deux boulevards du protestantisme, ces pépinières de son opulent clergé, ont commencé à chanceler dans leur doctrine et leur enseignement, et à reconnaître qu'il n'y a et ne peut avoir de vrai et solide appui que dans l'unité de croyance, et que cette unité ne saurait exister avec une prétendue réforme, dont l'essence est la mobilité, fruit inévitable de cette liberté d'interprétation laissée à chacun de ses membres en matière de religion et de foi. Déjà un nombre d'élèves et de Ministres des Universités célèbres d'Oxford et de Cambridge s'en

500

sont détachés pour retourner à la foi de leurs pères à l'unité Catholique. Déjà la contagion a gagné les rangs élevés de l'Aristocratie, de cette Aristocratie si jalouse de ses privilèges et de ses titres consacrés par les empiétations les abus et le despotisme de l'Eglise établie. Le Banc des Evêques et du Haut Clergé commence à jeter les hauts cris et à lancer l'anathème contre les profanateurs de la Sainte réforme, à la vue de quelques légers changements que quelques ministres ont cru devoir introduire dans le cérémonial de leurs églises, tels que l'érection de croix l'usage du surplis le déploiement des images et autres cérémonies du rituel Romain, changement qui aux yeux de la haute Hiérarchie Anglicane sont menaçants pour la cause de la réforme, et de plus sentent par trop le papisme et la discipline de la prostituée de Babylone, comme ces Messieurs se plaisent à qualifier l'Eglise Romaine, Ce qui confirme encore cette prévision, ce sont les conversions nombreuses et journalières qui ont lieu non seulement dans le peuple, mais jusque dans les hautes classes de la société Anglaise, ce sont les conquêtes que la foi catholique fait journellement jusque parmi les lumières et les Lévités de la réforme, ce sont les églises catholiques qui surgissent en nombre étonnant et de tous cotés, que sais-je enfin jusqu'au gouvernement lui-même qui fait des tentatives de renouer des relations amicales avec la Cour de Rome, et qui naguères encore, dans un document émané de la Couronne, a reconnu officiellement les titres des Prélats catholiques d'Irlande, ce qu'il n'avait pas fait depuis l'époque

mémorable du shisme d'Henry VIII. A la vue de tout ce mouvement, ne peut-on pas raisonnablement anticiper pour une époque plus ou moins rapprochée, le retour de la grande masse de la nation anglaise au culte catholique à cette religion dont l'exemplaire observance par ses pères, avait mérité autrefois à leur patrie la convoitable dénomination d'Isle des Saints ?

CCXCIV — Par quelques journaux Américains on voit qu'on s'occupe au Détroit d'une singulière petition. La demande des petitionnaires est que des négociations soient ouvertes pour demander au gouvernement Anglais la cession du Canada aux Etats-Unis, dans le cas où l'annexion du Texas aurait lieu, et une clause spéciale ajoute que l'annexion du Texas ne pourra avoir lieu, avant que le Canada ne soit premièrement annexé. Les raisons alléguées par les petitionnaires sont que l'addition du Texas aux Etats du Sud devra être balancé par celle du Canada aux Etats du Nord, afin de conserver l'équilibre de l'Union, et que le Canada par lui même est une acquisition très désirable par les Etats Unis, pour leur commerce et leur défense comme poste militaire. Ceci est un assez plaisant commentaire sur l'annexion du Texas, si l'on pouvait se persuader qu'il contient quelque chose de sérieux. Et dans cette dernière hypothèse, l'Angleterre sans doute n'aurait rien de plus pressé que d'obtempérer à une proposition aussi juste et surtout aussi modeste et si désintéressée !! On reconnaît bien là le frère Jonathan.

— Décédé au Couvent des Saints Apôtres à Rome; le 16 Décembre;

à l'âge avancé de 81 ans, Messire Jean Baptiste Thavenet, membre de la Congrégation de St-Sulpice à Paris. Mr Thavenet résida au Séminaire de Montréal pendant nombre d'années après la révolution de 89 en France, qu'il fut obligé de laisser à cette époque avec un grand nombre de ses confrères. Il est absolument le dernier de ceux qui émigrèrent au Canada vers 1793 ou 1794. Il laissa le Canada en 1816 pour retourner en France, où il fut à même de rendre de grands services aux Communautés de notre pays, en leur faisant avoir leurs arrérages qu'avaient interrompu les troubles de la révolution. Depuis quelques années il demeurait à Rome comme représentant ou agent de la maison de St-Sulpice. Ce Monsieur était doué d'un beau talent, et d'une vivacité et d'une bravoure peu ordinaire. Il se fit beaucoup aimer pendant son séjour à Montréal.

— Un couvent nouveau s'est établi depuis quelque temps dans la paroisse de Longueuil sous le patronage et la dénomination de Jésus Marie. L'existence de ce nouvel établissement ne s'est révélée que tout dernièrement par une application faite à la Législature pour demander un acte d'incorporation, qui leur a été accordé sans difficulté. Il y a déjà deux ans que les premières fondatrices au nombre de trois se sont réunies à Longueuil. Leur but principal est de former un corps de religieuses enseignantes à l'instar des Frères des Ecoles Chrétiennes. Elles pourront sans grand frais aller tenir des écoles dans les diffé-

CCXCV

rentes paroisses, et formeront des institutrices pour les campagnes. Les grammaires française et anglaise, l'arithmétique, l'histoire sainte, et la tenue du ménage, la couture, la broderie, le tricotage, l'art de faire le beurre et le fromage, la cuisinerie seront autant de choses qu'on enseigne dans cette institution, et dont nos habitans ne manqueront pas de profiter. Les fondatrices du couvent de Jésus Marie, n'ont fait leur profession que le 8 de Décembre courant.

CXCVI

— L'inappréciable institution des Frères de la doctrine chrétienne prend petit à petit racine dans le Canada. Montréal après avoir eu la gloire de recevoir dans son sein la première petite colonie des enfans du bienheureux M dela Salle qui ait mis le pied en Amérique, et les avoir accueillis avec empressement, les a vus bientôt se multiplier avec satisfaction, et devenir en état d'enrichir la ville de Québec de cette même institution qui y fleurit maintenant et fait les délices des citoyens de cette cité. Il n'y a pas encore une année que la petite ville des Trois Rivières a été aussi appelée à partager le même avantage, dont elle ne cesse de se féliciter; comme le témoignent les journaux de temps à autre, et surtout à l'époque des examens dont ils se plaisent à rendre compte avec satisfaction et reconnaissance. La maison mère à Montréal compte maintenant audessus de vingt cinq membres tant Français que Canadiens et Irlandais. On espère qu'elle sera bientôt en état de répandre ses bienfaits avec ses enfans dans nos principales campagnes, ou le besoin de bonnes écoles

et surtout de sages et éclairés précepteurs se fait vivement sentir. Montréal possède en ce moment trois maisons sous la direction de ces bons Frères, une au Faubourg St-Laurent, et c'est le quartier général de tout l'ordre et ou se tient le noviciat, une attenante au collège, et une à l'Evêché de St-Jacques; dans peu de temps le faubourg de Québec aura la sienne qui est actuellement en voie de construction, et le faubourg StAntoine est aussi désigné pour en avoir une aussi prochainement que possible. Aussi avant peu pas un quartier de notre grande et croissante cité qui ne s'énorgueillisse de posséder chacun dans son sein une pépinière fertile d'enfans élevés avec sûreté dans les bons principes et les bonnes moeurs. Heureuse l'époque qui sera appelée à voir l'ordre des Frères étandre ses ramifications dans toutes les parties du pays, et de pouvoir encore en gratifier les Provinces voisines, qui ne seront pas longtemps à envier le sort et le bonheur du Bas Canada sous ce rapport. Alors la Nouvelle France aura la gloire d'alimenter et répandre sur le sol encore vierge de l'Amérique ces peuplades d'instituteurs pleins de talents de zèle et de dévouement que la vieille France se plait et se glorifie à juste titre de verser sur le continent Européen.

— Une entreprise tout à fait gigantesque et par son étendue, et par les résultats probables qu'elle fait anticiper, et par les frais énormes qu'elle devra nécessairement entraîner pour l'amener à perfection, une entreprise digne de toutes celles qui

signalent l'époque actuelle, occupe fortement depuis quelque temps l'esprit public et entr'autre le monde commercial tant dans le Bas Canada que sur les frontières et dans les Etats républicains qui nous avoisinent. A ceux-ci en toute justice la gloire de la suggestion et des premières démarches, mais à nous celle de les seconder de tout notre pouvoir. Il ne s'agit de rien de moins que de donner au Canada, outre la communication que la nature lui a donnée avec l'Océan Atlantique par son beau fleuve St-Laurent, une autre communication artificielle avec la Mer, au moyen d'un chemin de fer entre Montréal et Boston à travers le florissant comté de Richelieu, les Townships de l'est et les Etats qui séparent le Canada d'avec la Capitale du Massachusset qui a l'avantage de posséder un des plus beaux ports de mer navigable dans toutes les saisons de l'année. Les premiers pas ont déjà été faits depuis quelque temps du coté américain, on n'attend plus que le concours du Canada pour mettre l'entreprise en oeuvre. Une application est actuellement devant le Parlement provincial pour obtenir l'autorisation requise pour ce grand projet. L'enthousiasme qu'on y met de toutes parts, l'esprit d'entreprise qui travaille le monde actuel, le débouché important qui s'offre au commerce et à l'industrie de tout le district de Montréal, l'avenir que ce magnifique projet prépare à toute la Province en général, tout fait augurer favorablement du succès de cette grande entreprise. Quelle ressource en effet pour le commerce de ce pays, lorsqu'au moyen du chemin de fer en contemplation, la communication entre l'An-

gleterre et le Canada sera considérablement raccourcie, et n'éprouvera plus l'interruption et l'engourdissement que lui apportent annuellement jusqu'aujourd'hui nos longs et rigoureux hivers.

L'étendue de ce chemin ne devra pas être guères moins de 250 à 300 milles, et le cout de plusieurs cent mille louis.

CCXCVIII

— L'Ecole de Médecine de Montréal qui compte maintenant vingt trois ans d'existence, doit sa fondation première aux Médecins Robertson, Caldwell, Stephenson et Holmes dont ce dernier est le seul survivant aujourd'hui. Lors de l'érection du collège, fruit de la générosité de feu l'Honorable J. McGill, dont le nom mérite à juste titre d'être éternisé en l'attachant à l'établissement lui même, cette école de Médecine commencée sous de précaires auspices, a pu mériter d'être attachée par autorité officielle à l'institut McGill, avec privilège de professorat et de graduer les élèves de médecine dans les différentes branches de l'art d'Hippocrate, à l'instar des académies analogues en Europe et aux Etats Unis, et ce avec la solennité et tout le cérémonial en usage dans ces grandes académies. Notre bonne ville de Montréal a été en quelque sorte toute fière d'être appelée à voir les premiers essais du rite Médical, il y a à peu près trois ans dans la nouvelle et superbe bâtisse du collège McGill située au pied de la montagne. Après avoir cheminé longtemps non sans difficultés et presque inaperçue, mais toujours envi-

sagée d'un oeil suspect par la presque totalité des membres de la faculté qui semblait y voir comme une exclusion presque systématique de l'origine libérale et Canadienne surtout, cette institution qu'on aurait désiré voir se mettre au dessous de tout préjugé quelconque, a réussi néanmoins à se maintenir tant bien que mal jusqu'à aujourd'hui. Mais voilà que depuis tout à l'heure deux ans a surgi dans Montréal une institution rivale, avec un caractère en apparence moins exclusif dans son ensemble, moins dédaigneux de l'idiome français, quoique les professeurs portent tous des noms anglais, mais surtout beaucoup plus modéré dans sa prime d'enseignement. Les fondateurs et professeurs de cette nouvelle école sont les Docteurs Sutherland, F.J. Arnoldi Jr, Badgley, Monro JR, et Horace Nelson fils de Wolfred Nelson. La faveur que cette institution naissante a obtenu depuis son établissement puisqu'elle a presque toujours compté un nombre d'étudiants si non supérieur du moins à peu près égal à celui de son aînée, a engagé ses fondateurs à demander à la législature un acte d'incorporation qui lui donne une existence légale. La nouvelle école de Médecine possède déjà une bonne bibliothèque médicale, un assortiment d'appareils de physique et de chimie, de belles préparations anatomiques tant naturelles qu'artificielles et un atelier complet de dissection. Elle a de plus l'avantage d'être plus populaire parmi les étudiants Canadiens français, parce qu'une grande somme des lectures y est donné dans leur langue. La rivalité entre les deux écoles de médecine

devra nécessairement tendre à activer l'émulation entre les professeurs en les poussant à y mettre tous leurs talents pour se surpasser; delà un bien immense pour les élever, et en dernière analyse pour la pauvre humanité qui aura moins de répugnance à mettre sa vie entre les mains d'Esculape qu'elle aura lieu de croire plus habiles dans leur art.

— Paris compte en ce moment 1430 Docteurs médecins établis dans la capitale.

Il se publie actuellement en France 750 Journaux, dont 230 à Paris et 220 dans les départements.

Il a été prononcé en France dans le cours de 1844 par les tribunaux de première instance, 8122 séparations de corps, 15,019 séparations de biens total 23141 séparations. Bel échantillon de moralité.

— Les principales religions du Globe. Les religions les plus répandues sont 1^o la religion chrétienne, divisée en trois branches principales 1^o L'Eglise catholique romaine, qui compte cent trente à cent quarante millions d'adhérents; les églises protestantes soixante millions, et les églises Grecques au delà de cinquante cinq millions; 2^o La religion juive dont les adhérents se divisent en Talmudistes, et en Karaites au nombre de quatre à six millions; 3^o Le Mahométisme ou Islamisme divisé en deux grandes sectes, et qui compte cent à cent vingt millions d'adhérents; 4^o La religion de Brahma 5^o La religion de Boudha, 6^o La religion de Delai-Lama. Ces quatre dernières religions avec

leurs innombrables branches, occupent presque toute l'Asie; c.a.d. qu'elles comptent environ cinq cents millions d'adhérents.

— **Enfant enlevé par un cheval.**— On lit dans un journal de Segré un fait surprenant vient de se passer à Bel-Ayr, commune de Combrée. Une mère que des travaux domestiques avaient appelée hors de chez elle, venait de sortir sans prendre la peine de fermer la porte, lorsqu'un jeune poulain appartenant à M.T... de Combrée s'introduisit dans la maison. Après avoir fait plusieurs tours dans le logis en flairant tous les objets, qui se trouvaient à sa portée, notre visiteur s'approcha d'un berceau, où deux enfans, l'un de quatre ans et l'autre de trois mois, étaient couchés. Sans s'inquiéter des cris poussés par ces moutards, il prit le plus jeune par ses langes avec sa bouche et l'emporta. A peine était-il sorti, que la mère accourut. Mais quelle fut sa surprise quand l'ainé de ses enfans lui apprit qu'un cheval venait d'emporter son petit frère. Glacée d'épouvante, cette pauvre mère s'élança sur les pas de ce voleur de nouvelle espèce, et l'atteignit sur la grande route; celui-ci tenait encore l'enfant entre ses dents, mais aux cris poussés par la mère, il le lâcha, lança une ruade et disparut. Quand au marmot il en fut quitte pour quelques grains de poussière avalés en guise de bouillie.

— **Cas extraordinaire de pétrification.**— Un de ces phénomènes extraordinaires de la nature vient d'être découvert tout dernièrement par accident au village de Berthier district de

Montréal; c'est la pétrification d'un corps humain, transformé en un assez court espace de temps en une statue de pierre. En faisant quelques réparations aux fondations de l'église de ce village, et en pratiquant pour cela une excavation, l'instrument d'un des ouvriers heurta contre un cercueil qu'il fit ouvrir, et exposa à la vue le corps entier d'une femme âgée du nom de Morisson qui avait été enterrée il y a environ quatorze ans. Son état de conservation attira l'attention, et en l'examinant de plus près on s'aperçut que le corps en question avait subi une transformation en silice, ou quartz. La figure est celle d'une femme pleine d'embonpoint, mais pourtant un peu avancée en âge. Les orteils manquaient, soit qu'ils aient péri par la décomposition, ou qu'ils aient été enlevés par accident. Le nez avait aussi été endommagé par le fait d'un individu incrédule qui ne voulait pas croire à cette transformation. Le contour du corps est si bien conservé, que les ondulations produites par la ligature qui retenait le linceul autour du corps, sont parfaitement dessinées. Une tentative ayant été faite pour demander le corps à dessein de le montrer comme objet de curiosité, un membre de la famille en a pris possession.

— Très naturel... Il y a quelques jours on célébrait une cérémonie nuptiale dans l'église d'une petite ville. Le ministre après avoir fait une très pathétique amplification sur les droits et les devoirs du mariage, s'écria tout à coup: "Que ceux qui veulent être mariés se lèvent", et aussitôt on vit apparaître au-dessus de la foule assise un assez grand nombre de jolis et

anxieux visages de jeunes filles qui avaient pris pour un appel général l'invitation adressée aux deux fiancés.

— On apprend de Londres que l'épidémie épizootique qui a été signalée en Allemagne, vient de faire son apparition en Angleterre. L'épidémie a attaqué jusqu'à présent les chevaux, et le nombre de ceux qui sont morts à Londres, en quelques semaines s'est élevé à 25/100 du nombre total.

CCC

— Statistique agricole de l'Union Américaine. Il vient d'être publié par Mr Ellsworth, commissaire des patentes, une statistique des produits agricoles de l'Union qui n'est pas sans intérêt. La population totale des Etats Unis s'est portée à 19,183,000. Les produits du pays entier ont été en 1843. Blé 100,310,856 boisseaux; orge 3,220,721; avoine 145,929,966; Seigle 24,280,271; sarrazin 7,959,410; mais 494,618,316; patates 105,776,133; foin 15,419,807 tonneaux; lin et chanvre, 161,007; tabac 185,731,554; coton 747,660,000 livres; riz 89,879,145 livres; soie 315,763 livres; sucre 126,400,310 livres; vin 139240 galons; Les produits se divisent comme suit entre certains états. Blé 19,000,000 de boisseaux dans l'Ohio; 12 millions et demi dans New-York, 12 millions et quart dans la Pensilvanie, avoine 25 millions dans New-York, 19 millions dans la Pensilvanie; mais 67 millions dans le Tenessée, 15 dans la Pensilvanie, patates 26 millions dans New-York 10 dans le Maine, 9 dans la Pensilvanie.

Progrès du catholicisme en Angleterre. En 1835 il n'y avait

en Angleterre que 4 Evêques, 441 Prêtres, 441 Chapelains, 6 collèges, et 18 couvents. Depuis cette époque, il y a eu une augmentation de 6 collèges, 3 monastères, 14 couvents, 4 Evêques, 222 Prêtres, 91 églises et chapelles. Magna est Veritas et praevallebit. Des progrès aussi sensibles peuvent bien faire espérer et augurer un retour plus ou moins prochain à l'unité catholique, que l'intrigue et les passions seules ont réussi à rompre, dans le temps, et auquel le respect ^{humain} fait obstacle aujourd'hui.

CCCI

Importations au Canada en 1844—	Vaisseaux chargés	592
	D° sur lest	<u>828</u>
	Total	1420
Vin de Madère	Gallons	120,664
Autres vins		262,607
Rhum des Ind. Orient.		3,007
" " Colonies Britan.		117,569
" " Etrangers		26,179
Genièvre		140,654
Whisky		16,423
Eau de vie		165,961
Mélasse		198,670
Sucre raffiné		\$1,610,765
D° bâtard		3,397,982
D° étranger non raffiné		8,719,540
Café		547,156
Thé		937,774

Tabac manufacturé	\$ 833,512
D ^e non manufacturé	304,022
Sel tonneaux	27,725
Valeur des marchandises payant des droits ad valorem	£2,042,469-13 -8
" " " exemptes de droits	£ 68,767.
" totale des importations en 1844	£2,714,040-17 -3

Maintenant pour payer cette énorme importation d'après le tableau des exportations fourni par le collecteur des douanes au port de Québec; il paraît qu'il a été expédié à l'étranger par la voie du St Laurent, pendant la même année 1844 une valeur, argent sterling, de £1,278,952-2-0

La différence de nos exportations sur nos importations montrent donc un déficit de £1,435,088 au détriment de la colonie.-
 Pour rencontrer ce déficit nous avons nos exportations par le port de St Jean, et les différents ports du Haut Canada qui ne sont pas comprises dans le tableau d'exportations ci haut, mais qui sont loin indubitablement de combler ce déficit. C'est donc malheureusement une somme de pas moins d'un million que nous avons à tirer de nos poches chaque année pour solder nos comptes avec l'étranger. Quel avenir désastreux ne nous promet pas un tel état de choses, si nous ne trouvons pas de moyen d'y amener un changement. Ajoutant à cela que nos principales branches d'exportations, savoir les Alcalis et les bois, sont menacées d'un échec désastreux sur les marchés d'Angleterre; les alkalis

par la substitution de la soude que l'on obtient à moitié prix des premiers, les bois qui sont menacés d'un coté par la substitution du fer que l'on applique maintenant à la marine et à la confection des chemins, de l'autre par la réduction des droits protecteurs qui doivent nécessairement tendre à paralyser sinon annihiler complètement la compétition avec les bois de la Baltique, qui ont la réputation d'être d'une qualité supérieure à ceux de l'Amérique.

CCCII

— Population et Commerce des Colonies Anglaises de l'Amérique du Nord. On voit d'après un rapport fait l'année dernière dans la Chambre des Communes et reproduit récemment dans la Gazette de Québec, que les colonies Anglaises de l'Amérique du Nord, c.a.d. le Haut et le Bas Canada, le New Brunswick, la Nouvelle Ecosse, le Cap Breton, l'Ile du Prince Edouard et Terre-Neuve, fournissaient en 1842 une population de 1,621,152 âmes; que la valeur de leurs importations dans le royaume uni se montait £ 1,391,255, et que celles de leurs exportations du royaume uni était de £ 4,445,525; Les vaisseaux partis des colonies et déchargés dans la Grande Bretagne en 1842 furent au nombre de 1552, le tout contenant 540,443 tonneaux, et ceux venus du Royaume Uni dans les colonies au nombre de 1329, le tout contenant 445,570 tonneaux. Il doit avoir erreur dans le chiffre de la population totale, car d'après les derniers recensements, la population des deux Canada seuls doivent approcher bien près du chiffre ci haut. Toutes ces populations doivent former un total de deux

millions.

— Décès de deux Soeurs jumelles.— A Salem dans le Massachussetts le 13 du mois dernier, Miss Mary Peters, et trois jours après, sa soeur jumelle Betsy Peters, âgées de 73 ans et 4 mois. Ces deux soeurs avaient toujours vécu ensemble dans le plus étroit amour, et on leur avait souvent entendu dire qu'elles ne désiraient pas se survivre d'une seule heure. Leur mort fut singulière et remarquable. La première mourut subitement en voulant se lever de son lit. Sa soeur jumelle se trouvait seule dans la maison, et était couchée avec elle. L'allarme fut donnée par une vieille soeur âgée de 80 ans, qui passant par hasard près de la maison, entendit des plaintes et entra. Elle trouva sa Soeur Betsy assise dans une chaise, et poussant des gémissements lamentables et criant: Marie est morte. Marie est morte! Depuis cet instant elle ne voulut prendre aucune nourriture. Elle perdit bientôt connaissance, et s'affaiblit graduellement sans aucune maladie apparente jusqu'au dimanche vers midi où elle mourut sans aucune agonie. Elles furent enterrées toutes deux dans la même tombe.

— Surface et profondeurs des Lacs du Canada. La superficie du Lac Erié est de 9600 miles quarrés— celle du lac Supérieur est de 32,000—du Lac Michigan 22,400—du Lac Huron 10,400— La profondeur moyenne du Lac Erié est estimée à pas plus de 84 pieds—tandis que celle des Lacs Supérieur, Huron et Michigan est portée à environ 1000 pieds—Ce sont ces lacs en y ajoutant

le Lac Ontario que l'on appelle les Mers du Canada, et dont la navigation est beaucoup plus périlleuse que celle des grandes Mers.

— Voici un exemple bien rare de manque de mémoire ou de préoccupation d'esprit. Ces jours-ci un individu entre chez un notaire pour y faire rédiger un acte. Questionné sur ses noms et prénoms, notre homme n'a jamais pu se rappeler son nom de baptême. Force a été à l'officier ministériel de le renvoyer jusqu'à production de son acte de naissance. Ça, n'est pas ce qui s'appelle être distrait à demi.

— Trouvaille de Géants.— Une lettre écrite de Guérande, à la date du 30 de Janvier, contient ce qui suit: Hier en allant à Piriac, j'ai traversé le village de St Sébastien situé sur une hauteur dominant en mer. En travaillant à la route de grande communication, on a déblayé entre une croix de pierre et la chapelle, et l'on a trouvé à la profondeur de deux pieds des pierres longues, au nombre de vingt. Sous ces pierres étaient des squelettes. Les ossements trouvés annoncent que les hommes auxquels ils appartenaient avaient sept pieds. On se perd en conjectures, parce que la tradition n'en dit rien—Les antiquaires auront des recherches à faire; il est à regretter qu'il ne s'en soit pas trouvé là quelques uns au moment du déblayement. Ces vingt squelettes étaient rangés dans un ordre parfait. Un combat aurait-il eu lieu dans cet endroit? et sous quelle domination? Quelle est cette race de géants? Un naufrage aurait-il apporté ces

nière session, semble s'étudier à faire ressortir l'apathie et l'indifférence de ses compatriotes pour la cause de l'éducation, et à pris de là occasion de recommander comme moyen unique d'y remédier le système d'imposition de taxes forcées.

CCCIV

— Dans le cours de sa dernière lecture sur la digestion, Monsieur le Docteur Painchaud de Québec, a cité les expériences intéressantes faites par le Dr Beaumont, sur l'estomac d'un Canadien du nom d'Alexis StMartin, qui, à la suite d'une lésion de ce viscère, demeurée ouverte jusqu'à ce jour, s'est parfaitement rétabli, ce qui a permis d'étudier comme dans le laboratoire d'un Chimiste, le travail de la digestion dans l'estomac, les combinaisons du jus gastrique, qu'on n'avait jamais pu recueillir auparavant ni étudier complètement. Le Dr Painchaud a bien voulu communiquer le tableau suivant de la digestibilité des principaux aliments, tel qu'établi d'après les expériences du Dr Beaumont. On y remarquera que les viandes qui passent généralement pour tendres et de facile digestion ne le sont pas autant que d'autres que l'on croit plus dures, et que, règle générale les viandes trop jeunes ou trop vieilles ne conviennent pas autant que les autres à l'estomac: Ci suit le tableau en question, et qui fournit des données assez intéressantes:

Aliments.	Durée de la digestion.
Riz bouilli, pieds de cochon	1 Heure
Saumon frais bouilli, pommes crues, soupe au barley.	1 1/2 "

Pain et lait, oeufs frais et crus, foie de boeuf, sago, tapioca tête de veau	2 heures
Dindes et oies rotis, patates rôties, hachés, cochon de lait,	2 1/2 "
Morue verte, boeuf bouilli, moelle de boeuf, huitres crues	2 1/2 "
Mouton grillé et bouilli, bouillon de poulet	3 heures
Lard frais rôti, saucisses, mouton rôti, pâté aux huitres, Oeufs durs et rotis, carrelet (flounder)	3 1/2 "
Boeuf, coeur de boeuf grillé, poules bouillies et rôties, Veau grillé, fèves bouillies et soupe au boeuf.	4 heures
Lard salé rôti, suif de boeuf bouilli.	5 1/2 "
Boeuf salé bouilli, canard sauvage rôti Suif de mouton et chou bouilli	4 1/2 "
Lard frais bouilli.	6 heures.

— Nous voyons par le rapport fait dernièrement par le comité des affaires de la Marine des Etats Unis, que de 1830 à 1840 , on a perdu 93 Steamboats, par suite de l'explosion de leurs chaudières; que 780 personnes ont péri, outre 296 blessés plus ou moins grièvement par suite de ces sinistres. Doit-on attribuer ces désastres à un défaut de construction, à la mauvaise qualité du métal, ou à l'ambition des propriétaires de ces machines en désirant obtenir la supériorité sous le rapport

Total des chefs de familles	121,441
La population d'origine française est évaluée à	518,563-
Les natifs d'Angleterre	11,886
d'Irlande	44,012
d'Ecosse	13,341
D'origine britannique	85,075
Du continent d'Europe ou d'ailleurs	2,353
Des Etats-Unis d'Amérique	<u>11,943</u>
	<u>168,590</u>
Surplus de l'origine française	349,975

	Males	Femelles	Total
Sourds et muets	447	278	725
Aveugles	273	250	523
Idiots	478	472	950
Lunatiques	<u>156</u>	<u>152</u>	<u>308</u>
Total	1354	1152	2506

Ce dernier résumé n'accuse que trop le besoin de maisons de refuges et d'aziles dont nous manquons presque absolument, au moins d'une manière digne d'un peuple civilisé et chrétien.

En fait de religion l'église de Rome compte	571,714
Total de la population	693,649
catholiques	<u>571,714</u>

Laissant à toutes autres sectes réunies, 121,935

En fait de population laborieuse et industrielle

Serviteurs mâles engagés aux travaux des terres. 5,967

Autres serviteurs mâles	5390
Servantes	11510
Commerçants et négociants	3739
Pauvres	4563

En fait de culture et d'occupation du sol

Le nombre d'acres occupés	7,540,450
Dont en culture	3,083,949
Non cultivés	4,456,400

Quelles immenses forêts vierges restent encore à ouvrir et défricher.

Produits agricoles pour l'année 1843.

Bled froment	minots	944,909
Orge	"	1,221,710
Riz	"	340,458
Avoine	"	6,989,933
Pois	"	1,428,303
Mais	"	140,947
Bled sarrasin	"	385,043
Pommes de terre	"	9,914,639
Nombre de ruches d'abeilles		7,896
Sucre d'érable	livres	2,346,293
Bestiaux — Boeufs	559,626	Chevaux 144,530
Moutons	601,243	Cochons etc. 197,517
Total de têtes		1,502,916
Manufacturé dans les familles		

Etoffes foulées	verges			773,127	
Toile ou coton	"			849,562	
Flanelle	"			641,817	
En fait de manufacture, il y a Moulins à moudre				417	
Moulins à battre	451	"	avoine	111	
"	papier	7	"	orge	48
"	forger	79	"	serès	895
	battre au marteau	18	"	huile	30
Manufactures de cloux	7	"	fouler	155	
Distilleries	37	"	carder	165	
Brasseries	29		Taneries	325	
Potasseries	423	Tout autre manufacture		136	

Faisant un total de Manufactures de 3333-

Le nombre de personnes de couleur mâles 140-femelles 121 Total 261.

Juifs 154, Quakers 144, Luthérien 96.

— Phénomène—Une femme de 20 ans et demi, habitant le faubourg St-Antoine, à Paris, vient d'accoucher d'un enfant qui a deux têtes et quatre bras, tout en n'ayant qu'un corps et deux jambes.

— La Suisse est en ce moment en proie à une fièvre anti-Jésuitique effrayante, tellement qu'elle menace ce pays d'une conflagration imminente. La majorité des cantons paraît se prononcer pour l'expulsion des Jésuites de tout le royaume. Le canton de Lucerne paraît celui qui est le plus favorable à la cause des Jésuites. La crise est devenue assez sérieuse qu'elle a obligé

les trois grandes puissances de France, d'Autriche et d'Angleterre à intervenir pour faire cesser les troubles croissants de la Suisse.

— Statistique de l'église catholique des Etats-Unis—

Il y a 21 diocèses, 25 Evêques, 675 Eglises, 595 autres stations; 572 membres du Clergé dans les missions; 131 autres appartenant au Clergé; 22 institutions ecclésiastiques; 220 Clercs étudiant; 28 Institutions littéraires pour les jeunes gens; 20 institutions religieuses pour les personnes du sexe, 63 Académies pour les mêmes, 94 institutions de charité; population catholique 811,800.

Le tableau comparé de l'état statistique suivant peut faire voir les progrès de cette religion:

Diocèses	1835-	13	1840-	16	1845-	21
Evêques		14		17		26
Eglises		272		454		675
Prêtres		327		482		709
Sem. d'Ecclés.		12		16		22
Collèges		9		11		15

— Emigrants Français aux Etats-Unis. Le Mirror journal Américain, dit qu'il est à même d'établir, d'après une bonne autorité, le chiffre suivant de l'émigration française aux Etats-Unis: Il y a, dit-il de 75 à 100,000 Français dans la Louisiane; 400,000 dans le Missouri; 20,000 dans le Michigan; 50,000 dans l'Etat de New-York; et 50,000 répandus dans divers autres Etats. Si ces chiffres, dans lesquels ne sont pas compris les Emigrants Canadiens, sont exacts, les Français seraient en troisième ligne dans l'échel-

le de l'émigration européenne, sur les deux premiers échelons de laquelle sont les Allemands et les Irlandais.

— L'armée tenue sur pied par la France est de 344,000 hommes et 83,460 chevaux. L'armée compte 9 Maréchaux, 76 Lieutenants généraux, 137 Feld Maréchaux, en activité; 40 Lieut. généraux, 108 Feld maréchaux en réserve.

— Le premier Synode qu'enregistrera l'histoire du Catholicisme dans l'Australie, qui a enlevé à l'Amérique son titre de Nouveau-Monde, a eu lieu à Sydney les 10,11,12 septembre 1844. Un journal Australien nous apprend que ce Synode avait été convoqué par Monseigneur l'Archevêque Paulding, qui y assistait avec les évêques d'Hobartown, et d'Adélaïde, le Prieur de la Cathédrale de Sydney les Théologiens conseillers, et vingt-cinq membres du clergé paroissial.

— Suivant l'usage, la fête des langues a été célébrée le mois dernier à Rome, Trente trois nations y ont été représentées par des indigènes, qui ont célébré, chacun dans leur langue de leur pays, les louanges du Christ. Parmi les Cardinaux qui présidaient cette fête, on remarquait le Cardinal Angelo Mai, un des plus érudits philologues de notre époque.

— Un seul baptême avait lieu à Alger en 1830. En 1844, il y en a eu 1025. En 1830 aucun mariage n'avait été célébré à l'église, en 1831 on en a célébré 9, et 270 en 1844. La principauté d'Alger sur la côte d'Afrique avoisine la ville qu'illustra autrefois le grand St-Augustin; plongée depuis nombre de siècles dans

les absurdités de l'Islamisme, elle devra son retour au catholicisme à la conquête qu'en a faite il y a une douzaine d'années le gouvernement Français, qui en ce moment ne néglige ni peines ni sacrifices pour civiliser cette puissance barbaresque, et en faire une colonie Française, par le nom, par la religion, par les arts et par la civilisation. Elle porte maintenant le nom d'Algérie. Elle a vu arriver à la suite des armées victorieuses de la France, des colonies de missionnaires, de communautés de l'un et de l'autre sexe, de savants et d'agriculteurs; enfin ce qui est du plus heureux présage pour cette naissante colonie, elle a eu le bonheur de recevoir des mains de l'épiscopat Français qui a fait tout exprès la traversée de la Méditerranée pour la lui porter, en pompe, une relique précieuse, un bras de l'illustre Apôtre et Evêque d'Hippone.

— Il parait que le gouvernement des Etats-Unis, pendant les quarante dernières années a acquis 430 millions d'acres de terres des Indiens. Ces 430 millions d'acres lui ont couté \$82,000,000 ce qui donne un prix moyen de 20 sous l'acre, Si donc les Etats-Unis vendent ces terres au prix actuel de \$1.25 cts, qui est fort bas, ils feront un bénéfice de 455,500,000 dollars.

— Grâce à l'intrépidité de Mr Joyland, directeur des Ponts et Chaussées à Marseille, et de Mr Matayros Architecte, on vient de constater l'existence qu'on prétendait savoir d'un passage sous-marin qui, passant sous le bras de mer qui sépare l'abbaye de Ste-Victoire du fort de St-Nicholas, formait anciennement une

voie de communication entre ces deux places. Accompagnés de plusieurs amis et d'un nombre suffisant d'ouvriers, ils se rendirent il y a quelques jours à l'abbaye, et descendirent les nombreux escaliers qui conduisent à ce passage. Le deuxième jour ils purent se frayer un passage jusqu'à l'autre bout du souterrain. Après avoir travaillé deux heures vingt minutes, ils sortirent par le fort St-Nicholas. La structure de cette tonnelle qui est attribuée aux Romains, est en condition si excellente que pour la remettre dans un état complet de réparation il n'en coûterait pas plus de 500,000 francs. Cette tonnelle est, assure-t-on, beaucoup supérieure à celle de Londres, étant formé d'une seule arche de 60 pieds de largeur, et d'un quart plus de longueur que celle de la Tamise, qui a été terminée l'année passée sous la direction du fameux ingénieur Français Brunelle, lequel a immortalisé son nom par cette gigantesque entreprise qui élit aujourd'hui l'admiration du monde.

— La grande et célèbre Ninive cette ancienne capitale des Assyriens, qui, au rapport des historiens, surpassait en magnificence et en grandeur tout ce qu'offrent aujourd'hui les vastes cités des temps modernes; cette immense Métropole qui existait il y a environ trente siècles, et joua un si grand rôle sous les règnes de Sémiramis et de Ninus de qui elle tient son nom, avait tellement été effacée de la scène du monde, qui jusqu'à naguères on n'avait pu tracer d'une manière positive le local même de son existence. Des fouilles ont lieu en ce moment sous la direction

de Messieurs Botta et Eugène Flandin près d'un village nommé Korsobad. Les découvertes qui sont déjà faites promettent de voir ressortir de ces ruines tout ce qui aura pu échapper aux ravages du temps. Déjà on a réussi à déblayer un grand nombre de monuments, de bas reliefs, de sculptures d'inscription, en un mot assez pour attester de la manière la plus évidente que l'on a enfin mis le doigt sur le local et les véritables ruines de la célèbre et infortunée Ninive. Ces débris arrachés à la poussière ou ils reposaient depuis tant de siècles sont des monuments irréfragables de l'habileté et de la perfection que l'on déployait à cette époque reculée dans les arts d'agrément, et en particulier dans les arts de sculpteur et du statuaire. Ce seront autant de monuments de l'instabilité et du néant des choses humaines.

— Le gouvernement Français est en ce moment à l'oeuvre pour utiliser dans l'intérêt de l'humanité, le généreux instinct dont la Providence a doué le célèbre chien de Terre-neuve, digne émule du renommé Chien du Mont StBernard qui est la providence et parfois le sauveur du voyageur qui entreprend d'escalader les glaces et les précipices dont sont couvertes les hautes montagnes des Alpes. Dix de ces animaux précieux ont été dernièrement importés à Paris, et sont destinés au service de surveillance sur les bords de la Seine. Ils sont entre les mains d'instituteurs habiles qui dressent ces magnifiques et courageux animaux à retirer du fleuve des mannequins figurant des corps humains. La rapidité avec la-

quelle ils traversent et remontent le fleuve, à la voix de leurs professeurs, est vraiment merveilleuse. On espère que ces chiens, auxquels on va construire des cabanes sur les ports, rendront de grands services.

— *Evangélicaire* — Un journal des Pyrénées annonce que l'on vient de retrouver un évangélicaire écrit sur parchemin vers la fin du huitième siècle, et orné de toutes les magnificences de la calligraphie du moyen âge. Cet évangélicaire donné par Charlemagne à Daniel, Archevêque de Narbonne, est le quatrième manuscrit connu de la grande époque Carlovingienne.

— Tout récemment on a découvert à Posen, (Prusse Rhénane), une bande de voleurs, qui d'intelligence avec le marguillier, tenait ses réunions dans les caveaux souterrains du couvent des Frères Bernardins; ils avaient oté les ossements des cercueils pour y établir leur gîte ! Les ossements leur servaient de chandelliers: les cercueils superflus fournissaient le bois de chauffage. On dit qu'ils avaient mené des années entières ce genre de vie mystérieuse et lugubre, lorsque la lumière qui brillait dans un souterrain, ayant attiré l'attention d'un passant, trahit cette bande infâme.

— On a trouvé dernièrement dans les ruines de Carthage l'antique rivale de l'ancienne Rome, un anneau épiscopal, tout en or pesant près d'une once, et parfaitement conservé. Il est octogone et présente ainsi huit faces dans sa circonférence. Sur une

des faces est gravée l'image de Notre Seigneur Jésus-Christ
ayant à ses cotés St Pierre et St Jean. Les sept autres faces
représentent chacune un des sept sacrements. Autour de l'anneau
est une légende composée de deux lignes précédées chacune d'une
croix; ces lignes sont gravées en caractères grecs, que l'on
n'a pas encore parfaitement déchiffrés.

Fin.

Table-des Matières de ce cahier.

	Numéros.
Gouverneur Gosford-Commission royale.	I
Première Corporation à Québec & Montréal expiré 1836.	II
Les actes du guet et de l'éclairage expirent 1836.	III
Acte des écoles élémentaires expire " "	IV
Point de subsides en " "	V
Lord Gosford paye sans vote de la législature " "	VI
Le terrain en face de l'église vendu à la corporation.	VII
Achat de la Maison Proulx par la Corporation. " "	VIII
Démolition du vieux moulin. " "	IX
Banque du Peuple en opération. " "	X
Plantation du mât de Mai sur le pont de Québec " "	XI
Archidiacre Mountain fait Bishop de Montréal. " "	XII
Assurance Mutuelle à Montréal. " "	XIII
Maison d'Industrie à Montréal. " "	XIV
Ecole Normale établie par la Législature. " "	XV
Banque établie à Saint-Hyacinthe. " "	XVI
Jugement de la Cour de Montréal sur un bris de promesse de mariage en " "	XVII
Départ pour l'Angleterre de Sir John Colbourne " "	XVIII
Gouv. H.C. en " "	XIX
Seconde maison Canadienne de Commerce. " "	XIX
Distilleries Canadiennes établies dans le district de Montréal en " "	XX

suite-

		Numéros.
Procession de la Fête Dieu à Montréal	1836.	XXI
Nouvelle prison de Montréal érigée par proclamation.	"	XXII
Liberté accordée aux prisonniers pour dettes dans leur district.	"	XXIII
Surcroit d'immigration au port de Montréal.	"	XXIV
Chemin de fer de Laprairie terminé.	"	XXV
Incendie du vapeur l'Union Canadienne	"	XXVI
Cerceuil de l'évêque Pontbriand découvert.	"	XXVII
Pont Lachapelle à l'Abord à Plouffe..	"	XXVIII
Inauguration du Chemin de fer de Laprairie.	"	XXIX
Voyage expéditif à Québec.	"	XXX
Erection du district de Montréal en diocèse séparé.	"	XXXI
Ratification des commissions ecclésiastiques	"	XXXII
Grande entrée de l'évêque de Montréal à la paroisse."	"	XXXIII
Emprisonnement de Ludger Duvernay pour prétendu libel	"	XXXIV
Remise de l'amende à Mr. Duvernay.	1837.	XXXV
Démission du Chérif Gagy	"	XXXVI
Roch de ST-Ours nommé Cherif.	"	XXXVII
Bulles de Mgr Bourget le créant coadjuteur	"	XXXVIII
Crise désastreuse dans le monde commercial	"	XXXIX
Augmentation de valeur des espèces monétaires.	"	XL
Sacre de Monsieur Bourget 25 juillet	"	XLI
Mort de Guillaume IV Roi d'Angleterre	"	XLII
Nombreuse ordination pour le nouveau coadjuteur	"	XLIII
Grand émoi dans le pays contre les résolutions de L. John Russell	"	XLIV

	1837.-	Numéros.
Banqueroute de la Maison Canadienne.	1837.-	XLV
Journal français le Populaire.	"	XLVI
Proclamation de l'avènement de la Reine Victoria.	"	XLVII
Victoria	"	XLVIII
Dispute de l'Etat du Maine sur le territoire limitrophe	"	XLIX
Allocution de Mgr. Lartigur au clergé dans un banquet.	"	L
Lettre circulaire de Mgr. sur l'avènement de la Reine.	"	LI
La Magistrature et la Milice à l'index par Lord Gosford	"	LII
Assemblée du Parlement sous Lord Gosford.	"	LIII
Règne du terrorisme sous Lord Gosford.	"	LIV
Résolutions de Lord John Russell mises de côté	"	LV
Emprisonnement d'un citoyen Américain à Fredericton.	"	LVI
Le Juge Kerr dénoncé pour mauvaise conduite	"	LVII
Association des Fils de la LIBERTE.	"	LVIII
Sympathie qu'excite la cause canadienne à l'étranger	"	LIX
Poursuites politiques au terme de Septembre	"	LXX
Décision de la Cour sur la contrefaçon de billets	"	LXXI
Sacrilège commis dans l'église de Kingston.	"	LXXII
Nouveau Steamboat canadien: Charlevoix.	"	LXXIII
Citoyen Américain libéré de la prison.	"	LXXIV
L'école Normale mise en opération	"	LXXV
Abrégé de l'Histoire du Canada par Bibaud	"	LXXVI
Ouverture du Marché Viger	"	LXXVII
Association des DAMES pour la nonconsommation	"	LXXVIII
Canal de briques sur la petite rivière Rue Craig	"	LXXIX
Nouveaux commissaires des Terres, Davidson et Bouthiller	"	LXXX
Nouvelles orgues à l'église paroissiale de Montréal	"	LXXXI

Changements dans le collège de Montréal.	I837-	LXXI
Charivari à St- Denis, Scène désagréable.	"	LXXII
Coup d'oeil sur les abus de l'administration Gosford	"	LXXIII
Retour de trois jeunes Canadiens d'un voyage en Europe	"	LXXIV
Poursuite contre la loi de commandite	"	LXXV
Deux Canadiens nommés ass.-secrétaires civils	"	LXXVI
Grande assemblée de ST-Charles en Octobre	"	LXXVII
Préparatifs du Gouvernement par crainte de troubles politiques		LXXVIII
Mandement de l'evêque Lartigue sur la politique	"	LXXIX
Mylord Gosford continue son système de terreur	"	LXXX
Attaque contre les fils de la LIBERTE, Saccage de l'imprimerie du Vindicator	"	LXXXI
Arrivée de deux nouveaux membres au Séminaires	"	LXXXII
Sir John Colbourne commandant des forces du Bas-Canada	"	LXXXIII
Envoi de troupes à St.-Jean Nov.	"	LXXXIV
Destitution de Magistrats à Montréal	"	LXXXV
Fuite du Seigneur de Bartch de sa Seigneurie	"	LXXXVI
Concentration des troupes dans Montréal	"	LXXXVII
Persécution de la presse libérale à Québec	"	LXXXVIII
Visites domiciliaires emprisonnements de citoyens	"	LXXXIX
Attaque contre la cavalerie entre Chambly et Longueil	"	Xc
Requête du Clergé catholique au gouvernement	"	XCI
Faux bruits contre la Banque du peuple	"	XCII
Révolution canadienne en Novembre	"	XCIII

Retour de l'expédition tronquée de St- Charles	1837	XCIV
On entasse les patriotes dans les prisons	"	XCV
Nouvelle expédition à la suite du désastre de St-Charles	"	XCVI
Massacre du Lieutenant Weir du 32e Reg.	"	XCVII
La tête des principaux citoyens mise à prix	"	XCVIII
Massacre du nommé Chartrand	"	XCIX
La loi martiale proclamée pour le district de Montréal	"	C
Libération de trente prisonniers politiques	"	CI
Attaque de Missisquoi-Bay-prisonniers	"	CII
Mouvements insurrectionnaires dans le Haut-Canada	"	CIII
Banque de Mr Edmond Henry de Laprairie	"	CIV
Travaux des caveaux pour le gaz à Montréal	"	CV
Insurrection des paroisses du Nord St-Eustache et St-Benoit	"	CVI
Emprisonnement du curé Blanchet	"	CVII
Mise en liberté de 80 prisonniers du coté du Nord	"	CVIII
Fuite de Sieur A.Giraud -son suicide	"	CIX
Fuite de W.Scott -sa découverte-son incarcération	"	CX
Tranquillité des districts de Québec et de Trois-Rivières	"	CXI
Excursion sur le lieu de la scène de ST-Eustache	"	CXII
Faux bruits sur les prétendues fortifications de St-Benoit	"	CXIII
La Cour de Montréal s'occupe de la loi martiale	"	CXIV
Manifestation sympathique des Etats-Unis	"	CXV
La Magistrature résout de refuser des licences aux patriotes	"	CXVI
Commission pour administrer le serment d'allégeance	"	CXVII
Assemblée constitutionnelle ou tory au marché St-Jacques	"	CXVIII
Décision de la Cour relativement à la loi martiale	1838	CXIX

Visite domiciliaire dans la ville et les faubourgs	I838	CXX
Un régiment du 43e arrive du Nouveau-Brunswick	"	CXXI
W. McKenzie s'empare de Navy Island à Niagara.	"	CXXII
Affaire du steamboat Caroline dans le Haut-Canada	"	CXXIII
Proscription de la Quotidienne .Mr Lemaître arrêté	"	CXXIV
Les prisonniers politiques obtiennent d'écrire à leurs amis	"	CXXV
Barricades des rues d'entrées de la ville de Montréal	"	CXXVI
Mandement au sujet de l'insurrection	"	CXXVII
La glace prise le 20 janvier .Dégats	"	CXXVIII
Dix-septième anniversaire de l'évêque Lartigue à la paroisse	"	CXXIX
Dégâts de l'inondation au faubourg Ste Anne	"	CXXX
Voyage de Messire Quiblier et de Bellefeuille aux lignes	"	CXXXI
Examen des prisonniers politiques -Ogden	"	CXXXII
Messe solennelle à l'occasion du retour de la paix	"	CXXXIII
Lord Gosford résigne sa place et part	"	CXXXIV
Illumination par le Doric Club en faveur de Colbourne	"	CXXXV
Proclamation de Colbourne Contenant la loi martiale	"	CXXXVI
Bruit d'une invasion Américaine	"	CXXXVII
Efforts des Constitutionnalistes pour obtenir l'union	"	CXXXVIII
Refus du Cherif de libérer Mess. Viger Peltier et Cherrier"	"	CXXXIX
La révolution canadienne connue en Angleterre	"	CXXXX
Libération de Côme Cherrier Ecr. Pour maladie	"	CXLI
Sir George Arthur succède à Bon Head	"	CXLII
Suspension de la Constitution .Conseil spécial	"	CXLIII
Exécutions politiques dans le Haut-Canada	"	CXLIV
Première séance du Conseil Spécial à Montréal	"	CXLV
Le Conseil Spécial décrète la suspension de l'Habeas Corpus		CXLVI

Communications transatlantiques par la vapeur ²	1838	CXLVII
Révocation de la loi martiale	"	CXLVIII
Etablissement de la Propagation de la Foi	"	CXLIX
Clôture de la séance du Conseil Spécial	"	CL
Loi d'indemnité en faveur des Torys	"	CLI
Suspension de paiements en espèces par les Banques	"	CLII
Duel entre M. Sweeny et le Major Ward	"	CLIII
Arrivée de Lord Durham à Québec sur un 74	"	CLIV
Lord Durham se débarasse du Conseil Exécutif	"	CLV
Incendie du Vapeur Peel dans le Haut-Canada	"	CLVI
Les Docteurs R.Nelson et Côté aux assises de Vermont	"	CLVII
Commissions par Sir John Colbourne, arrivée de Régiments	"	CLVIII
Lord Durham casse le conseil Spécial	"	CLVIII
Annéantissement du Royaume de Pologne	"	CLIX
Arrivée à Montréal de prisonniers politiques du Haut-Can."	"	CLX
Adresse de félicitations à Lord Durham	"	CLXI
Mission du Colonel Grey au sujet de Robert Peel brûlé	"	CLXII
Bill Johnson se retranche dans les Milles Isles	"	CLXII
Autre Conseil Spécial créé par Lord Durham	"	CLXIII
Police de jour et de nuit dans Montréal	"	CLXV
Illuminations pour le couronnement de la Reine	"	CLXV
Amnistie de Lord Durham	"	CLXVI
Huit citoyens exilés à la Bermude	"	CLXVI
Arrivée de Lord Durham avec sa suite à Montréal	"	CLXVII
Libération des prisonniers avec de fortes cautions	"	CLXVIII
Affaire du Curé Naw avec l'évêque Lartigue	"	CLXIX
Rétablissement de l'habeas Corpus de facto	"	CLXX
Mise en liberté de Mr Louis Michel Viger	"	CLXX

Enrolement dans les provinces du Golfe	1838	CLXXI
Commission d'enquête sur les institutions municipales	"	CLXXII
Procès des meurtriers de Weir et de Chartrand	"	CLXXIII
Commission spéciale au sujet des réclamations des miliciens"	"	CLXXIV
Amnistie Durham réprouvée en Angleterre	"	CLXXV
Le gouvernement et les colonies	"	CLXXVI
Démission de Durham comme gouverneur	"	CLXXVII
Trois proclamations simultanés de lord Durham	"	CLXXVIII
Arrivée de 8 exilés des Bermudes aux Etats-Unis	"	CLXXIX
Deuxième rébellion en novembre	"	CLXXX
Lord Durham s'embarque pour l'Europe	"	CLXXX
Suspension des juges Panet et Bédard	"	CLXXXI
Sentence et exécution de Cardinal et Duquet	"	CLXXXII
Démission du juge en chef Reid, de Montréal	"	CLXXXIII
O'Sullivan juge en chef	"	"
Sir John Colborne administrateur	"	CLXXXIV
Cinq nouvelles exécutions	"	"
Meurtre du Seigneur Taché	1839	CLXXXV
Point de terme criminel en faveur de la cour martiale en février	"	"
La dispute de la frontière du Maine de nouveau agitée	"	CLXXXVI
L'Hon. L.J.Papineau part des Etats-Unis pour la France	"	CLXXXVII
Cinq nouvelles victimes montent sur l'échafaud	"	CLXXXVII
Le Steamboat Patriote coulé bas à Sorel	"	"
Mandement pour l'abolition des fêtes de dévotion	"	CLXXXIX
Diverses lois du Conseil Spécial ,droit de commutation	"	5 ⁶ CXC
Cours de requêtes à E IO remplacent la cour du commissaire"	"	CXCI
Désarmement des corps de volontaires	"	CXCII

suite-

	1839	Numéros-
L'union agitée dans la législature du Haut-Canada	1839	CXCIII
Papineau à Paris Sa réfutation du manifeste Durham	"	CXCIV
Le Baron Frattelin acheminé subitement vers le Maine	"	CXCV
Clôture de la Cour Martiale	"	CXCVI
Incendie du John Bull	"	"
Retraite générale du clergé catholique	"	CXCVII
Montréal illuminé par le gaz pour la Ire fois	"	CXCVIII
Mort du Sherif Saint-Ours	"	"
L'affaire Jalbert	"	"
59 malheureux Canadiens partent pour l'exil	"	CXCIX
Arrivée du nouveau gouverneur Boulett Thompson	"	CC
Ordonnances du Conseil Spécial ,VOitures d'hiver Judicature	1840	CCI
Les trois Juges Canadiens réhabilités	"	CCII
L'Union décrétée par les Communes impériales	"	CCIII
Commission de la corporation de Montréal	"	CCIV
Mort de Lord Durham	CCV	CCV
Mort de Mgr Lartigue 1er Evêque de Montréal	"	CCV
Organisation de la corporation de Montréal	"	CCVI
Tentative d'invasion de la France par Louis-Napoléon	"	CCVII
Termination de la guerre d'Espagne ,Don Carlos fuit	"	CCVIII
Evasion de la soeur Beckwith	"	CCIX
Chemin de barrières autour de Montréal	"	CCX
Grande retraite à Québec -Evêque de Nancy	"	CCXI
Nouvelle ligne à vapeur transatlantique par Halifax	"	CCXII
Us et usages nouveaux	"	CCXIII
Apostasie du Prêtre Normandeau	"	CCXIX
Grande retraite à Montréal par l'évêque de Nancy	"	CCXV

Installation du chapitre des Chanoines à St-Jacques	1841	CCXVI
Le Cosmopolite Vattermare	"	CCXVII
Translation des restes de Napoléon à Paris	"	CCXVIII
Rétablissement du régime constitutionnel dans le Bas-Canada	"	CCXIX
Messieurs Jalbert et Beausoleil sortent de prison	"	CCXX
Nouveau Journal Les Mélanges religieux	"	CCXXI
Elections générales sous l'Union	"	CCXXII
Voyage de Mgr Bourget en Europe	"	CCXXIII
Mariage pompeux de M. Desbarats et Dlle Selby	"	CCXXIV
La Fabrique accorde un Libera aux pauvres	"	CCXXV
Première session du Parlement sous l'Union	"	CCXXVI
Mort du gouverneur P. Thompson - Lord Sydenham	"	CCXXVII
Retour d'Europe de Mgr Bourget	"	CCXXVIII
Premier essai de pavage en bois dans le Canada	"	CCXXIX
Erection d'un monument sur le mont St-Hilaire	"	CCXXX
Décès de M. Sauvage dernier survivant de l'ancien séminaire	"	CCXXXI
Incartade du nommé McLeod aux Etats-Unis	"	CCXXXII
Poeles Russes à l'église paroissiale	"	CCXXXIII
Bénédiction de la nouvelle tour de l'église	"	CCXXXIV
Colonie de Soeurs de la Congrégation à Kingston	"	CCXXXV
Arrivée des Pères Oblats de France	"	CCXXXVI
Naissance d'un héritier de la couronne d'Angleterre	"	CCXXXVII
La nouvelle Judicature et l'enregistrement entrent en opération	"	CCXXXVIII
Nouveau Gouverneur Sir Charles Bagot arrive	1842	CCXXXIX
Messire Power sacré évêque de Toronto	"	CCXL
Jubilé en faveur du royaume d'Espagne	"	CCXLI
Nominations libérales sous le nouveau gouverneur	"	CCXLII

Arrangement final de la question du Maine	1842	CCXLIII
Ouverture du parlement à Kingston Ministère libéral	"	CCXLIV
Question des mariages résolues à Montréal	"	CCXLV
Messire Phelan nommé évêque	"	CCXLVI
Tremblement de terre dans le district de Montréal	"	CCXLVII
Admission des notables aux assemblées de fabriques	"	CCXLVIII
Les corporations soumises au principe électif	"	CCXLIX
Arrivée des Dames du Sacré Coeur	"	CCL
Inauguration des Jésuites à Montréal	1843	CCLI
Retraite prêchée par les RR.PP.Chazel et Martin	"	CCLII
Inauguration de l'asile de la Providence	"	CCLIII
Sir Chs Metcalfe remplace Sir Chs Bagot	"	CCLIV
Mort du bien aimé Sir Chs Bagot	"	CCLV
M. Quiblier prend possession de la cure de Montréal	"	CCLVI
Incendie de Boucherville	"	CCLVII
Fête nationale de la St Jean-Baptiste	"	CCLVIII
Bénédiction des cloches nouvelles de la paroisses	"	CCLIX
Sacre de Mgr Phelan	"	CCLX
Démolition de la vieille tour de la paroisse	"	CCLXI
Arrivée du gros bourdon	"	"
Démission du ministère Lafontaine-Baldwin	"	CCLXII
Changement dans le carême du diocèse de Montréal	1844	CCLXIII
Agitation au sujet du gouvernement responsable	"	CCLXIV
Célébration de la Saint-Jean-Baptiste	"	CCLXV
Mort de Mgr de Forbin-Janson	"	CCLXVI
Association de l'Oeuvre des Bons Livres	"	CCLXVII
Association Saint-Jean-Baptiste	"	CCLXVIII
Incendie du palais de justice de Montréal	"	

Prise d'habit à la Providence et au Bon Pasteur	1844	CCLXX
Arrivée de trois nouveaux pères Oblats	"	CCLXXI
Le gros bourdon de Notre-Dame fêlé	"	CCLXXII
Formation du nouveau ministère Viger-Papineau	"	CCLXXIII
Résignation de M. Lafontaine et Morin comme Conseil de la Reine	"	CCLXXIII
Service funèbre en l'honneur de l'évêque de Nancy	"	CCLXXIV
Le marché Ste Anne converti en salles législatives	"	CCLXXV
Perte de la récolte de pommes de terre	"	CCLXXVI
Colonisation du territoire du Saguenay	"	CCLXXVI
Election de Montréal d'après la nouvelle loi d'élection	"	CCLXXVII
Terme de l'enregistrement des vieilles Hypothèques	"	CCLXXIX
Clôture des élections générales	"	CCLXXX
Premier Parlement dans Montréal devenu Capitale	"	CCLXXXI
Elections municipales de Montréal Troubles, meurtres	"	CCLXXXII
Population du Bas-Canada	"	CCLXXXII
Décision de la cour sur une question ecclésiastique	"	CCLXXXIV
Intervention du gouvernement dans une affaire d'élection	"	CCLXXXV
Retour de l'exil de 38 exilés Canadiens	"	CCLXXXVI
Colonie de Soeurs Grises à Bytown	"	CCLXXXVI
Indemnité aux miliciens de 1812	"	CCLXXXVI
Association des Dames de la Sainte Enfance	"	CCLXXXIX
Un jeune artiste Canadien se distingue à Rome	"	CCXC
Population de la Grande-Bretagne	"	CCXCI
Don pontifical à l'Hon. B. Joliette et autres	"	CCXCII
Sur les progrès du catholicisme en Angleterre	"	CCXCIII
Projet d'annexer le Canada aux Etats-Unis	"	CCXCIV
Couvent de Jésus-Marie à Longueil	"	CCXCV

Des Frères des Ecoles chrétiennes	1844	CCXCVI
Chemin de fer de Montréal de Boston	"	CCXCVII
Les écoles de médecine à Montréal	"	CCXCVIII
Cas de pétrification humaine	"	CCCXCIX
Statistique agricole de l'Union	"	CCC
Importations au Canada en	"	CCCI
Population et commerce des colonies Anglaises de l'A.N.	"	CCCII
Statistique scolaire du Bas-Canada	"	CCCIII
Sur le travail de la digestion	"	CCCIV
Extraits du recensement de	"	CCCV